

Le **CIG**
de **la Grande**
Couronne...

plus de **60** années de proximité

Le **CIG**
de **la Grande**
Couronne...

plus de **60** années de proximité

Remerciements

*Nous remercions les Archives communales de Versailles
et les Archives départementales des Yvelines,
qui ont généreusement collaboré à la réalisation de cet ouvrage.*

*Nous remercions également les agents du CIG de la Grande Couronne qui,
avec une inlassable patience, ont accepté de répondre à nos questions,
de discuter du passé et de confronter leurs souvenirs,
qu'ils soient encore en poste au CIG
ou partis vers d'autres horizons.*

*Un grand merci à Agnès Aubouin, Guillemette Besson, Muriel Gac,
Patricia Pivet et Françoise Wiessler du service Archives du CIG
et Emilie Glais du service Communication du CIG
qui se sont pleinement investies pour que cet ouvrage voit le jour.*

*Nous remercions enfin Jean-François Peumery et Jean-Laurent Nguyen Khac
qui sont à l'initiative de cet ouvrage et de sa publication.*

Parution septembre 2018

Préambule

Le CIG est une institution de référence dans le monde de la fonction publique territoriale tant en grande couronne que désormais au plan national. Il tire cette notoriété des hommes et des femmes qui l'animent depuis sa genèse en 1954 en tant que syndicat intercommunal pour le personnel des collectivités locales. Le premier président, Michel Jamot, et la première « secrétaire générale », Arlette de Bosson, ont d'ailleurs largement participé à la construction de l'actuel statut de la fonction publique territoriale illustrant ainsi l'importance et la force de ce « couple » stratégique...

Ce livre retrace l'histoire de l'institution et sa constante évolution. Les nouveaux locaux que le conseil d'administration a décidé de construire, symbole de modernité et d'accroissement des missions de l'établissement, ne peuvent se parcourir et se vivre au quotidien sans être reliés constamment à l'histoire et à l'« esprit CIG » transmis de génération en génération depuis l'avènement de la structure. Un esprit qui se caractérise par un souci constant d'écoute des demandes des élus locaux et de leurs collaborateurs, de réactivité et de sécurité juridique et technique dans les réponses et les accompagnements.

C'est pourquoi ce voyage à travers l'histoire s'attache à faire revivre tous les moments-clés de la vie du CIG. Et à « faire parler » à travers archives et témoignages ses promoteurs et ses dirigeants, tant élus qu'administratifs, pour mieux incarner l'âme du centre et faire que chaque agent en poste ou nouvellement recruté puisse la faire sienne dans un profond respect des valeurs de service public.

Jean-François Peumery



Maire de Rocquencourt

Président du CIG

1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Versailles Grand Parc

1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963,
1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973,
1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983,
1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993,
1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003,
2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013,
2014, 2015, 2016, 2017, 2018...

64 années de proximité...

Sommaire

9.



la genèse,
de la nécessité
d'exister

1952 - 1953

15.



Naissance du SIPCL
pour faciliter
l'application du statut

1954 - 1959

25.



Consolidation
et extension de
l'établissement

1960 - 1970

35.



Se structurer pour
se développer

1971 - 1983

53.



Le virage,
du SIPCL au CIG

1984 - 1989

69.



Montée en puissance
et réorganisation

1990 - 1999

83.



L'entrée dans le
troisième millénaire :
modernisation,
reconnaissance,
renforcement


2000 - 2013

109.



Nouvelle carte
territoriale pour
de nouveaux enjeux

2014 - à nos jours



1952
1953

**La genèse,
de la nécessité
d'exister**

VERSAILLES. - La Préfecture

1952

1953

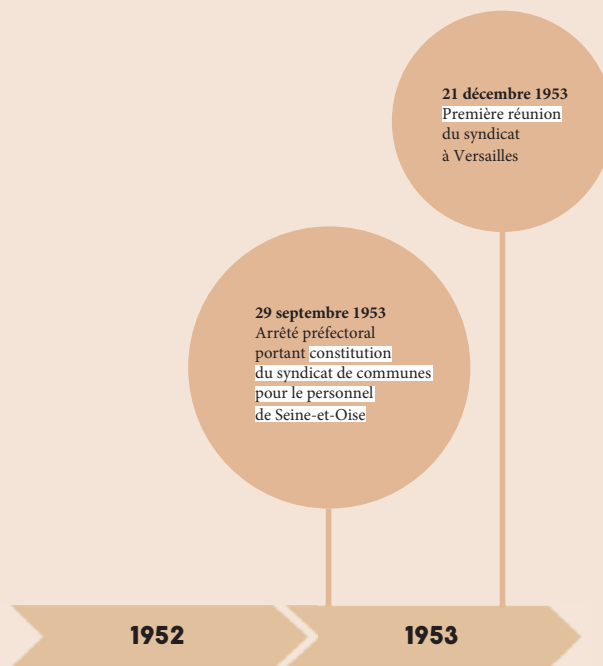
La genèse, de la nécessité d'exister

La loi n° 52-432 du 28 avril 1952 porte création du statut général du personnel communal et, en vertu de son article 13, institue dans chaque département un syndicat de communes, chargé « d'aider les maires » dans l'application du tout nouveau statut. Y sont obligatoirement affiliées « toutes les communes occupant moins de 40 agents soumis au statut, c'est-à-dire titularisés dans un emploi permanent à temps complet ».

La loi dote le syndicat de communes de prérogatives spécifiques. Il est à même de prendre des décisions au plan intercommunal applicables à ses communes affiliées. C'est lui qui définit les catégories de personnel pour la commission paritaire, ou encore qui fixe les durées de carrière. Il peut même créer des emplois.

De par sa position supra-communale, le syndicat de communes est constitué d'un comité « représenté dans chaque commune par son maire », et d'un bureau choisi « parmi les membres du comité ». Il apparaît comme l'interlocuteur naturel des services préfectoraux, de l'Etat et des maires.

En appliquant uniformément le statut à ses communes affiliées, le Syndicat de Communes pour le Personnel de Seine-et-Oise harmonise et améliore la carrière des agents communaux : réduction des disparités de salaire pour un même emploi, instauration d'un cadre identique pour le déroulement de carrière, amélioration du recrutement par le biais d'examens ou de concours intercommunaux. Son action va permettre d'affirmer la notion de fonction communale.

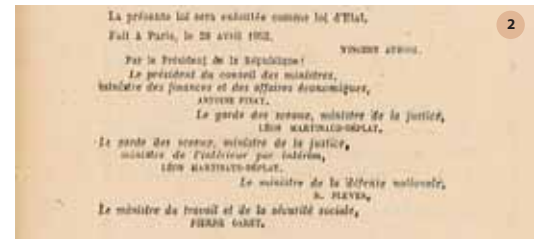
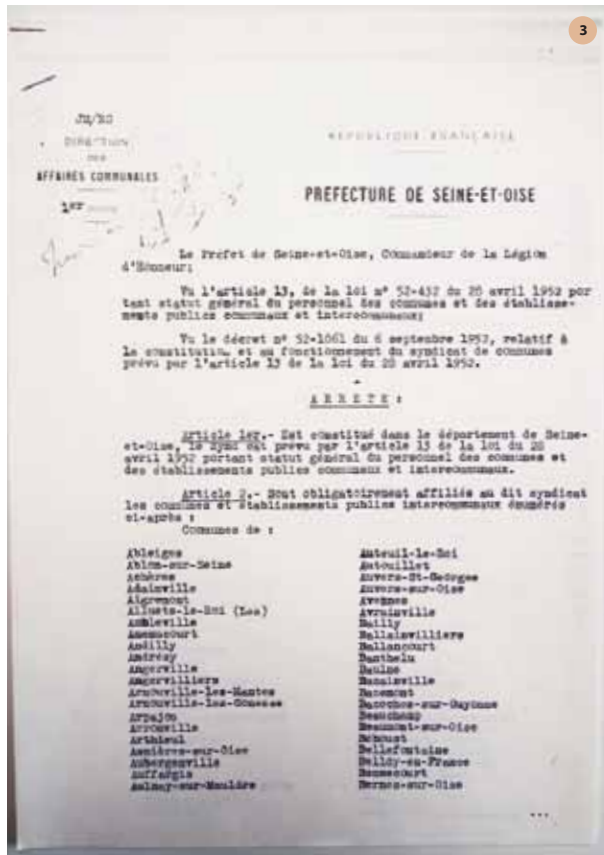


Contexte statutaire

- Loi n° 52-432 du 28 avril 1952 promulguant du statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

Avril 1952 Le statut

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le personnel des communes relève du droit privé. Il faut attendre 1889 et l'arrêt du Conseil d'Etat Cadot pour que lui soit reconnue la qualité d'agent public. Les maires ayant tout pouvoir en matière de personnel (loi du 4 avril 1884), la situation des agents est très inégale d'une commune à l'autre pour ce qui est du recrutement, de l'avancement, de la rémunération ou des garanties disciplinaires. Les lois du 23 octobre 1919, du 12 mars 1930 et du 12 janvier 1938, qui obligent toutes les communes à faire état de statuts locaux, sont une première tentative d'uniformisation. Il faut cependant attendre l'après-guerre et la loi du 28 avril 1952 pour que la situation des agents des communes soit vraiment prise en compte.

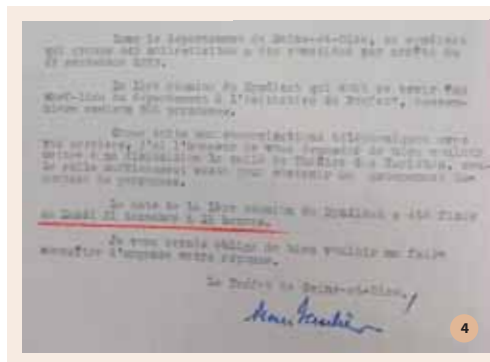


La constitution du syndicat

Selon les décrets d'application de la loi du 28 avril 1952, le préfet de Seine-et-Oise est chargé de notifier aux communes et établissements publics communaux remplissant les conditions requises (employer moins de 40 agents titulaires à temps complet), leur affiliation au syndicat de communes. Dans le département de Seine-et-Oise, ce sont 443 communes et deux syndicats intercommunaux qui sont automatiquement affiliés.

2 décembre 1953**La première assemblée générale**

Ainsi que le prévoit le législateur, le préfet de Seine-et-Oise, Roger Génébrier, organise la première assemblée générale du syndicat à Versailles, chef-lieu du département. Il réserve la salle du théâtre des Variétés pour le lundi 21 décembre 1953 à 15 heures. L'assemblée, qui réunit 600 personnes, se déroule sous la présidence de M. Vaugeron, secrétaire général de la préfecture, et en présence des sous-préfets de Pontoise, Corbeil et Rambouillet.



**Le théâtre des variétés
situé en lieu et place de l'actuel
Palais des Congrès de Versailles**



Sources et légendes

Page 9 : Préfecture de Versailles. Carte postale.

Archives départementales des Yvelines, cote 4Fi 68739

*1. Statut général du personnel des communes
et des établissements publics communaux,*

Journal officiel de la République,

tiré à part, n° 47, Avril 1952.

Archives du CIG, cote 120W5

2. Extrait du statut p. 23.

Archives du CIG, cote 120W5

*3. Arrêté préfectoral portant constitution
du Syndicat de communes.*

Archives du CIG, cote 120W5

4. Extrait du courrier du préfet Roger Gènebrier.

Archives communales de Versailles, cote 2K127

5. Théâtre des Variétés. Carte postale.

Archives communales de Versailles, cote 5Fi 0297_02

1954
1959

**Naissance
du SIPCL pour faciliter
l'application du statut**

1954 1959

445
collectivités
affiliées

2
agents

Naissance du SIPCL pour faciliter l'application du statut

A peine constitué, le syndicat pare au plus pressé. Onze réunions ont lieu au cours de l'année 1954 afin d'organiser son fonctionnement : choix du siège social fixé en l'hôtel de ville de Versailles ; travaux d'aménagement ; achat de mobilier et fournitures (plumiers, machines à écrire, bureaux, meubles-fichiers...) ; autonomie financière, comme la loi l'autorise (une cotisation, portée à 15 anciens francs par habitant, est demandée aux communes syndiquées). Par ailleurs, une avance de l'Etat (2.000.000 anciens francs) doit permettre de salarier deux employés pendant six mois.

Comme le dit le président Michel Jamot, les membres du tout nouveau syndicat « *ont accepté une grande responsabilité morale* ». Il s'agit d'aider les maires à appliquer le statut en leur apportant explications et conseils, tout en respectant leurs prérogatives, et, bien évidemment, d'uniformiser et d'améliorer la condition des agents communaux.

Pour y parvenir, le syndicat de communes dispose d'un outil indispensable, la commission paritaire intercommunale. De par la loi (art. 15 du statut), le syndicat est chargé d'organiser l'élection de cette commission collégiale composée à parts égales des représentants des maires (22 membres) et des représentants du personnel des communes affiliées (22 membres). Il est urgent de réunir cette commission chargée de donner son avis sur toutes les questions intéressant les agents soumis au statut (changements de grade, avancements d'échelon, propositions de titularisation...), et à laquelle il est prévu que le syndicat de communes participe.

Le syndicat de Seine-et-Oise s'attèle au plus vite à l'organisation de ces élections : élaboration du règlement des élections en collaboration avec les syndicats professionnels, confection des listes électorales, envoi de notices explicatives en mairie. Les élections des délégués du personnel des communes syndiquées sont fixées au 17 décembre 1954 en l'hôtel de ville de Versailles. Le comité, pour sa part, désigne ses représentants à la commission paritaire intercommunale le 11 mars 1955.

17 décembre 1954
Elections des délégués
du personnel des collectivités
locales et des établissements
communaux affiliés au syndicat.
Premier mandat de la commission
paritaire intercommunale
(17 décembre 1954 -
27 février 1957)

20 avril 1954
Installation
à l'hôtel de ville
de Versailles

1^{er} mai 1954
Arlette de Bosson
intègre le syndicat

22 février 1954
Michel Jamot
est élu président
du syndicat
de communes

Création
du service
du fichier

1954

Affiliation
obligatoire pour
les collectivités
de moins de

40
agents

1 800
agents titulaires
à gérer

La cotisation
est de

15
anciens francs
par habitant

1^{ère} commission
paritaire
intercommunale

1955

Arlette de Bosson
est nommée
secrétaire générale
du syndicat

1956

28 février 1957
Deuxième élection
à la commission paritaire
intercommunale
(mandat du 28 février 1957
au 28 octobre 1959)

1957

29 octobre 1959
Troisième élection
à la commission paritaire
intercommunale
(mandat du 28 octobre 1959
au 6 décembre 1962)

1958

1959

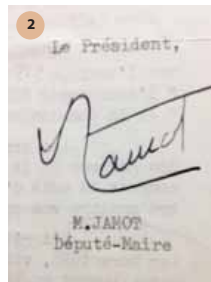
Contexte statutaire

- Loi du 22 mars 1957, modifiant les articles 14 à 18 du statut de 1952.
- Arrêté du 3 novembre 1958, fixant le tableau indicatif des emplois communaux.
- Arrêtés ministériels du 5 novembre 1959, fixant le classement indiciaire des emplois communaux, la durée de carrière des agents titulaires de ces emplois, les conditions d'avancement de grade.



1

Sa fine connaissance du milieu local, son action en tant que président de la commission d'assistance du conseil général, lui font prendre conscience des besoins de la population (crèches, hôpitaux, logements, cantines, maisons de retraite...). Il est soucieux aussi de la situation des employés communaux. Leur faible rémunération, leur manque de qualification, leur peu de perspective de carrière, le poussent à s'engager avec conviction dans l'aventure du syndicat de communes. Bientôt, il peut dire : « *Le temps où l'employé communal stagnait à la même classe, où celui-ci vivait dans toute l'ignorance de ses droits, est révolu* ».



2

Non content d'avoir fait du syndicat de communes pour le personnel un syndicat-pilote, et d'être à l'origine d'organismes appelés à un grand avenir (Mutuelle, ANEM...), il s'attache aussi à normaliser, à l'échelon national, la « carrière communale ». En sa qualité de député (il est élu en 1958), il dépose plusieurs propositions de lois qui améliorent très sensiblement le statut de 1952. Ainsi la loi du 10 juillet 1965, dite loi Jamot augmente le champ d'action des syndicats de communes en rendant obligatoire l'affiliation des communes de moins de 100 agents, ou encore la loi du 20 décembre 1969 qui rend obligatoire la rémunération des fonctionnaires communaux. La légion d'honneur, qu'il reçoit en mai 1975, couronne son action au service de la fonction communale.

Michel Jamot

Premier président du SIPCL

1954-1971

Lorsque Michel Jamot, chirurgien-dentiste de profession, est élu président du syndicat de communes pour le personnel de Seine-et-Oise le 22 février 1954, ce n'est pas un inconnu. Il est effectivement déjà maire du Mesnil-le-Roi depuis 1946 et conseiller général depuis 1947. Il cumule par ailleurs des mandats tout à fait différents : président de la colonie de vacances « Beausejour », président de l'Amicale des maires de la région, président du syndicat d'assainissement de la région de Sartrouville-Maisons-Lafitte ou encore président de la société d'économie mixte la SEMIBO grâce à laquelle, on est en pleine période de Reconstruction, il a pu faire édifier 2 000 logements.

JAMOT (M. Michel), Député de Seine-et-Oise, 2^e circonscription (U.N.R.-U.D.T.).

L'Assemblée prend acte de son élection [6 décembre 1962] (p. 9).

S'inscrit au groupe d'Union pour la nouvelle République, Union démocratique du travail [11 décembre 1962] (p. 27).

Est nommé :

— membre de la Commission des affaires étrangères [12 décembre 1962] (p. 32), [3 mai 1963] (p. 275), [8 avril 1964] (p. 652), [6 avril 1965] (p. 591);
— membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées [7 avril 1965] (p. 632).

4

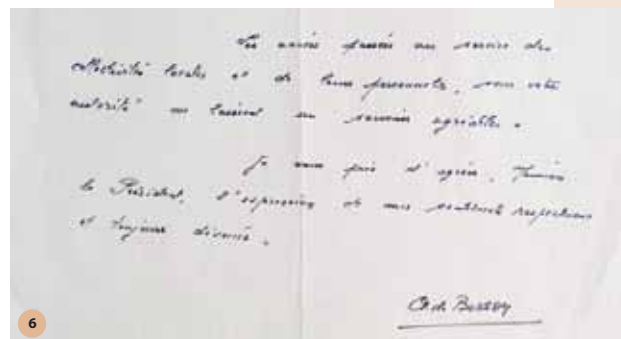


3

1954 - 1959



5



6

Arlette de Bosson

1954 - 1988

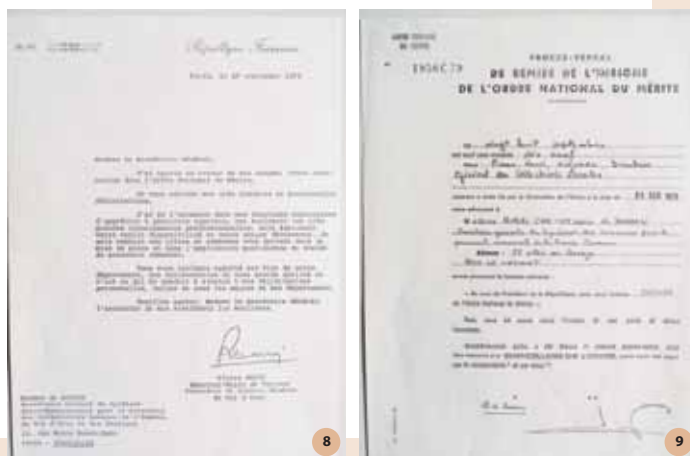
Arlette de Bosson intègre le syndicat de communes le 1^{er} mai 1954 en tant que contractuelle. Elle en est nommée secrétaire générale en 1956 avant d'être titularisée en 1959. Classée secrétaire générale de ville de 5 000 à 10 000 habitants en 1959, elle est promue secrétaire générale de ville de plus de 80 000 habitants en 1981. Elle termine sa carrière en tant que directrice de l'organisme qu'elle a contribué à fonder. Fine connaisseuse du statut - elle a quasiment créé le « service du fichier » - c'était une travailleuse infatigable. Elle est à l'origine de la mise en place de la mutuelle du personnel communal et de celle des élus en 1964, ainsi que de la création d'un comité inter-communal d'action sociale pour le personnel communal en 1967 (futur CNAS).

Elle s'intéresse particulièrement à la formation des agents communaux. Elle assure effectivement le secrétariat de la délégation interdépartementale de l'Association Nationale des Etudes Municipales (ANEM) créée en 1962, qui prodigue des cours aux agents désireux d'acquérir de nouvelles connaissances, supervise l'organisation des premiers concours intercommunaux (1962), et suit de près la mise en place du Centre de Formation des Personnels Communaux en 1972 où elle donne des cours (formation des attachés).

Parallèlement, elle est élue présidente de l'association nationale des secrétaires de syndicats de communes pour le personnel en 1969 (future ANDCDG) et en garde la présidence jusqu'en 1988. Rapporteur spécialisé au Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), elle participe aux divers groupes de travail sur les projets de lois relatifs à la fonction publique territoriale, au Ministère de l'Intérieur et à l'Association des Maires de France. Enfin, elle est à l'initiative de la plupart des services et des missions originels créés au SIPCL puis au centre de gestion : concours intercommunaux, service de médecine professionnelle, service de remplacement, service d'archivistes itinérants... En reconnaissance de son action au service des collectivités, elle est décorée de l'Ordre national du Mérite en 1979.



7



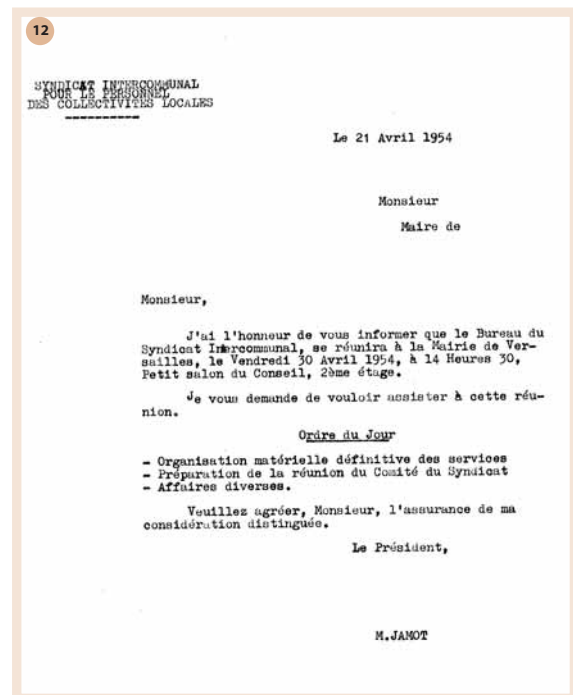
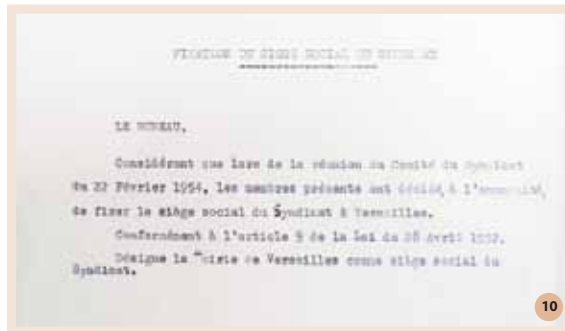
8

9

20 avril 1954

L'installation à l'hôtel de ville de Versailles

La pénurie de locaux conduit Michel Jamot, président du syndicat, à accepter la proposition d'André Mignot, maire de Versailles. Celui-ci met effectivement à la disposition du syndicat, « un coin » dans une grande salle de sa mairie. Il s'avère vite nécessaire de fermer cet espace car il y a dans cette salle « *un va et vient continuel de public... et les employées du secrétariat sont dérangées par le bruit et ne peuvent travailler* ». Une ligne de téléphone directe est aussi installée afin de ne pas surcharger le standard de la mairie de Versailles.



Création du service du fichier, actuel Gestion des carrières

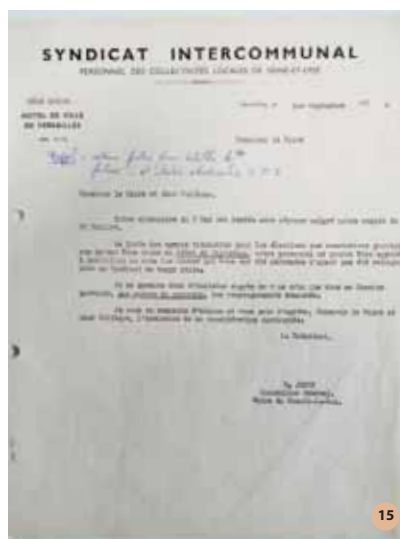
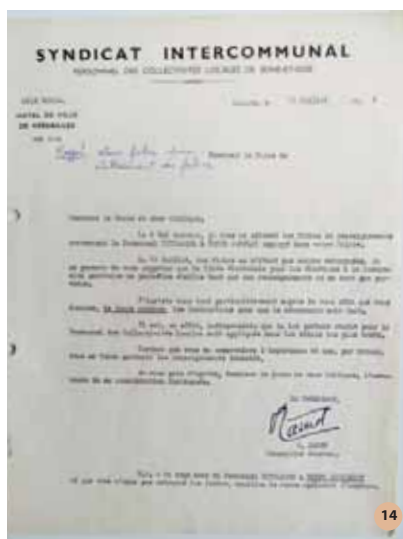
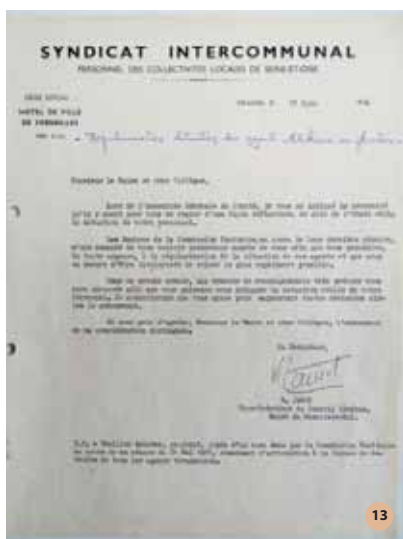
Pour mener à bien sa tâche, car tout est à faire, le secrétariat du syndicat crée de toutes pièces un outil indispensable : le fichier général du personnel des communes syndiquées, exemple qui sera suivi sur le plan national. Le président du syndicat, Michel Jamot, charge Lucienne Picardeau, secrétaire générale de la mairie du Mesnil-le-Roi, d'en poser les bases. D'avril à juillet 1954, elle coordonne les opérations suivant ses instructions et méthodes qu'elle connaît particulièrement.

Avec l'appui des deux secrétaires recrutées (Jacqueline Héliot et Arlette de Bosson), elle entreprend de recenser le personnel titulaire de toutes les mairies affiliées et de recueillir les actes administratifs (arrêtés) constitutifs de la carrière de chacun de ces agents.

A partir des renseignements obtenus, les secrétaires établissent un double fichier. D'une part, un fichier alphabétique pour les fiches individuelles « agents » doublées d'un dossier où la carrière est établie suivant les dispositions statutaires et règlementaires. D'autre part, un fichier « mairies » qui reprend les caractéristiques de chaque commune : population, nombre de titulaires en fonction dans chaque catégorie...

Au total, en collaboration avec la commission paritaire, dès 1955, le syndicat régularise la situation de 2 700 agents dont les dossiers sont alors tenus règlementairement au regard du statut.

Par la suite, la tenue régulière de ces fichiers permet au secrétariat du syndicat de conseiller utilement les maires et de leur signaler en temps opportun les dates auxquelles doivent intervenir avancements d'échelons, reclassements indiciaires, mises à la retraite... des agents de leur commune. Le service Gestion des carrières est né.

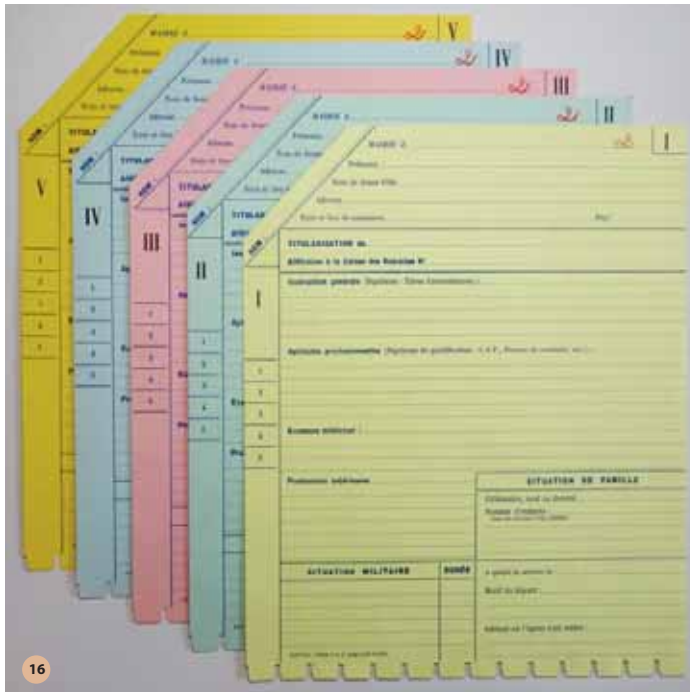


Mai à juillet 1954 Collecte des 1 800 fiches-agents

Un premier courrier accompagné desdites fiches et de la liste des agents concernés a été adressé à chaque collectivité. Elles doivent les retourner, après les avoir renseignées « sous leur entière responsabilité ». Le 10 juillet, une relance est faite, puis le 5 septembre, un ultime courrier informe les retardataires de la clôture de la collecte.

Fiches couleur par catégorie

Le fichier « agents » est tenu par ordre alphabétique et par catégorie d'emploi signalée par des fiches cartonnées de couleurs différentes.



8 octobre 1954 Acquisition de mobilier

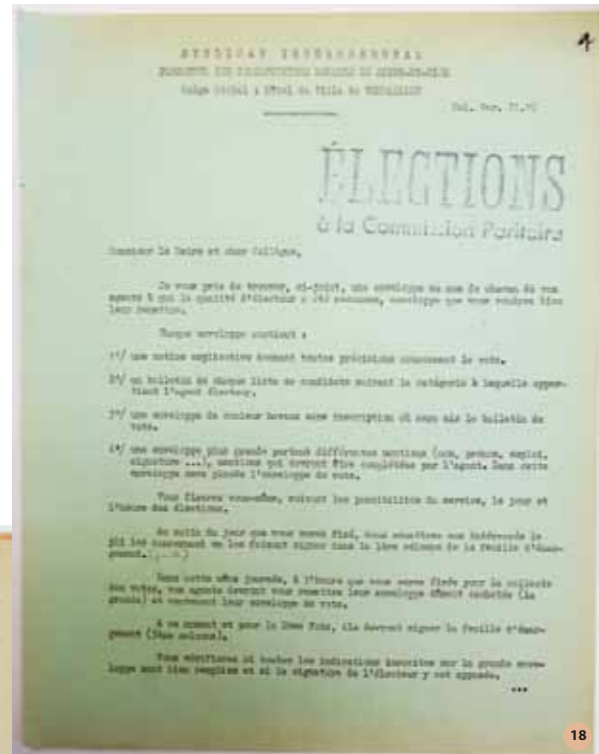
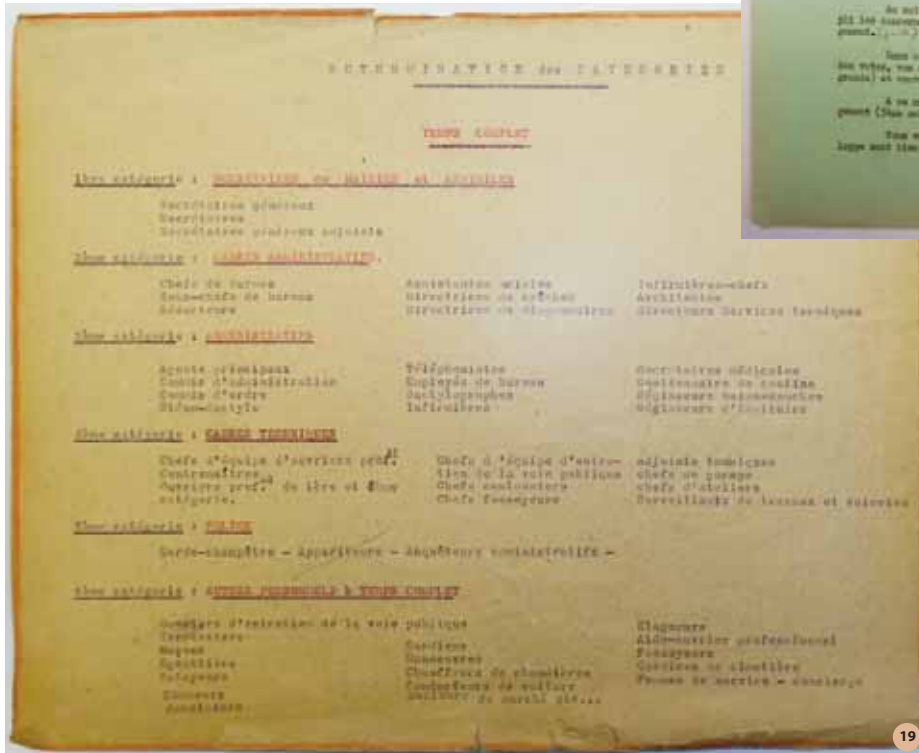
Les membres du bureau décident l'acquisition de deux fichiers sur chariot 345 DP pour les fiches individuelles « agents », et d'un fichier sur chariot 333BB pour les fiches « mairies ».



17 décembre 1954 - 27 février 1957 Premières élections à la commission paritaire intercommunale

La loi du 28 avril 1952 (art. 15) laisse le soin au comité d'arrêter les modalités des élections et de fixer les catégories de personnel.

Durant son premier mandat, la commission paritaire intercommunale se réunit régulièrement chaque trimestre en sous-commission afin d'examiner les dossiers des agents répartis dans les six catégories prédéfinies par le comité. Ses avis permettent des régularisations fréquentes dans les communes rurales et souvent dans les villes importantes (reclassements divers, prise en compte des périodes militaires).



18



20

Sources et légendes

Page 15 : Hôtel de ville de Versailles. Carte postale.
Archives départementales des Yvelines, cote 3Fi 2501201

1. Photographie de Michel Jamot,
premier président du SIPCL.
Archives du CIG, cote 120W11

2. Signature de Michel Jamot.
Archives du CIG, cote 120W11

3. Délibération du SIPCL du 9 avril 1954.
Archives du CIG, cote 186W6

4. Tables nominatives des documents
et débats parlementaires.
Archives de l'Assemblée nationale

5. Photographie d'Arlette de Bosson,
première secrétaire générale du SIPCL.
Archives du CIG, cote 120W11

6. Correspondance d'Arlette de Bosson
au président du SIPCL (1987)
Archives du CIG, cote 249W5

7. Contrat d'engagement
d'Arlette de Bosson (née Chevrot).
Archives du CIG, cote 249W5

8. Courrier de félicitations de Pierre Salvi,
sénateur-maire de Viarmes suite à la nomination
d'Arlette de Bosson dans l'Ordre national du Mérite.
Archives du CIG, cote 249W5

9. Procès-verbal de remise de l'insigne
de l'Ordre National du Mérite.
Archives du CIG, cote 249W5

10. Décision du SIPCL portant fixation
du siège du syndicat.
Archives du CIG, cote 120W5

11. Courrier avec en-tête du syndicat.
Archives du CIG, cote 120W5

12. Courrier avec en-tête du syndicat,
convocation du bureau à la mairie de Versailles
Archives du CIG, cote 120W5

13-15. Courriers envoyés aux collectivités et destinés
à constituer le fichier des agents relevant du SIPCL.
Archives du CIG, cote 120W5

16. Fiches couleurs.
Archives du CIG, cote 120W5

17. Catalogue des Etablissements Jean Lacoste,
présentant des meubles-fichiers de 1954.
Archives du CIG, cote 120W5

18. Circulaire d'information relative aux élections
paritaires organisées le 17 décembre 1954.
Archives du CIG, cote 17W1

19. Détermination des catégories de personnel (1954).
Archives du CIG, cote 17W1

20. Enveloppe de vote, élections à la commission
paritaire du 17 décembre 1954.
Archives du CIG, cote 17W1



1960
1970

**Consolidation
et extension
de l'établissement**

1960 1970

453
collectivités
affiliées

Consolidation et extension de l'établissement

Le syndicat de communes pour le personnel de Seine-et-Oise a acquis une notoriété certaine. Désigné comme syndicat-pilote, il est désormais en mesure de défricher de nouveaux horizons. Frappés par le manque de qualification des agents des communes et par l'absence de mobilité de ces mêmes agents, les membres du comité organisent les premiers concours intercommunaux en 1962. La même année, ils adhèrent à l'Association Nationale des Etudes Municipales (ANEM) dont le but est d'assurer un meilleur recrutement et une meilleure formation des agents communaux.

Attentif à l'environnement social des agents, le syndicat de communes participe à la création d'une mutuelle à ressort national (future MGPCCL), dont le président général est Eugène Avinée, maire de Loos-les-Lille, et Michel Jamot l'un des vice-présidents. Sa section départementale, très attendue des agents communaux, ouvre le 1^{er} août 1964 et connaît le succès. Dans la foulée, un Comité Interdépartemental des Oeuvres Sociales (futur CNAS) est créé en 1967. Il répond à la nécessité d'uniformiser les avantages sociaux servis aux personnels des collectivités à l'occasion de circonstances particulières (naissances, mariages, vacances, départs en retraite...).

Sur le plan législatif et national, le syndicat de communes se distingue du fait de l'action de son président. Michel Jamot, député-maire, fait voter la loi du 10 juillet 1965 dite « loi Jamot » qui étend considérablement l'influence des syndicats de communes, et la loi du 20 décembre 1969 portant avancement et rémunération du personnel.

La période est marquée par deux déménagements. Effectivement, le personnel du syndicat est très à l'étroit dans le local mis à sa disposition par le maire de Versailles. Après avoir projeté un transfert au 4 rue de Jouvenel en octobre 1964, le syndicat emménage le 1^{er} juin 1965 dans les bâtiments neufs de l'annexe de la préfecture, avenue de L'Europe. L'installation en 1967 au 12 rue Neuve Notre Dame permet à la MGPCCL et au CIOS restés en mairie de Versailles, de rejoindre le syndicat.

2

agents

Août 1964
La délégation
départementale
de la MGPCCL ouvre
ses portes au siège
du syndicat

Organisation
des premiers
concours
intercommunaux

1962

1964

Contexte statutaire

- *Création de l'ANEM, association qui s'attache à former les agents communaux (préparation des diplômes, cours par correspondance, perfectionnement).*
- *Décret n° 62-544 du 5 mai 1962 prévoyant l'affiliation volontaire des communes de plus de 40 agents titulaires à temps complet.*
- *Loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 relative à la réorganisation de la région parisienne. L'article 32 prévoit que « les communes des départements de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise sont affiliées à un syndicat de communes unique ».*

Consolidation
et extension
de l'établissement

1960 - 1970

Affiliation
obligatoire pour
les collectivités
de moins de
100
agents

2 000
agents titulaires
à gérer

La cotisation
est de
0,15
nouveaux francs
par habitant

Loi Jamot

Michel Jamot
est réélu président
du SIPCL

Le Comité
Interdépartemental
des œuvres sociales
(futur CNAS) nouvellement
créé s'installe au siège
du syndicat

Arlette de Bosson
prend la présidence
de l'Association nationale
des secrétaires de syndicats
de communes

Juin 1965
Le SIPCL déménage
à l'annexe de la préfecture
avenue de l'Europe

31 mars 1966
Changement
de dénomination
du syndicat

Le SIPCL déménage
au 12 rue Neuve
Notre Dame
à Versailles

1965

1966

1967

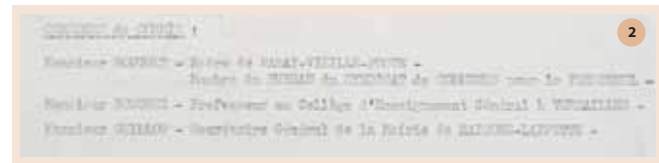
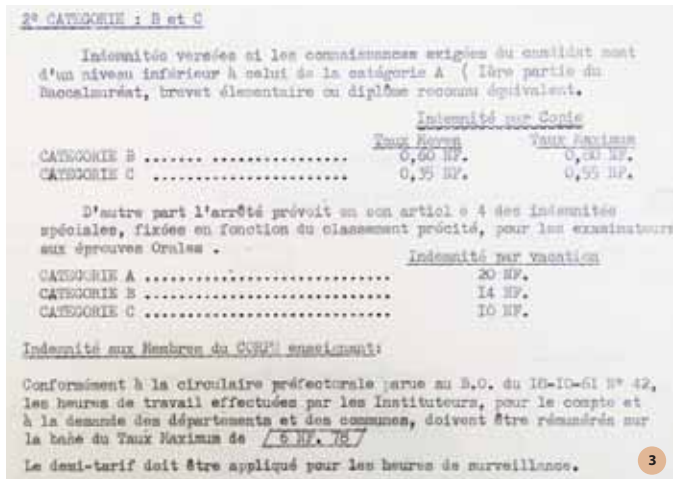
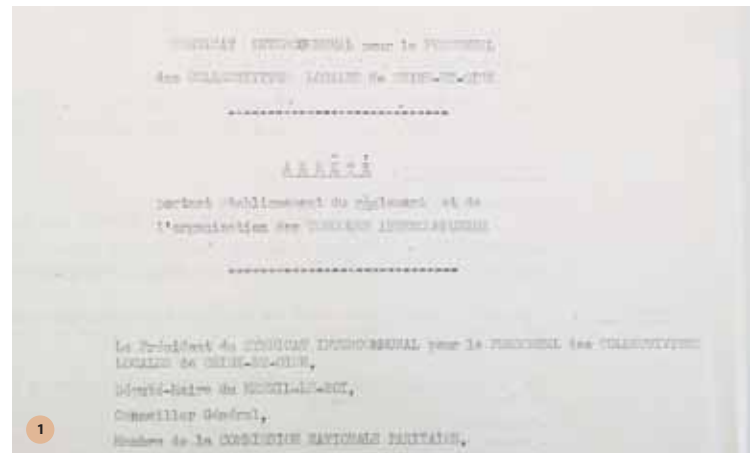
1969

Contexte statutaire

- Loi n° 65-560 du 10 juillet 1965, dite loi Jamot. Elle augmente considérablement le champ d'action des syndicats de communes et porte en germe les futures missions facultatives.
- Arrêté préfectoral du 13 juin 1968 portant constitution du syndicat : « Est constitué dans les départements de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, le syndicat interdépartemental pour le personnel... ».
- Loi n° 69-1137 du 20 décembre 1969 relative à la rémunération et à l'avancement du personnel.

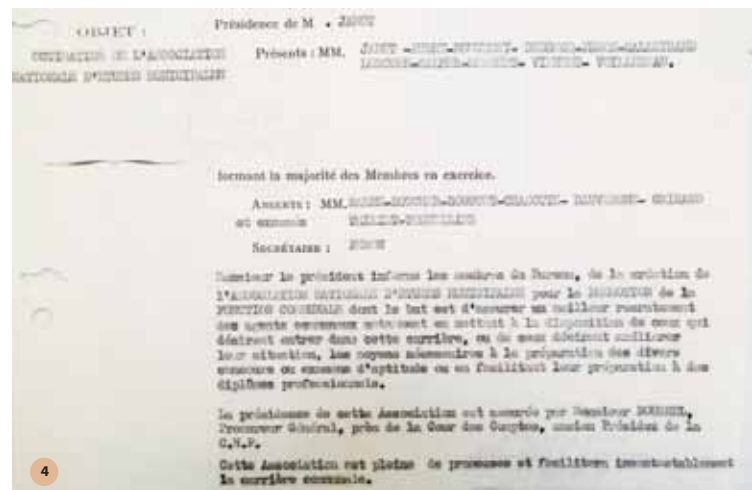
Création des concours

En 1962, le syndicat ouvre deux sessions de concours intercommunaux pour les services administratifs (emplois de commis et de rédacteur). Il recrute les jurys de concours chargés de la surveillance des épreuves, de la correction des écrits, et de présider aux oraux. Les communes affiliées sont tenues de choisir leurs agents sur les listes d'aptitude qui en découlent. Les communes non affiliées peuvent adhérer aux concours, sous réserve de la déclaration des emplois vacants.



Création de l'ANEM

La même année voit la création de l'Association Nationale d'Etudes Municipales (ANEM) dont Michel Jamot est membre fondateur : ses statuts insistent sur la recherche de solutions aux difficultés de recrutement, ainsi que sur les questions essentielles de formation et de perfectionnement professionnels.



Concours de rédacteur et de commis

Janvier 1963 : les concours de rédacteur et de commis s'organisent. Les candidats envoient leur dossier d'inscription dûment renseigné dans les bureaux du Syndicat de communes, à l'hôtel de ville de Versailles. Les épreuves s'organisent au Centre d'enseignement général des Filles (actuel Lycée La Bruyère) à Versailles.

5

Centre d'Enseignement Général des Filles
Concours de Rédacteur et de Commis

Programme des épreuves

Le concours s'organise en deux séries : **Rédacteur** et **Commis**.

1- Les épreuves communes :

- 1- La lecture attentive d'un document.
- 2- La dictée.
- 3- La rédaction d'un rapport ou d'un exposé.
- 4- La correction d'un texte.
- 5- La connaissance des usages de la langue française.
- 6- La connaissance des usages de la langue française.
- 7- La connaissance des usages de la langue française.

2- Les épreuves particulières :

- 1- Rédaction d'un rapport ou d'un exposé.
- 2- Correction d'un texte.
- 3- Connaissance des usages de la langue française.
- 4- Connaissance des usages de la langue française.
- 5- Connaissance des usages de la langue française.
- 6- Connaissance des usages de la langue française.
- 7- Connaissance des usages de la langue française.

Cette liste n'est pas exhaustive, le jury du concours s'appuie sur l'expérience de son jury.

6

Centre d'Enseignement Général des Filles
Concours de Rédacteur et de Commis

Programme des épreuves

Le concours s'organise en deux séries : **Rédacteur** et **Commis**.

1- Les épreuves communes :

- 1- La lecture attentive d'un document.
- 2- La dictée.
- 3- La rédaction d'un rapport ou d'un exposé.
- 4- La correction d'un texte.
- 5- La connaissance des usages de la langue française.
- 6- La connaissance des usages de la langue française.
- 7- La connaissance des usages de la langue française.

2- Les épreuves particulières :

- 1- Rédaction d'un rapport ou d'un exposé.
- 2- Correction d'un texte.
- 3- Connaissance des usages de la langue française.
- 4- Connaissance des usages de la langue française.
- 5- Connaissance des usages de la langue française.
- 6- Connaissance des usages de la langue française.
- 7- Connaissance des usages de la langue française.

Cette liste n'est pas exhaustive, le jury du concours s'appuie sur l'expérience de son jury.

7

8

9

29

Handwritten notes and stamps on the bottom page of the exam program, including a list of names and dates.

Handwritten notes:

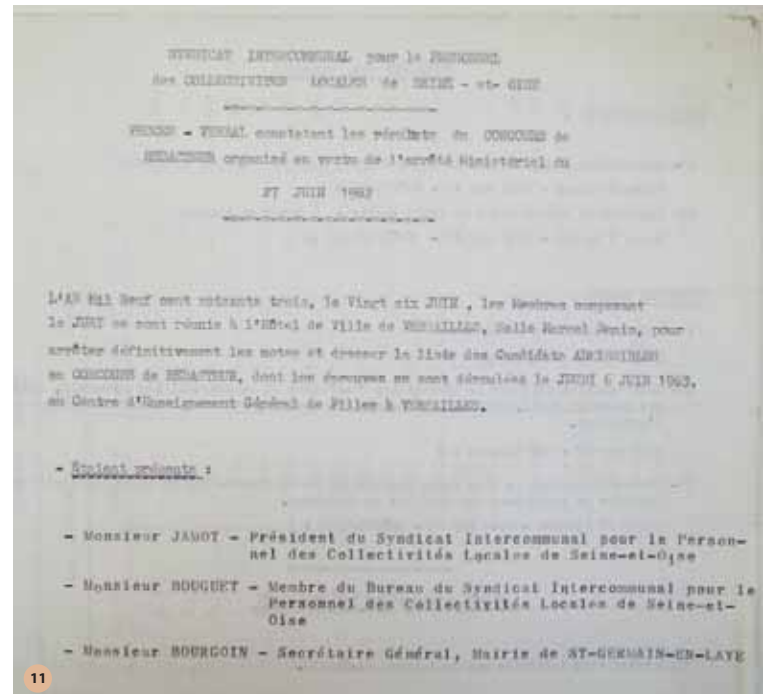
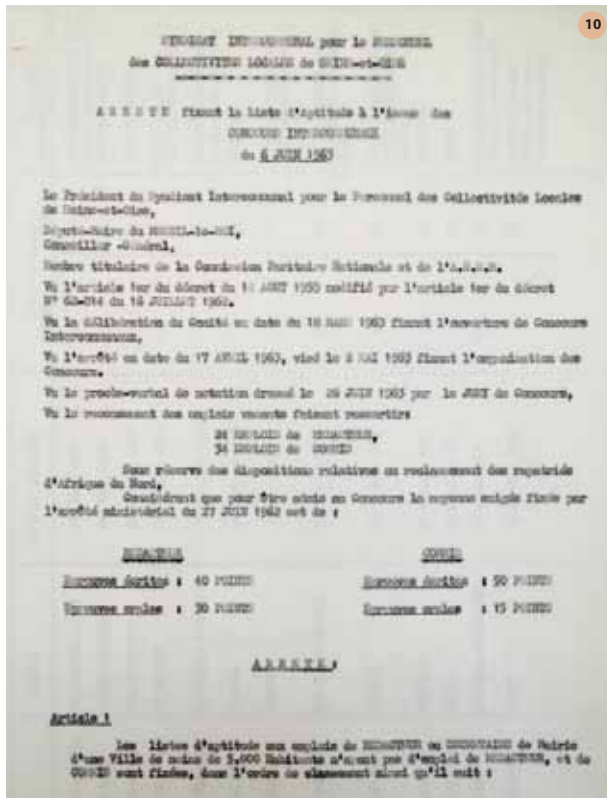
- 1- [illegible]
- 2- [illegible]
- 3- [illegible]
- 4- [illegible]
- 5- [illegible]
- 6- [illegible]
- 7- [illegible]
- 8- [illegible]
- 9- [illegible]

Handwritten notes at the bottom right:

Certains candidats
ont eu des difficultés
à répondre aux questions
de grammaire et de
orthographe.

Résultats des concours de rédacteur et de commis

La liste d'aptitude publiée à l'issue du concours du 10 janvier 1963 affiche les résultats par note obtenue. Louise Crenn, future personnalité marquante de notre établissement apparait en tête de liste !



LISTE D'APTITUDE : RÉDACTEUR - Épreuves de 70 POINTS pour Admissibles.

NOM - PRÉNOM	Date de Naissance	Notes Obtenues	Commune Préférientielle
Mme CHENE Louise	22 Juillet 1933	107	SAINT-DENIS
Mme GIBERT Floriverte	28 Juillet 1939	96	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Mme POISSON Denise	27 Mars 1942	95	SAINT-DENIS
Mme GUYON Genevieve	30 Novembre 1934	95	SAINT-DENIS
Mlle RENON Christiane	18 Juillet 1927	95	SAINT-DENIS
Mlle SAUPE-MAUD Georgette	6 Septembre 1929	92	Région Parisienne
Mme BARRÉ	5 Juin 1948	91	SAINT-DENIS
Mme LE HENN Marie-Thérèse	14 Mars 1936	91	ST. GERMAIN-EN-LAYE
M. LEBOUR Claude	27 Novembre 1939	91	SAINT-DENIS
			SAINT-DENIS
			SAINT-DENIS
			SAINT-DENIS

Loi n° 65-560 dite Loi Jamot

Portée à l'Assemblée nationale par le président Michel Jamot, la loi n° 65-560 du 10 juillet 1965 élargit considérablement le champ d'action des syndicats de communes. Michel Jamot, par ses interventions du 19 novembre 1964, défend la proposition de loi.

— de sa proposition de loi et de celle de MM. Georges Bourgeois et Chapalain, tendant à compléter et à modifier les dispositions du Livre IV du Code de l'administration communale : *Loi du 28 avril 1952 ayant défini le statut applicable aux agents communaux ; question de la qualification du personnel ; avantages accordés aux agents communaux ; perspectives de carrière ; permettre aux collectivités locales de mieux résoudre les problèmes de personnel* [19 novembre 1964] (p. 5492, 5493) ; Art. 2 : *Décrets devant paraître dans délais brefs* (p. 5493) ; après l'Art. 2 : *Son amendement tendant, après l'article 2 à insérer un nouvel article (Avancement d'échelon)* (p. 5493) ; *remplacer l'article 519 du Code de l'administration communale ; détermination des règles d'avancement des personnels communaux* (p. 5493, 5494).

14

M. Roger Frey, ministre de l'intérieur. Cet article comporte une disposition dans le bien-failli qui semble suffisamment satisfaisante, mais qui ne relève pas du pouvoir législatif. Le Gouvernement, qui envisage la question sous un jour extrêmement favorable, préfère qu'il y soit donné suite par un texte réglementaire.

M. le président. En fait, monsieur le ministre, vous demandez le rejet de cet article 2 ?

M. le ministre de l'intérieur. Oui, monsieur le président, car j'estime qu'il relève du domaine réglementaire. Mais je le répète, le Gouvernement est tout à fait d'accord sur le fond.

M. le président. La parole est à M. Jamot, pour répondre au Gouvernement.

M. Michel Jamot. Si M. le ministre me donne l'assurance que les décrets paraîtront dans les délais les plus brefs, je me rallie à sa position.

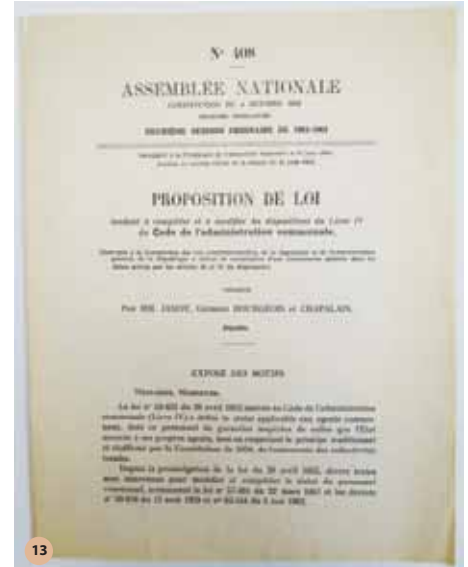
M. le ministre de l'intérieur. Je donne cette assurance à M. Jamot.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. En raison des déclarations de M. le ministre de l'intérieur, la commission renonce à l'article 2.

M. le président. L'article 2 est donc retiré.

15



13

10 Juillet 1965 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 5600

LOI N° 65-560 du 10 juillet 1965 complétant et modifiant les dispositions du livre IV du code de l'administration communale (1).

« Le syndicat de communes a pour objet de faciliter aux communes l'application de statut de personnel communal notamment en soumettant les attributions à lui confiées par le présent titre. Il peut, sur la demande des maires intéressés, assurer la coordination entre les communes membres pour le recrutement et la gestion des agents intercommunaux visés à l'article 3 de l'article 477. Le maire assurera toutefois les attributions qui lui sont confiées par l'article 300 du présent code.
« Le syndicat peut, sur décision prise en assemblée générale du comité, recruter et gérer directement les agents affectés par lui à des missions ou à des services intercommunaux. »

Art. 3. — Dans les articles 496, 498, 497, 498 et 517 du code de l'administration communale, le chiffre « 500 » est substitué au chiffre « 40 ».

La présente loi sera publiée comme loi de l'Etat.
Fait à Paris, le 10 juillet 1965.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
Gaston THOMAS.
Le ministre de l'Intérieur,
ROGER FREY.
Le ministre des Finances et des affaires économiques,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

16

Cette loi porte le seuil d'affiliation obligatoire de 40 à 100 agents à temps complet, donne la possibilité aux communes de plus de 100 agents de s'affilier volontairement, et rend obligatoire l'affiliation des collectivités occupant un ou plusieurs agents titularisés dans un emploi à temps non complet.

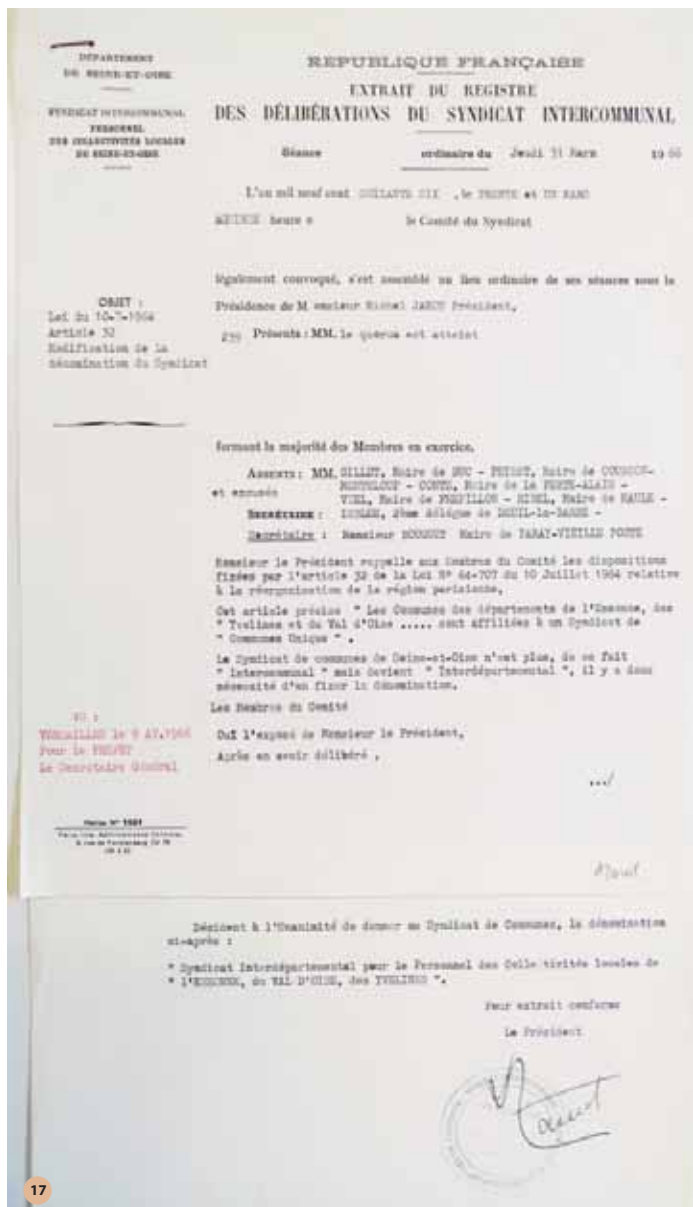
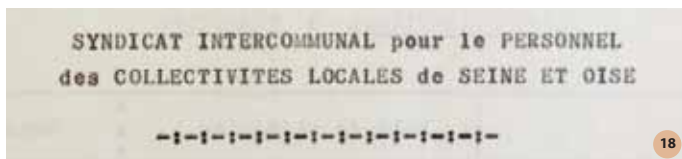
Elle fixe par ailleurs une disposition nouvelle : le syndicat peut, sur décision prise en assemblée générale du comité, « recruter et gérer directement des agents affectés par lui à des missions ou à des services intercommunaux ». Elle porte donc en germe toutes les missions facultatives.

Du SIPCL au SIPCL...

L'éclatement de la Seine-et-Oise entraîne le changement de dénomination du SIPCL.

La loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne prescrit la disparition de la Seine-et-Oise qui laisse place à trois nouveaux départements : l'Essonne, le Val-d'Oise et les Yvelines. Trente quatre communes quittent le syndicat et rallient les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. Toutefois, ces changements ne modifient pas profondément la composition du syndicat qui garde toute son importance.

Le 31 mars 1966, le comité procède à la modification de la dénomination du syndicat : « le syndicat intercommunal pour le personnel des collectivités de Seine-et-Oise » n'est plus, de ce fait « intercommunal » et devient « interdépartemental », et décide à l'unanimité la dénomination ci-après : « Syndicat Interdépartemental pour le personnel des collectivités locales de l'Essonne, du Val d'Oise, des Yvelines ».



Déménagement rue Neuve Notre Dame

Construit au tout début des années 1900, l'édifice du 12 rue Neuve Notre Dame a d'abord appartenu au diocèse avant d'être vendu au Département qui y installe les Archives départementales de 1920 à 1960. Lorsque le SIPCL intègre les lieux, la SEMEASO (Société d'Economie Mixte d'Équipement et d'Aménagement de Seine-et-Oise) vient de les quitter. Le Département propose à titre gratuit ces locaux vacants au SIPCL.

Le déménagement permet une organisation plus fonctionnelle : les services du SIPCL occupent le premier étage de deux bâtiments, tandis que la MGPCL et le CIOS s'installent au second étage. Sophie Back, concierge des lieux, reçoit une gratification pour services rendus : distribution du courrier, surveillance des locaux..., à l'instar de Monsieur Galloin, garçon de bureau, employé de la préfecture, qui, avec l'accord de ses supérieurs, distribue et expédie le courrier du syndicat, matin et après-midi.



Sources et légendes

Page 25. Photographie du 12 rue Neuve-Notre-Dame, aujourd'hui.

Archives du CIG, service communication, non cotée

1. Arrêté portant établissement du règlement et de l'organisation des concours intercommunaux.

Archives du CIG, cote 21W1

2. Arrêté portant établissement du règlement et de l'organisation des concours intercommunaux.

Archives du CIG, cote 21W1

3. Délibération du syndicat sur les indemnités de fonction aux membres du jury des concours intercommunaux (22 juin 1962).

Archives du CIG, cote 186W6

4. Délibération du syndicat sur la cotisation à verser à l'ANEM.

Archives du CIG, cote 186W6

5. Modalités d'inscription aux concours.

Archives du CIG, cote 21W1

6. Programme de concours de rédacteur.

Archives du CIG, cote 21W1

7-9. Epreuves de concours.

Archives du CIG, cote 21W2

10. Liste d'aptitude du 6 juin 1963.

Archives du CIG, cote 21W1

11. Procès-verbal des résultats du concours de rédacteur du 26 juin 1963.

Archives du CIG, cote 21W1

12. Liste d'aptitude du concours de rédacteur du 24 janvier 1963.

Archives du CIG, cote 21W1

13. Proposition de loi préparatoire à la loi Jamot.

Archives de l'Assemblée nationale

14-15. Tables nominatives des documents et débats parlementaires.

Archives de l'Assemblée nationale

16. Loi n° 65-560 du 10 juillet 1965, dite loi Jamot.

Archives de l'Assemblée nationale

17. Délibération du SIPCL du 31 mars 1966 actant la modification de dénomination du syndicat.

Archives du CIG, cote 186W7

18-19. Courrier avec en-tête du syndicat.

Archives du CIG, cote 120W11

20. Ancienne plaque du syndicat.

Archives du CIG, cote 120W11

21. Circulaire envoyée en commune annonçant le changement d'adresse du SIPCL.

Archives du CIG, cote 136W1

22. Plan des nouveaux locaux, rue Neuve-Notre-Dame.

Archives du CIG, cote 113W3

23. Photographie du personnel dans la cour du 12, rue Neuve-Notre-Dame.

Archives du CIG, non cotée

24. Photographie de Patrice Vieljeux, Arlette de Bosson et Claire Cornet (de dos) en 1987.

Archives du CIG, non cotée



1971
1983

Se structurer
pour se développer

1971 1983

Se structurer pour se développer

A partir de 1973, le SIPCL procède à un réaménagement de ses locaux et à une réorganisation complète de ses services. Compte tenu du nombre de collectivités affiliées et de l'accroissement des dossiers gérés (9 000 dossiers administratifs ouverts), le bureau fait le choix de transformer leur gestion manuelle en « gestion informatisée intégrée » et crée l'atelier informatique.

Cet atelier est installé au premier étage des locaux, à proximité du service chargé du secrétariat de la commission paritaire interdépartementale. Connaissant une croissance importante, les « œuvres sociales » (MGPCCL et CNAS) qui occupaient le second étage, ont quitté le siège, laissant place aux services du syndicat. Enfin, le rez-de-chaussée du bâtiment est dévolu à la délégation interdépartementale du Centre de Formation des Personnels Communaux (CFPC) que dirige Patrice Vieljeux, élu Président du SIPCL depuis octobre 1971.

Deux nouveaux services sont créés en 1975-1976, le service Documentation et le service Confection des paies, premier service intercommunal s'inscrivant dans le cadre des dispositions fixées par la loi de 1965 (actuelles missions facultatives).

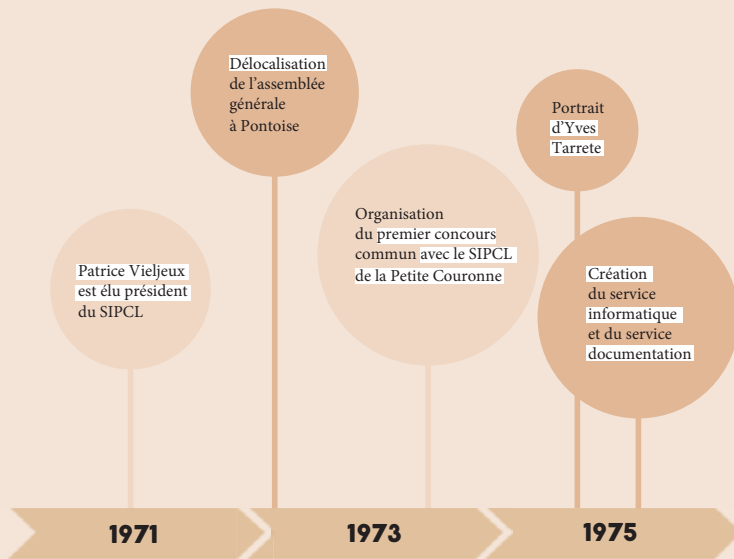
L'année 1980 voit la création de nombreux services longtemps restés à l'état de projets. Sur le plan des missions facultatives, le service confection des listes électorales et le service de remplacement sont opérationnels. Sur le plan des services statutaires, le service de la médecine professionnelle ainsi que le service offres et demandes d'emplois voient le jour : « sur l'année 1980, satisfaction a pu être donnée à certains maires de même qu'aux candidats ». Enfin, le service de conseil juridique, que le SIPCL tente de monter, « pourrait être mis à la disposition des maires notamment pour défendre le maire devant le conseil de discipline ».

La cotisation est de
0,16
francs par habitant
et 50 francs
par syndicat

5 000
agents titulaires
à gérer

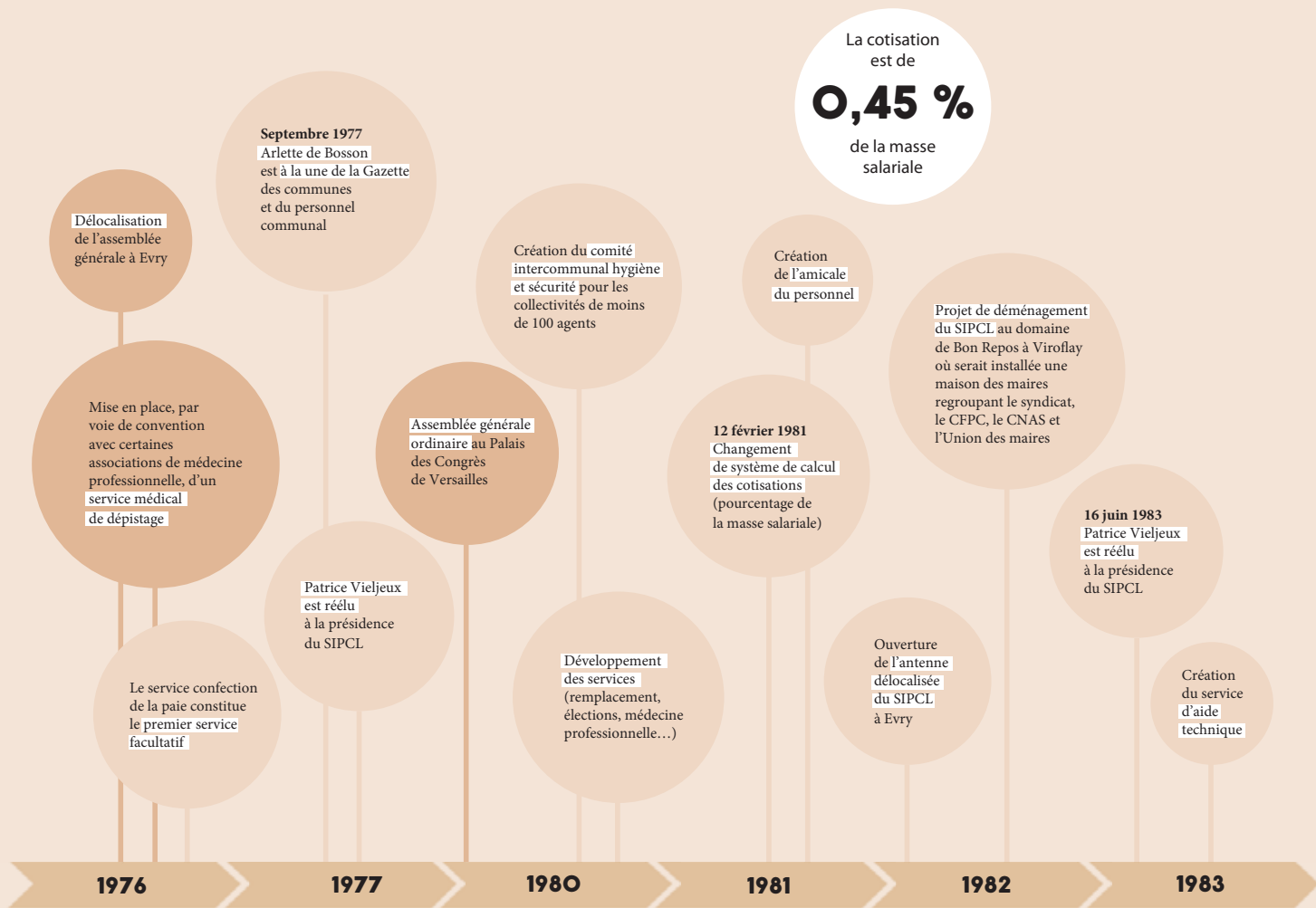
585
collectivités
affiliées

7
agents



Contexte statutaire

- Loi n° 72-658 du 13 juillet 1972 relative à la formation et à la carrière du personnel communal. Elle voit la création du CFPC.



Contexte statutaire

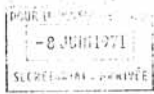
- Loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 relative à l'institution du comité d'hygiène et de sécurité dans les communes de plus de 50 agents. Elle implique aussi la création de services de médecine professionnelle.
- Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 (loi Defferre) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Lois 83-8 et 83-663 des 7 janvier et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- Loi n°88-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires.

1971

Se structurer
pour se développer

1971 - 1983

ILE DE LA CHAUSSÉE
BOUGIVAL 1640 - TEL. 909 11 21



DECLARATION DE CANDIDATURE

Je, soussigné, VIELJEUX Patrice Jean Richard, né le 24 Juin 1925 à Nieul sur Mer (Charente Maritime) domicilié Ile de la Chaussée à Bougival (78), exerçant le mandat de Maire dans cette même commune, déclare faire acte de candidature au Bureau du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales - Meuse - Val d'Oise - Yvelines.

Fait à Bougival le 4 Juin 1971

Patrice VIELJEUX. 2



1971, l'année des élections

1971 est l'année des élections municipales, ce qui entraîne une refonte complète du comité du SIPCL. Michel Jamot, au cours de la dernière assemblée générale qu'il préside (22 février 1971), annonce qu'il ne se représente pas à la mairie du Mesnil-le-Roi : « *Un quart de siècle au service d'une commune me paraît être une belle performance...* ». Patrice Vieljeux, seul candidat, est élu président du syndicat interdépartemental à l'unanimité le 21 octobre 1971.

Puis Patrice Vieljeux souligne la continuité de la gouvernance du syndicat « *elle fait notre force* » et propose dans ce même esprit d'attribuer à Michel Jamot « *pionnier de la législation sur le personnel communal* » et « *père du syndicat* » le titre de Président d'honneur, et lui demande de demeurer au syndicat en qualité de conseiller technique.

3

Monsieur VIELJEUX - Maire de BOUGIVAL est seul candidat à la Présidence.
Il est procédé à l'élection.
Monsieur Patrice VIELJEUX ayant obtenu la majorité des voix est proclamé élu à l'UNANIMITÉ moins une voix.
Monsieur VIELJEUX remercie l'Assemblée.
Après échange de vues,
Les membres du Bureau décident à l'unanimité, d'élire UN Vice-Président par département.

4

Monsieur VIELJEUX remercie les membres du Bureau pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner en le désignant à la Présidence du Syndicat Interdépartemental.
Il rappelle l'œuvre entreprise par Monsieur JAMOT lorsqu'il créait, en 1953, avec Mrs DE GOSSEL, la Secrétairerie générale toujours présente, la création du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales.
Cette continuité a fait la force de notre Syndicat, et dans ce même esprit, Monsieur VIELJEUX propose au Bureau, d'attribuer à Monsieur JAMOT, le titre de "Président d'honneur".

5

Les membres du Bureau,
Ont l'honneur de Monsieur le Président,
M. JAMOT et d'écouter,
à l'UNANIMITÉ, après avoir reçu l'accord de Monsieur JAMOT, de le nommer "Président d'honneur", tant en mémoire de l'œuvre et des combats menés à ses côtés, qu'en reconnaissance pour le fonctionnement du Syndicat de Versailles dont il a fait un "Syndicat-Pilote" durant ses dix huit années de mandat à la Présidence.

Monsieur JAMOT, très touché par cette marque de sympathie, remercie l'Assemblée -

Les membres du Bureau examinent ensuite la seconde proposition de Monsieur le Président : nomination de Monsieur JAMOT en qualité de "Conseiller Technique" -

Patrice Vieljeux

1971-1996

Maire de Bougival depuis 1963 - c'est l'un des plus jeunes maires de France - il devient membre du bureau du SIPCL aux côtés de Michel Jamot (5 juillet 1965). Il découvre alors toute la complexité du statut du personnel communal en présidant les sous-commissions paritaires.

Président du SIPCL à compter du 21 octobre 1971, il s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur : « *Soyez persuadés que j'aurai à cœur de continuer l'œuvre de notre fondateur : le président Michel Jamot...* » et s'avère un fervent défenseur de la fonction communale : « *L'objectif de notre organisme a toujours été l'unicité de la fonction communale tout en respectant l'autonomie des maires* ». Il reste à la tête du SIPCL, devenu entre-temps Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, jusqu'en 1996, soit 25 ans. A ce titre, il préside aussi l'Association Nationale des Présidents de Syndicats de communes, puis des Centres de Gestion jusqu'en 1995.

Convaincu de l'importance d'améliorer la qualification des employés communaux, suite à la loi du 13 juillet 1972 relative à la formation du personnel communal, il préside et exerce la charge d'administrateur du Centre de Formation des Personnels Communaux (CFPC) devenu CNFPT, de 1974 à 1996 : « *il convient de souligner ici l'appui précieux qu'il donne au CFPC par son jugement et son sens des réalités, dans l'élaboration d'une doctrine, dans le balbutiement des débuts d'une aventure extraordinaire et passionnante...* ». Il assure en outre la présidence de la délégation interdépartementale du CFPC devenu CNFPT Grande Couronne, de 1974 à 1996.

Spécialiste des questions paritaires, il est tout d'abord membre titulaire de la Commission nationale paritaire, de 1973 à 1984, puis membre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, de 1984 à 1995. A ce titre, il contribue grandement à la création et au développement de la fonction publique territoriale.



6



9



7



8



La loi du 3 février 1992 clarifie le statut de l'élu local et lui donne droit à la formation. C'est ainsi que l'Association Interdépartementale pour la diffusion d'informations locales (AIDIL) est créée en 1993 et agréée par le ministère de l'Intérieur. Patrice Vieljeux, membre fondateur, en est le président jusqu'en septembre 1994.

Délocalisation de l'assemblée générale

L'assemblée générale du 22 mars 1973 est délocalisée dans le Val d'Oise. Patrice Vieljeux donne les raisons de ce choix : « Le syndicat étant interdépartemental, le bureau a pensé souhaitable d'établir une rotation des réunions annuelles afin de permettre une représentation plus étalée des communes ». Il fait aussi remarquer l'avantage de la salle des fêtes de Pontoise, plus vaste que la salle de conférences de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Versailles où se déroulent habituellement les assemblées, et profite de l'occasion pour informer les membres présents que l'assemblée générale de 1974 se tiendra normalement à Evry.

petites annonces
les
Verano
1973
la
pompier
cha
au
de
dis
rta
et
sire
e.
sori
sur
avec
amie
tance
tra
te
pour
les
obte
sign
s. 19
an

DES MAIRES DE L'EX SEINE-ET-OISE SE SONT RÉUNIS A PONTOISE



Jeu
di
der
nier
les
memb
res
du
Comi
té
du
Syndi
cat
int
er
dé
par
te
men
tal
pour
le
per
son
nel
des
co
m
mu
n
i
tés
lo
ca
les
de
l'
Es
son
ne
V
al
d'
O
ise
et
Y
vel
les
ont
ten
u
une
im
por
tan
te
ré
un
ion
. Au
cou
rs
de
cel
le
ci
—
dont
nous
don
ner
ons
un
com
pte
ren
du
la
se
mai
ne
pro
chi
me
—
un
v
eu
il
de
man
dant
que
la
lim
ite
d'
â
ge
de
rec
ru
te
ment
soit
con
fir
mé
à
40
ans.
a
été
adop
té.

à bien danser
URES... TOUTES LES DANSES
ES OU ANCIENNES
DE LA DANSE
PONTOISE — Tel. : 464-33-46

P lisez et **A** utilisez nos
Petites Annonces



Pour des raisons d'organisation et de locaux, le déplacement à Evry, prévu initialement en 1974, se fait à l'occasion de l'assemblée générale du 2 avril 1976. Paul Cousseran, préfet de l'Essonne, déclare sa satisfaction de voir se déplacer le syndicat interdépartemental pour la gestion du personnel communal. Le département de l'Essonne est sensible à cet honneur et n'a qu'un regret, c'est de ne pouvoir recevoir les membres du Comité à la préfecture, mais aucune salle ne permet de recevoir un aussi grand nombre de personnes (232 maires et délégués présents). Le comité déjeune dans un restaurant du centre commercial Evry 2, ouvert une année auparavant.



Entrée dans l'ère du numérique, l'informatisation

Mis à l'étude en 1970, le projet d'informatisation voit sa concrétisation au cours de l'année 1974. Un « atelier informatique » est créé, dont l'objectif est de rendre un meilleur service aux communes affiliées, en passant d'une gestion manuelle à une « gestion informatisée intégrée » des 9 000 dossiers d'agents soumis au statut. Il est aussi envisagé d'utiliser cet atelier pour proposer aux communes des services facultatifs, moyennant une cotisation supplémentaire.

Les locaux prévus, spécialement aménagés, sont constitués d'un atelier climatisé (20 m²), d'un atelier de saisie (10 m²) et d'un lieu pour le stockage des imprimés (35m²) soit 80 m².

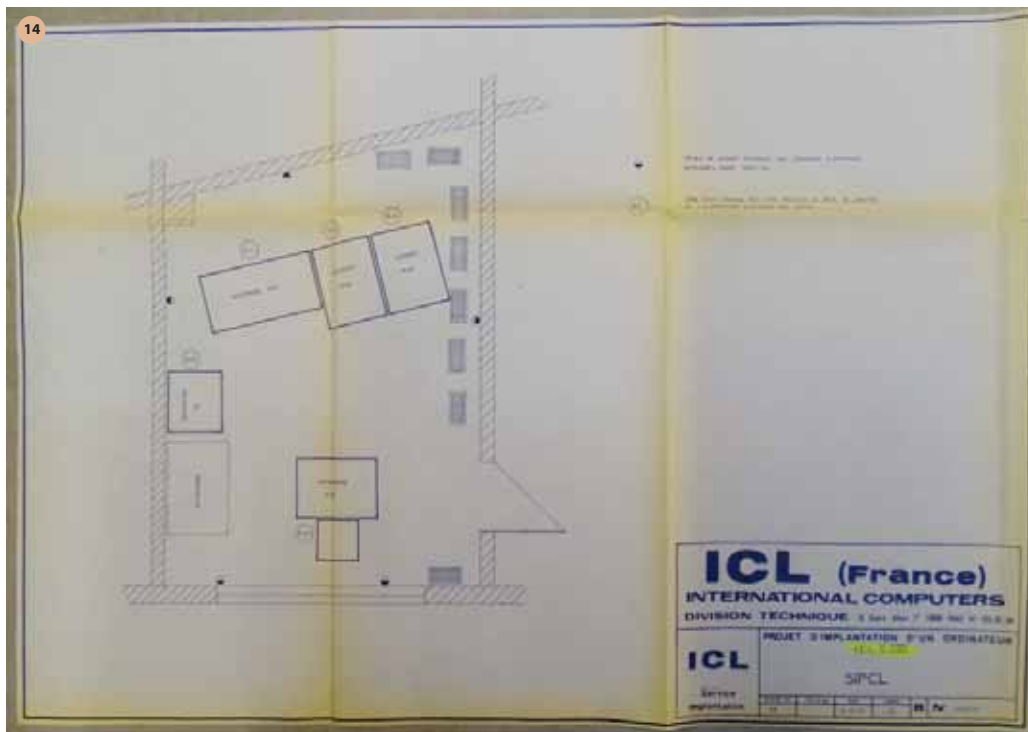
La première salle informatique dispose, à gauche le long du mur, du bloc d'ordinateurs, à droite d'une imprimante et d'un plancher antistatique.

Se structurer
pour se développer

1971 - 1983



13

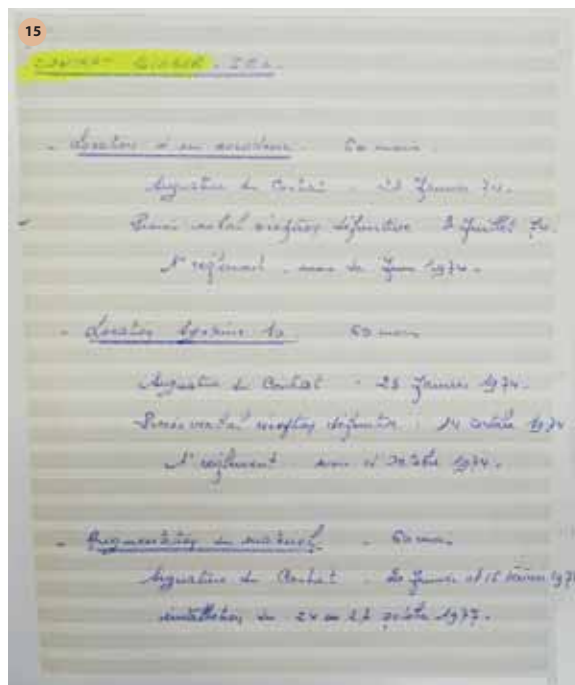


Entrée dans l'ère du numérique, l'informatisation

Les membres du comité optent pour la location d'un ordinateur de bureau « système 10 » SINGER qui est installé le 1^{er} octobre 1974, et pour la reconversion et la formation d'une partie des agents du secrétariat, par la société SINCIR. Le personnel chargé du contrôle des arrêtés suit le stage pour « encoder » les données nécessaires à la création des fichiers. Marie-Thérèse Martin (entrée au SIPCL en 1958), suit un stage de six semaines dans les locaux de la société SINCIR chargée de l'analyse et de la confection des programmes. A la suite de ce stage, elle prend la direction de « l'atelier informatique », bientôt rejointe par Jean-Yves Leprêtre, programmeur-pupitreur.

Cet atelier entre en phase d'exploitation au 1^{er} janvier 1975. L'application Gestion intégrée de la carrière administrative permet au SIPCL de gérer la carrière des agents affiliés, suivant les règles fixées par le statut (vérification des arrêtés avec mise à jour automatique de la situation de l'agent, visualisation des possibilités d'avancement et de promotion sociale...) et de répondre aux demandes des communes affiliées par interrogation.

Par ailleurs, l'atelier propose deux « missions facultatives » : la confection des paies (1976) puis la réalisation des listes électorales pour les communes qui le demandent (1980).



Le Comité du Syndicat,

Considérant l'accroissement permanent des tâches confiées au secrétariat et notamment l'augmentation du volume des travaux complexes et à "répétition fastidieuses",

Considérant les divers matériels électroniques de gestion offerts sur le marché,

Considérant les volumes à traiter et l'intérêt d'une gestion intégrée des informations,

Considérant qu'en raison des surfaces limitées disponibles au Siège du Syndicat et l'intérêt de l'emploi d'un matériel ne nécessitant pas un personnel nombreux,

Considérant que les nouvelles techniques permettent d'interroger les fichiers en permanence ,

Vu la proposition faite par la Société SINGER-INFORMATIQUE d'un ensemble électronique de gestion type "ordinateur de bureau évolué" capable de répondre aux objectifs d'une gestion intégrée,

Vu l'article 312 - 2° du Code des marchés publics et le décret N° 67-647 du 25 Juillet 1967 relatif au cahier des prescriptions communes des marchés de matériel électronique destiné au traitement de l'information,

Vu les conditions du contrat présentés par SINGER-INFORMATIQUE de location de matériel,

Considérant qu'elles sont en conformité avec le décret N° 67-647 du 25 Juillet 1967 précité,

Le Comité du Syndicat Interdépartemental,

Sur les rapports du Président et du Bureau,

Après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (2 contre 3 abstentions) de passer un marché de gré à gré dont le texte est annexé à la présente délibération,

avec :

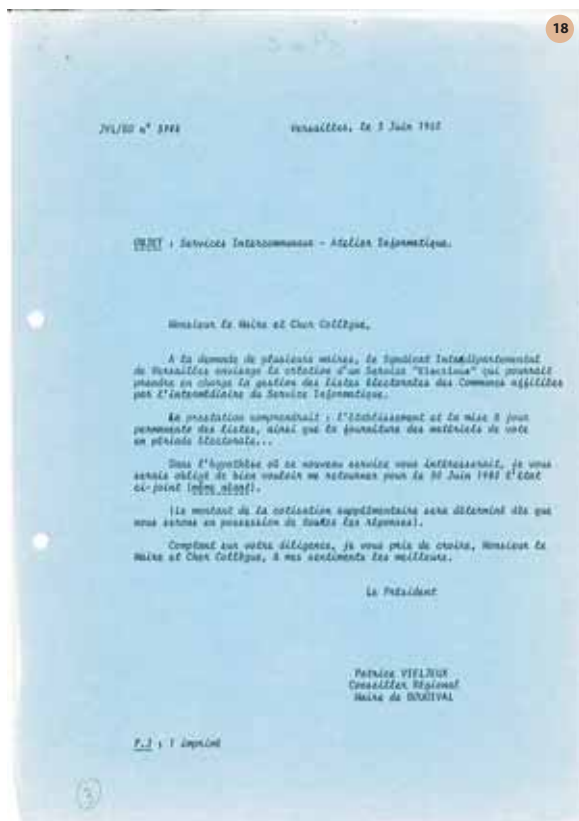
- SINGER-INFORMATIQUE dont le Siège Social est à PUPEAUX (92) Tour Horizon 52, Quai National.

en vue d'une location pour une durée de 5 ANS (CINQ) d'un ensemble électronique de gestion composé des éléments détaillés au contrat ci-annexé.

Les premières missions facultatives paie et élections

Le service « paies aux collectivités » est créé à la demande de certains maires. L'atelier informatique édite bulletins de salaire, charges sociales, états de fin d'année..., d'après les informations qui lui sont fournies par les responsables « paie » des communes. Les communes utilisatrices versent une cotisation supplémentaire de dix francs / paie, ce service devant s'autofinancer.

Avant de lancer le service, une expérience positive est menée parmi les communes membres du bureau. Les premières paies sont effectuées en janvier 1976 pour quatre communes (400 paies et états après paie). En 1977, 48 communes cotisent à ce service, 90 en 1980, soit environ 3 750 paies par mois, 109 communes pour 4 100 paies en 1981.



OBJET : Confection de la paie du Personnel, par le service Informatique du Syndicat.

REF : Ma lettre réf PV/ME, N° 1441 du 21 Juin 1973.

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Par lettre cité en références, je vous informais d'un projet concernant la création d'un Atelier Informatique au Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales, et vous demandais de bien vouloir nous préciser si vous seriez intéressé par la confection des paies des agents de votre collectivité.

Ayant répondu favorablement à l'époque, et étant en mesure de vous offrir ce service à compter du 1er Janvier 1976, je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'indiquer si vous maintenez votre désir de confier la confection de vos paies par ordinateur.

Après un an d'expérience, je puis vous assurer que les paies des communes traitées en 1975, ont donné toute satisfaction aux maires qui en avaient fait la demande. Sont traitées les paies du personnel titulaire, stagiaire, auxiliaire, horaire, contractuel, ainsi que les indemnités des maires adjoints, instituteurs etc...

Le taux supplémentaire de cotisation fixé en mars 1975 par le Comité du Syndicat sera porté à 10 francs par paie mensuelle à compter du 1er janvier 1976. Le bureau réuni le 30 septembre dernier a envisagé ce relèvement après étude du prix de revient de chaque paie.

Ce prix comporte la fourniture :

MENSUELLEMENT

- des bulletins de paies en trois exemplaires,
- des avis de crédit,
- des bordereaux de règlement en deux exemplaires,
- des états d'après paye comprenant :
 - x l'état des heures supplémentaires
 - x l'état des charges diverses (mutuelle etc...) en 3 exemp.

ANNUELLEMENT

- un état pour C.N.R.A.C.L.,
- un état pour l'I.R.C.A.N.T.E.C.
- un état pour le Fonds National de compensation,
- le D.A.S. (état pour les impôts et la sécurité sociale).

Les états précités d'un antrés peuvent, sur demande de la collectivité, être fournis par quinzet, article, service.

Vous voudrez bien me confirmer dans les meilleurs délais si vous confiez la confection de vos paies au service Informatique du Syndicat à compter du 1er janvier 1976 et me préciser approximativement le nombre de paies mensuelles.

Si votre réponse est affirmative, les services comptabilité de votre collectivité voudront se mettre en rapport le plus rapidement possible avec le secrétaire du Syndicat pour prendre rendez-vous avec Madame MARTIN, responsable du Service, afin que toutes les explications soient données pour la confection du fichier de base du personnel.

Je tiens à vous préciser que la confection du fichier sera pour vos services un travail important et minutieux, mais qu'en outre, mensuellement une seule mise à jour de quelques heures sera nécessaire par l'utilisation du bordereau de liaison.

Restant à votre disposition pour toutes précisions, je vous prie de croire Monsieur le Maire et Cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT



Patrice VIELLEUX

Patrice VIELLEUX
Maire de BOUGIVAL

Le service « élections » débute en octobre 1980 pour les communes de moins de 10 000 habitants. L'atelier informatique propose de créer et de mettre à jour automatiquement le fichier « électeurs », de gérer la refonte électorale, d'éditer les listes électorales et les listes d'émargement, les tableaux de rectifications, les cartes électorales, et de procéder à des statistiques sur le corps électoral.

Douze communes adhèrent, représentant 29 563 électeurs. En 1981, les membres du comité votent le taux de la cotisation supplémentaire : quatre francs / électeur pour la création du fichier, quatre francs pour chaque nouvelle inscription, deux francs / électeur radié ou inscrit. En 1981, on dénombre 35 communes utilisatrices représentant 115 000 électeurs.

Yves Tarrete

1975-2003

Dans quelles circonstances avez-vous intégré le SIPCL (futur CIG) ?
Yves Tarrete : J'étais attaché de la préfecture de Versailles au service des Affaires communales, plus particulièrement chargé du personnel des communes. Dans ce cadre, je m'occupais de mettre en œuvre le dispositif de promotion interne et j'ai été amené à travailler en collaboration avec Arlette de Bosson, secrétaire générale du SIPCL. C'est elle qui m'a proposé de venir travailler au SIPCL et j'y ai vu l'occasion d'aborder quelque chose de nouveau.

Quand êtes-vous arrivé au SIPCL ?

YT : Je suis arrivé le 1^{er} juin 1975, j'étais le 9^e agent inscrit au registre matricule ! J'ai été nommé sur l'emploi particulier de documentaliste.

Vous avez toujours travaillé au 12 rue Neuve-Notre-Dame ?

YT : Oui. J'ai plusieurs fois changé de bureau. Le SIPCL occupait deux bâtiments, et vers 1982-1983, nous nous sommes agrandis en récupérant des locaux jusque-là dévolus à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, appelés salle de vêture, où étaient entreposés des vêtements destinés aux plus démunis.

Vous étiez chargé de la documentation ?

YT : Oui. Il s'agissait d'organiser rationnellement le fonds documentaire afin de pouvoir l'utiliser au mieux.

Il fallait que vous puissiez avoir un accès rapide à l'information pour renseigner les collectivités affiliées ?

YT : Effectivement. On recevait au moins 60 coups de téléphone par jour et il fallait être en mesure de répondre vite à ces demandes. J'ai commencé par regrouper les ouvrages, la presse et les réponses ministérielles. Puis j'ai créé un système de classement thématique adapté à la fonction publique. Finalement, le fonds documentaire a été installé sur des rayonnages dans une salle spécifique, et j'avais un bureau à côté.

Le service Documentation avait aussi un rôle d'information et de diffusion ?

YT : En effet. Le service, étoffé d'un second agent, avait aussi pour but de rédiger des circulaires sur des questions de fond ou des questions d'actualité. Ces circulaires étaient diffusées à toutes nos collectivités affiliées. On avait aussi un rôle important de conseil : les élus venaient nous consulter au siège du syndicat, ou il arrivait que nous nous déplaçons dans les collectivités. On arrive là à la notion de conseil juridique.

Une fois le service Documentation réorganisé, vous vous êtes occupé d'autres secteurs ?

YT : Oui, et je continuais à aider mes collègues documentalistes quand la situation le nécessitait. J'ai été nommé secrétaire général adjoint en 1978. Je me souviens qu'à l'époque, le SIPCL travaillait en relation avec les députés de nos trois départements et l'ANDCDG à la rédaction de la loi de décembre 1978 relative à la médecine professionnelle.



19

D'ailleurs, vous avez réalisé une étude sur la possibilité de mettre en place ce nouveau service au SIPCL ?

YT : C'est exact. Et en 1980, ce service a vu le jour. J'en gérais les aspects administratifs, et le docteur Pechnik le versant médical.

Par la suite, vous vous êtes occupé du service juridique et contentieux ?

YT : Oui. Comme je vous le disais, le service Documentation était très sollicité par les élus des collectivités en butte à toutes sortes de problématiques, et cela a débouché sur la création d'un service spécifique dédié au conseil juridique qui englobait d'ailleurs le conseil statutaire.

Recruté au SIPCL (devenu le CIG en 1987) le 1^{er} juin 1975 par M. Pierre Vialjeux et nommé par celui-ci Directeur-adjoint en 1978, j'ai occupé sur ce poste plusieurs fonctions qui m'ont permis d'exercer des responsabilités importantes, dans le cadre de différentes missions, aussi bien celles dites "obligatoires" que "fluctuantes" relevant de la compétence de cet établissement.

J'espère avoir activement participé au développement et à la reconnaissance du Centre de Gestion, en étant à l'origine de la création de plusieurs services et en ayant contribué à leur évolution, ainsi qu'en assumant certaines missions de représentation dans des instances nationales, et notamment la présidence de la Commission statut de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs-adjoints de Centres de Gestion, que j'assume encore à ce jour.

20



25

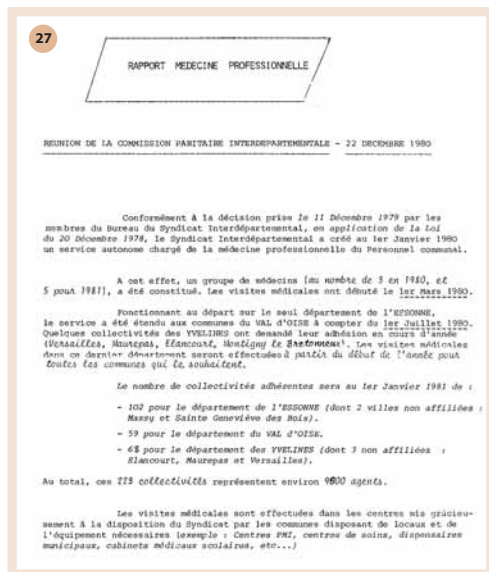
Docteur Bernard Pechnik

1980 - à nos jours

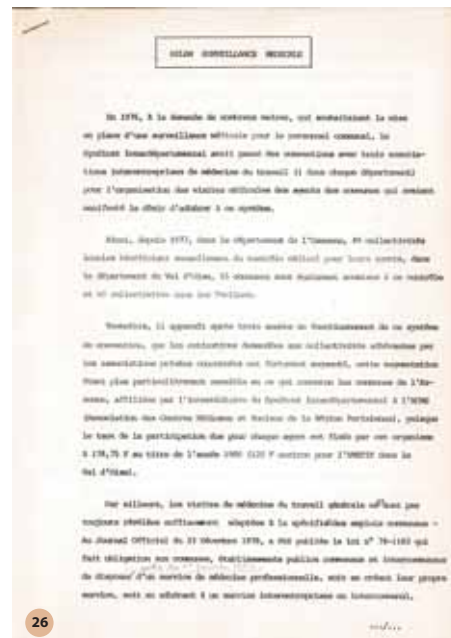
38 années de Médecine professionnelle

C'est par l'intermédiaire d'Yves Tarrete, ami personnel, que le Docteur Bernard Pechnik a intégré le SIPCL le 2 janvier 1980. D'abord recruté pour la mise en place du service de médecine professionnelle, il est finalement resté au sein de l'établissement jusqu'à aujourd'hui. Spécialiste pneumologue, il sortait de cinq années d'urgentisme et de carrière hospitalière. Il a mené de concert une activité libérale et hospitalière jusqu'en 2012. Il crée le service de Médecine professionnelle à la demande d'Arlette de Bosson, secrétaire générale du SIPCL et de Patrice Vieljeux, président du SIPCL et maire de Bougival.

En effet, la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 fait obligation aux collectivités locales de soumettre leurs agents à une surveillance médicale à compter du 1^{er} janvier 1980. Elle donne expressément aux syndicats de communes la possibilité d'organiser un service de médecine professionnelle (art. 417-27 du code des communes) qui serait mis à disposition des communes, des établissements publics administratifs, communaux et intercommunaux, affiliés ou non affiliés au SIPCL. Tous les agents titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, doivent être soumis à une visite médicale d'embauche, à un examen annuel systématique. De plus, les maires peuvent demander, selon les besoins, la réalisation d'examen de laboratoire, de campagnes de vaccinations ou encore d'examen de radiologie.



27



26

De ce fait, le service de médecine professionnelle est la seule mission facultative qui doit sa création à un texte législatif.

Depuis 1976, même si aucune obligation n'était faite aux collectivités, le SIPCL avait passé des conventions avec des services interentreprises de médecine dans nos trois départements. Il s'agissait d'exercer une surveillance médicale des agents des collectivités.

Une fois les documents contractuels de base établis (contrat liant les médecins au SIPCL et convention liant les communes au SIPCL), l'activité du service débute avec un seul médecin, le Docteur Pechnik. Les premières visites ont lieu en mars 1980 avec l'arrivée du docteur Didier Carvallo dans le département des Yvelines, puis c'est au tour de l'Essonne en mai et du Val-d'Oise à la fin de l'année. Les premières collectivités à avoir conventionné sont Versailles pour les Yvelines, Longjumeau, Massy, Chilly-Mazarin pour l'Essonne, Eaubonne, Villiers-le-Bel pour le Val d'Oise.

À la fin 1980, un troisième médecin, le docteur Alain Mahé, vient étoffer le service qui comptera cinq praticiens en 1982.

Modernisation du service de médecine professionnelle

Les actions en milieu de travail (tiers temps) se développent sous l'impulsion du docteur Liliane Rouquet. Il s'agit de mener des actions de prévention sur le lieu de travail, et de sensibilisation aux bons gestes : dosage des produits désinfectants dans les piscines, port des équipements de protection individuelle par exemple. Les examens de laboratoire sont réalisés par un prestataire retenu après passation d'un marché public ; les agents sont convoqués pour ces examens par le service de médecine, et sont prélevés dans les centres de visite de rattachement. Les résultats sont communiqués au service de médecine de prévention du SIPCL par une liaison informatique spécialisée, à l'agent, et au médecin traitant.

Les radiographies pulmonaires, à l'époque reconnues d'utilité, étaient réalisées au début dans des camions de radiophotographie appartenant à un organisme tel que la Croix rouge française, avec lequel une convention était signée. Suite au déménagement rue Boileau, le service s'étant étendu, il a été acheté un appareil de radiophotographie installé dans un local adapté (cloisons plombées). Les examens étaient réalisés et développés au siège du CIG par des manipulateurs radio diplômés.

Au début des années 2000, la prestation « psychologue du travail » est créée. Une psychologue est recrutée, ils sont huit aujourd'hui. Les collectivités utilisatrices signent, à leur adhésion au service de médecine professionnelle, un protocole d'intervention qui permet des entretiens individuels ou de groupe lors de situations de crise ou d'urgence. Actuellement, ces psychologues sont de plus en plus sollicités devant l'augmentation des risques psycho-sociaux, et traitent de plus en plus de dossiers (reclassement d'agents vieillissants, dépressions, harcèlements, burn-out, mal-être...).



34

Montée en puissance et réorganisation

En 2007, les agents des collèges et lycées sont transférés dans la fonction publique territoriale. Il a fallu les prendre rapidement en charge. Effectivement, ils constituaient des agents à nombreux facteurs de risques (agents de restauration, ménage, travaux pénibles). Ces agents avaient été insuffisamment suivis lorsqu'ils travaillaient pour l'Éducation nationale du fait du faible nombre de médecins de prévention dans ce ministère. L'augmentation importante des effectifs des conseils départementaux et du conseil régional, liée au transfert du personnel, a favorisé la création des centres spécifiques pour les accueillir dans le cadre du service médical de prévention du CIG.

Le service comptait 35 médecins au début des années 90, et 26 en 2018, ainsi que six infirmières. Actuellement, la demande recouvre à peu près 110 000 agents pour environ 800 collectivités. Depuis 2014, le service comporte six binômes médecins / infirmières pour pallier le déficit de médecins. Ces infirmières titulaires du diplôme interuniversitaire de santé au travail (DIUST), rencontrent les agents que les médecins ne peuvent pas voir et réalisent des entretiens infirmiers. Ce dispositif a donc permis de prendre en charge qu'une partie des demandes du territoire couvert par le CIG.

Par ailleurs, pour répondre aux difficultés de recrutement de nouveaux médecins, le CIG prend en charge les formations reconnues par l'Ordre des médecins, notamment le diplôme européen de l'université de Louvain, et la formation de collaborateur-médecin à l'Hôpital Cochin. La problématique liée au recrutement se ressent au niveau national dans la fonction publique territoriale. Une des solutions pourrait être dans la révision des textes législatifs de la fonction publique territoriale qui concernent la médecine de prévention, et qui rejoindraient le cadre législatif de l'État et du Code du Travail.



35



36



37

L'assemblée générale annuelle

Le bureau du SIPCL se réunit le matin dans la salle du restaurant La Chasse, y déjeuner, puis se rend au Palais des congrès salle Richelieu, en lieu et place de l'ancien théâtre des Variétés, qui avait accueilli la première assemblée du syndicat en 1953. L'assemblée du comité est composé de 1 011 membres représentants des communes et établissements publics en 1980. Elle est enregistrée et ne débute que lorsque le quorum est atteint.



39 ————— MERCREDI 20 FÉVRIER 1980

Assemblée générale du syndicat interdépartemental pour le personnel des collectivités locales

L'autre mardi s'est tenu, au Palais des Congrès à Versailles, l'Assemblée générale du Syndicat interdépartemental pour le personnel des collectivités locales, Espace Val-d'Oise - Yvelines, sous la présidence de M. Patrice Vieljeux, maire de Bougival, conseiller régional et président du S.I.P.C.L. de la Grande-Couronne.

Cette manifestation, qui réunissait de nombreux maires, de leurs représentants, des trois départements, ainsi que des représentants du personnel communal (pour Versailles, nous avons remarqué la présence de M. Canal, conseiller municipal et les sous-préfets des départements concernés), s'est déroulée en présence de M. Laurent Clément, préfet des Yvelines.

M. Patrice Vieljeux a rappelé que le Syndicat groupait 682 collectivités locales. Il félicita particulièrement Mme de Boisson, secrétaire, chevalier de l'Ordre du Mérite, à

qui il remit, en témoignage de sympathie et de reconnaissance, un cadeau-souvenir, une chaîne stéréo.

M. le Préfet dit tout l'intérêt qu'il portait aux fonctionnaires communaux.

« La secrétaire de mairie, dit-il, est le collaborateur direct du maire et il doit être parfaitement qualifié.

« Je suis venu parmi vous pour écouter attentivement vos interventions et être votre interprète auprès des autorités supérieures. »

M. Patrice Vieljeux donna lecture du rapport d'activités et du compte administratif, qui furent adoptés.

Les problèmes particuliers à la profession furent évoqués, notamment les conséquences du projet gouvernemental sur l'avenir de la carrière communale, la notation du personnel, l'union de la carrière communale, la défense du statut de la fonction communale.

40

PROCES-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ANNÉE N° 383 Versailles, le 12 Janvier 1980

OBJET : Mission du Bureau - Composition.

Mes Chers Collègues,

Notre mandat expirait hier soir sous la présidence pour l'Assemblée générale du 11 Février prochain.

Ainsi qu'il en avait été décidé dans de nombreuses réunions, nous recommandons les candidats qui seront présentés aux mandats de l'Assemblée "Restaurant de la Chasse" 7, rue Chancelier - VERSAILLES

à 11 heures 15 précises.

Je réajournerai mes collègues, ainsi que Monsieur MICHEL Préfet de la Région de Paris, à la séance de l'Assemblée Générale, le 12 Janvier 80, à 11 heures 15.

Pour faciliter l'implication de notre travail, réalisons un bilan annuel, en outre de l'impact régional, quelle sera votre participation.

Comptez sur notre présence et votre soutien par ailleurs.

Je vous prie de croire, Mes Chers Collègues, à mes sentiments les meilleurs.

Le Président

En 4 exemplaires à conserver

Compte rendu de la séance du 11 Janvier 1980.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES - BOISSON - VAL D'OISE - YVELINES - 12, Rue RENEU Notre Dame 78010 VERSAILLES

(Imprimé à Neauphain sur Orcq Et à Fontaine 1982)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ

MARDI 12 FÉVRIER 1980

Mission de BUREAU à 10 heures 15 OUI NON (1)

Restaurant "La Chasse" 7, rue de la Chancellerie VERSAILLES

Mission de BUREAU à 12 heures 15 OUI NON (1)

Restaurant "La Chasse" 7, rue de la Chancellerie VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 14 heures 45 OUI NON (1)

Belle "Echelle" - Palais des Congrès - VERSAILLES

Membreur

Naire de

Signature :

(1) Réfléter la section locale et renvoyer l'imprimé au Secrétariat du Syndicat par retour de courrier.

41

CIHS, les prémices de la prévention

La loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978, si elle donne la possibilité de créer des services de médecine professionnelle, prévoit aussi la création de commissions intercommunales d'hygiène et de sécurité placées auprès des syndicats de communes.

Lors de l'assemblée générale du 15 février 1979, le comité, à la grande majorité des voix, vote pour la mise en place de cette commission intercommunale d'hygiène et de sécurité pour les communes de moins de 50 agents. Il demande donc au bureau de mettre en œuvre l'élection des membres par correspondance avec une représentation de deux membres du comité par département.

Effectivement, cette commission, composée paritairement des membres du comité du syndicat et de représentants du personnel, doit se réunir, à l'initiative de son président (le président du syndicat), au moins deux fois par an. Elle doit être également convoquée à la suite de tout accident ou maladie professionnelle pouvant entraîner une incapacité permanente ou ayant entraîné le décès d'un agent.

La commission a pour rôle essentiel d'enquêter en cas d'accident grave, mais aussi et plus généralement de développer une attitude de prévention des accidents du travail, en permettant à tous les agents communaux, titulaires ou non, d'être protégés par des règles précises d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

Cette commission entre en fonction au cours de l'année 1981.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ CRÉATION - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : En application de la loi N°78-1183 du 20 décembre 1978, Une COMMISSION INTERCOMMUNALE D'HYGIÈNE et de SÉCURITÉ est créée au Syndicat Interdépartemental pour la gestion du personnel pour les collectivités affiliées employant moins de 50 agents titulaires ou non.

42

Article 4 : La COMMISSION INTERCOMMUNALE D'HYGIÈNE et de SÉCURITÉ est composée de :

- représentants du personnel :

3 . YVELINES (10 communes, 10 communes, 10 communes)
3 . ESSONNE " " " "
3 . VAL D'OISE. " " "

Règl. intérieur article 4

- représentants des maires :

3 . YVELINES
3 . ESSONNE
3 . VAL D'OISE.

et, en nombre double, de représentants suppléants.

Le Président du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales préside la Commission.

Des spécialistes, tels qu'Ingénieurs ou Médecins du travail assurant la surveillance médicale du personnel peuvent être entendus à titre d'experts.

Sources et légendes

Page 35. Photographie du Palais des Congrès de Versailles.
Archives départementales des Yvelines, 5Fi 357-001

1. Photographie de Patrice Vieljeux (sans date).
Archives du CIG, cote 120W11

2. Déclaration de candidature de M. Vieljeux (4 juin 1971).
Archives du CIG, cote 120W1

3-5. Extrait des registres de délibérations du SIPCL.
Archives du CIG, cote 186W7

6-7. Photographies de Patrice Vieljeux (sans date).
Archives du CIG, non cotée

8. Signature de Patrice Vieljeux.
Archives du CIG, cote 120W1

9. Plaquette de présentation du SIPCL,
éditée à l'occasion des 25 ans de l'établissement (1979).
Archives du CIG, cote 120W11

10. Article L'avenir-La Gazette du 28 mars 1973.
Archives du CIG, cote 44W2

11. Menu de l'assemblée générale du 2 avril 1976.
Archives du CIG, cote 44W3

12. Carte du restaurant Hexagona.
Archives du CIG, cote 44W3

13. Photographie du local informatique avant 1980.
Archives du CIG, non cotée

14. Projet d'implantation d'un ordinateur ICL.
Archives du CIG, cote 113W6

15. Contrat SINGER – ICL.
Archives du CIG, cote 113W6

16. Extrait des registres de délibérations du SIPCL,
marché de gré à gré entre le SIPCL et SINGER –
INFORMATIQUE (22 janvier 1974).
Archives du CIG, cote 113W6

17. Courrier du SIPCL annonçant le service
Confection des paies (31 octobre 1975).
Archives du CIG, cote 106W7

18. Courrier du SIPCL annonçant la prestation
service Elections (3 juin 1980).
Archives du CIG, cote 27W2

19. Photographie d'Yves Tarrete (sans date).
Archives du CIG, non cotée

20. Correspondance d'Yves Tarrete du 28 mars 2003.
Archives du CIG, cote 253W82

21-22. Courrier du SIPCL aux maires concernant la mise
en place d'un service de médecine professionnelle (1972).
Archives du CIG, cote 83W10

23-24. Courrier du SIPCL aux maires concernant la mise
en place d'un service de médecine professionnelle (1979).
Archives du CIG, cote 83W10

25. Photographie du Docteur Bernard Pechnik (sans date).
Archives du CIG, non cotée

26. Bilan de la surveillance médicale.
Archives du CIG, cote 83W10

27. Rapport sur la médecine professionnelle
à la commission paritaire intercommunale (1980).
Archives du CIG, cote 83W10

28. Photographie de la salle d'attente du cabinet médical du
SIPCL au 12 rue Neuve Notre Dame au début des années 80.
Archives du CIG, non cotée

29. Carte d'implantation des lieux de consultation, années 80.
Archives du CIG, cote 83W10

30. Courrier de la mairie de Magnanville,
autorisant l'organisation de visites médicales dans sa salle,
pour les communes avoisinantes (1981).
Archives du CIG, cote 83W10

31-33. Dossier médical.
Archives du CIG, cote 83W10

34-36. Photographies des équipements pour le suivi médical
des agents.
Archives du CIG, non cotée


37. Rapport d'activité du service de médecine
professionnelle (1986).
Archives du CIG, cote 83W10

38. Photographie du Palais des Congrès dans les années 80.
Archives communales de Versailles, cote 5Fi_1357_001.

39. Article de presse de Toutes les nouvelles de Versailles
(20 février 1980) sur l'assemblée générale.
Archives du CIG, cote 44W5

40-41. Imprimé de réservation pour l'assemblée générale
du 12 février 1980.
Archives du CIG, cote 44W5.

42. Règlement intérieur de la commission
intercommunale d'hygiène et de sécurité.
Archives du CIG, cote 19W1



1984
1989

Le virage,
du SIPCL au CIG

1984 1989

Le virage, du SIPCL au CIG

La seconde moitié des années 1980 est marquée, pour notre établissement et pour la fonction publique territoriale en général, par de grands bouleversements : sur le plan national, la promulgation de la loi du 26 janvier 1984 et de la loi du 13 juillet 1987, dite loi Galland, vient profondément changer le paysage des institutions de la fonction publique territoriale, en affirmant sa spécificité.

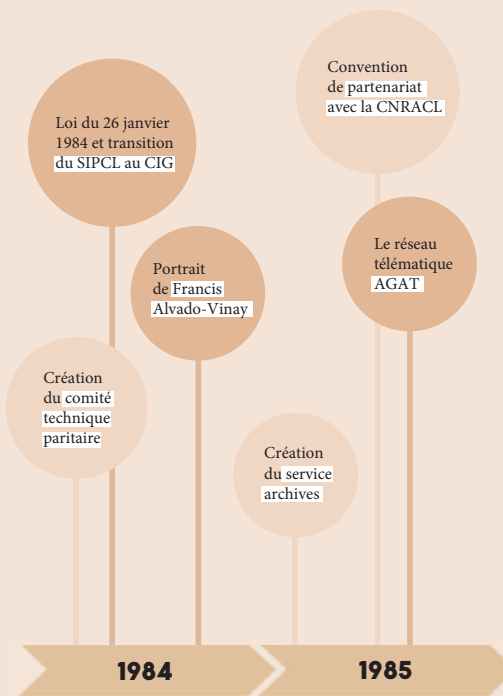
Ainsi, le SIPCL devient le CIG dans ses missions actuelles d'accompagnement des employeurs locaux et un établissement fédérateur des statuts des personnels communaux. A la fois garant du système de la carrière et prestataire de services, il est géré par un conseil d'administration de 24 membres, élus pour six ans, parmi les élus territoriaux des collectivités affiliées. Ce conseil d'administration est élu en 1986, puis renouvelé en 1987 et 1989. Et pendant sept mois de l'année 1986, l'établissement a compté les collectivités locales de la Seine-et-Marne parmi ses affiliées.

Cette période est marquée par un changement de direction en 1988, Arlette de Bosson transmet le flambeau à Claire Cornet et par un changement de locaux. Des rue Neuve-Notre-Dame et rue Madame (où le personnel était très à l'étroit), les services déménagent dans les nouveaux bâtiments de la rue Boileau.

Garant de la continuité de l'établissement, le président, Patrice Vieljeux, depuis 1971, et le personnel, qui suit comme un seul homme : « *cela n'a rien changé pour nous. Nous faisons déjà cela au SIPCL* ». Les services se développent dans le même esprit de service aux collectivités, comme le service remplacement qui connaît un engouement rapide, répondant aux besoins des communes. La banque de données AGAT est lancée et connaît un vif succès. Enfin, les instances paritaires voient leur rôle accentué avec les décrets de 1989.

La cotisation est de
0,45 %
de la masse
salariale

725
collectivités
affiliées



Contexte statutaire

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.
- Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires.
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'introduction des notions d'hygiène, de sécurité et de prévention dans la médecine professionnelle.

Le virage,
du SIPCL au CIG

1984-1989

25 000

agents titulaires
à gérer

76

agents

La cotisation est de
0,72 %
de la masse
salariale

Affiliation
obligatoire pour
les collectivités
de moins de
250
agents

93

agents

Première
assemblée
générale
de l'association
du personnel

Bilan
et perspectives
du CIG

Premier conseil
d'administration
du CIG

150 m² de bureaux
sont loués rue Madame,
pour les services
recrutement, concours
et médecine
professionnelle

Création
du service
bourse
de l'emploi

Les conséquences
de la Loi Galland
au CIG

Création
du service
rédaction
de mémoires
en défense -
contentieux

Fermeture
de l'antenne
de l'Essonne

Départ
en retraite de
Arlette de Bosson,
Claire Cornet
est nommée
directrice

Portrait
de Françoise
Connétable

Déménagement
rue Boileau

Patrice Vieljeux
est réélu
à la présidence
du CIG

Le concours
de commis
est organisé
pour la première
fois

Instances
paritaires

1986

1987

1988

1989

Contexte statutaire

- Loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
- Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987, dite loi Galland.
- Décret n° 88-159 du 18 février 1988 augmentant le seuil d'affiliation obligatoire à 250 agents.
- Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

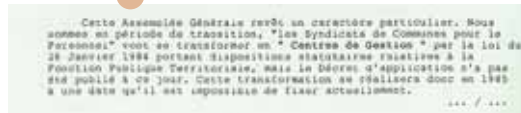
La loi du 26 janvier 1984 et la transition SIPCL au CIG

Le législateur opte pour une organisation reposant sur la notion de corps, le système de la carrière - avec séparation du grade et de l'emploi - prenant le relais du système d'emploi. La gestion de ces corps est confiée à une structure supra locale : les centres de gestion. Le SIPCL participe de près à l'élaboration des textes et est associé et consulté sur la nature des missions dévolues aux centres de gestion, en lien avec le rapporteur de la loi, Pierre Tabanou. L'article 13 institue les centres de gestion : « établissements publics à caractère administratif, dirigés par un conseil d'administration composé d'élus locaux représentant les communes, les départements et les régions concernés ». En région parisienne, les centres de gestion seront interdépartementaux. Le CIG Grande Couronne est né.



La concrétisation en octobre 1986

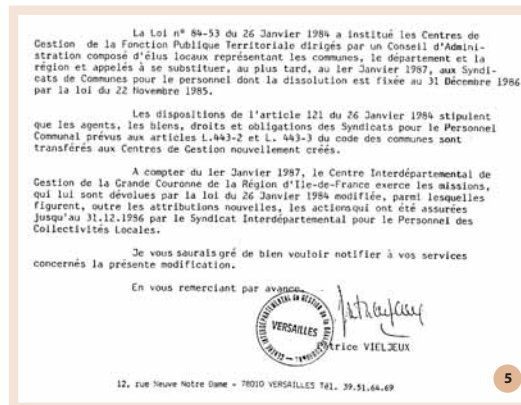
Par convention du 7 octobre 1986, le SIPCL s'engage à concourir à l'exécution des missions dévolues par la loi aux centres de gestion jusqu'au 31 décembre 1986. Le SIPCL est dissous le 1^{er} janvier 1987.



Les difficultés de mise en œuvre

Le 17 décembre 1984, se tient l'assemblée générale des membres du comité, au palais des congrès de Versailles. Le compte rendu mentionne le caractère particulier de cette réunion, avec la transformation des syndicats de communes en centres de gestion. Le comité compte alors 1 169 membres, pour 725 collectivités affiliées, et ce doit être la dernière fois qu'il se réunit.

Le 25 novembre 1985, l'assemblée générale se tient à nouveau au palais des congrès de Versailles, « traditionnellement, car malgré la publication d'un nombre important de décrets d'application de la loi de 1984, l'échéancier prévu par le Ministre de l'Intérieur n'a pas été respecté » (plus de 55 réunions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en un an).





6

Francis Alvaro-Vinay

1983 - à nos jours

Dans quelles circonstances avez-vous intégré le CIG ?

Francis Alvaro-Vinay : Je suis arrivé en juin 1983 au SIPCL, au grade de secrétaire de mairie de moins de 2 000 habitants, pour assurer le remplacement d'un agent parti en congé de maternité. Travaillant au service documentation aux côtés de Claire Cornet, ma formation est assurée par Arlette de Bosson, fine connaisseuse du statut. Après une première expérience de secrétaire général à la mairie des Loges-en-Josas, me forgeant une expérience communale, je suis rappelé au SIPCL par Arlette de Bosson et suis nommé responsable du service remplacement, jusque-là embryonnaire. Je structure le service qui connaît un développement rapide. En 1985, il compte déjà quatre agents (Madeleine Le Flem, Eric Poiriel, François Aragon et Dominique Beauoudrat), et 42 collectivités ont sollicité un remplacement pour 4 200 heures de travail... Compte tenu de la charge de travail, je ne peux plus assurer de missions en collectivité. Le SIPCL compte alors peu d'agents et la polyvalence est de mise au siège, rue Neuve Notre Dame.

Quelles furent vos premières missions en tant que directeur général adjoint ?

F A-V : En décembre 1988, Claire Cornet, devenue directrice générale suite au départ de Arlette de Bosson, me nomme directeur général adjoint pour les missions facultatives, puis plus tard directeur général adjoint en charge des moyens internes, au départ de Louise Crenn. Il s'agit alors de positionner les moyens internes vers les utilisateurs, en service support. C'est le temps de la recherche de nouveaux locaux, avec une prospective pragmatique, du passage de la mini-informatique à la micro-informatique.

7

Le CIG s'installe rue Boileau et s'équipe alors de Macintosh. Nous montions en réseau les micros ordinateurs et brassions les baies le samedi, pour ne pas perturber le travail des services en semaine. Avec Jean-Laurent Nguyen Khac nous avons alors proposé à Claire Cornet de mettre notre expertise à disposition des collectivités, très demandeuses, en créant une nouvelle mission, le conseil en informatisation. Les services supports se structurent : les ressources humaines, avec la complexification du statut, l'augmentation du nombre de paies, ainsi que le parc auto, qui débute avec une Renault 5. En 1999, j'accompagne le service Finances dans l'application de l'instruction budgétaire et comptable M. 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

En 2003, vous ajoutez à vos fonctions la direction du service concours.

F A-V : Pour le compte de l'ANDCDG, je suis avec attention les négociations qui ont trait au volet financier du transfert des concours du CNEPT vers les centres de gestion, entre 2007 et 2010. Une divergence est en effet apparue entre les estimations du montant de la compensation financière effectuées par le CNEPT et par la fédération nationale des centres de gestion. Afin de procéder à une évaluation impartiale, une mission d'expertise est confiée à Georges Capdeboscq, conseiller honoraire à la Cour des Comptes. Quinze concours sont ainsi transférés du CNEPT vers les centres de gestion, dont huit de catégorie A et sept de catégorie B, ainsi

que seize examens professionnels, dont six de catégorie A et dix de catégorie B. La principale préoccupation est d'avoir un égal traitement pour tous les candidats, et donc des sujets nationaux. Une cellule pédagogique nationale est mise en place. Le CIG fait partie des cinq centres de gestion pilotes, c'est-à-dire maîtres d'œuvre pour produire les sujets, élaborer les cadrages des épreuves.

L'étendue de vos compétences ne s'arrête pas là, quels sont vos autres champs d'action ?

F A-V : En parallèle, en 2008, je suis nommé à la Cour des Comptes enquêteur au titre du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, et participe à la rédaction du rapport sur l'organisation et le pilotage des recrutements au sein de la fonction publique d'Etat. Je suis également trésorier de l'association des dirigeants territoriaux et anciens de l'Institut national des études territoriales (INET).

Arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination d'enquêteurs au Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics

NOR : PRMX0711057A
ELI : Non disponible

Par arrêté du Premier ministre en date du 7 juillet 2008, sont nommés en qualité d'enquêteurs au titre du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics :

- Mme Marine Dorne-Correa, conseillère du comité de direction, Caisse des dépôts et consignations.
- M. Francis Alvaro-Vinay, directeur général adjoint, centre de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France.
- Mme Corinne Desfontès, inspectrice générale de l'administration, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.
- M. Gilbert Elkaim, directeur, institut régional d'administration de Lille.
- M. Jean-Luc Fripou, directeur général adjoint, direction générale de l'administration, ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- M. Jean-Marc Frohard, administrateur civil hors classe, inspection générale des affaires sociales, ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.
- M. Bruno Gastal, directeur, institut de formation de l'environnement, ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- M. Didier Hise, contributeur général, ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.
- M. Sylvain Merlen, administrateur civil hors classe, ministère de l'éducation nationale.
- M. Denis Prieux, sous-directeur, direction générale du personnel et de l'administration, sous-direction recrutement, concours et formation, ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- M. Jean Prot, préfet honoraire.
- M. Philippe Sultan, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, ministère de l'éducation nationale.



11



12

« A.G.A.T. » SE FAIT LA BANQUE

Le 15 avril 1985 le Syndicat intercommunal pour le personnel de la grande couronne (Essonne, Val-d'Oise, Yvelines) a mis en service une « banque de données pratique d'aide à la gestion des agents territoriaux » accessible sur Minitel (1).

9

Le réseau télématique AGAT

Le SIPCL a déjà procédé à l'informatisation de la gestion des carrières des agents des collectivités affiliées depuis 1974. En 1985, il met en place, sous l'impulsion de Corinne Jourdan, une banque de données d'informations administratives et juridiques, dénommée AGAT (Administration et Gestion des Agents Territoriaux). Cette banque de données, accessible par minitel (3614 CIG78) est diffusée par le logiciel VIDEOTEX, en partenariat avec la société SINCIR. Elle permet à toutes les collectivités affiliées qui ont reçu un mot de passe, de disposer d'un manuel télématique sur le personnel territorial (flashes d'information, statut de la fonction publique territoriale, modèles d'actes usuels), d'un accès aux dossiers des agents des collectivités affiliées, en liaison avec le système de gestion des carrières, d'une bourse de l'emploi, d'une information sur les dates et lieux de concours, des listes d'admissibilité, d'admission, d'aptitude aux concours. Au bout de quelques mois, et face au succès rencontré, un logo est créé, la plaquette est stylisée.

A l'occasion de deux ans du lancement de la banque de données, le CIG lance en 1987 le premier concours AGAT ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales sur le plan national. Quinze questions relatives à la fonction publique territoriale sont posées en ligne, sur Minitel. Une centaine de collectivités y participe. L'association des secrétaires généraux des Hauts-de-Seine remporte le premier prix.



13



10



14

L'amicale du personnel du SIPCL

Le personnel propose de créer une amicale en décembre 1981. Le but est de « rapprocher le personnel afin d'assurer un regroupement amical, disposé à assurer en cas de besoin une assistance morale et matérielle, et à animer le groupe d'adhérents par l'organisation de fêtes, d'excursions ». Françoise Connétable en est l'une des premières présidentes. Le projet est approuvé lors du bureau du SIPCL du 17 décembre 1981 et une subvention de 1 500 francs est allouée au titre de cette même année. L'amicale organise alors le repas annuel, des tournois de ping pong, une journée déguisée pour le mardi gras. Un voyage en Yougoslavie avec la mairie de Beynes est organisé et une petite bibliothèque est installée dans une pièce rue Neuve-Notre-Dame.

De l'amicale à l'association du personnel

Le 20 mars 1986, se tient l'assemblée générale extraordinaire de l'amicale du personnel du SIPCL ainsi que le premier conseil d'administration de l'association du personnel du SIPCL et du CIG, la seconde prenant la suite de la première. Michel Senimon est élu président. Six commissions sont créées : Fêtes et cérémonies, Voyages, Culturelle, Sports, Bibliothèque et Sociale.



17



18

Le Président présente une proposition de création d'Amicale, déposée par le Personnel du Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Personnels.

Il fait observer que les buts de l'Association tendent à rapprocher le personnel afin d'assurer un regroupement amical, disposé à assurer en cas de besoin une assistance morale et matérielle et à animer le groupe d'adhérents par l'organisation de fêtes, d'excursions.

Le Président souligne la qualité des agents du Secrétariat et l'esprit favorable au bon fonctionnement des services dont le personnel fait preuve, malgré des conditions de travail parfois difficiles,

Et propose de verser une subvention pour encourager cette Amicale.

Les membres du Bureau approuvent l'initiative du personnel,

Délibèrent et décident à l'unanimité,

De verser une subvention de MILLE CINQ CENTS FRANCS (1 500 Frs) au titre de l'année 1981.

15

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU
PERSONNEL DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LE
PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DU
CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
EN DATE DU 20 MARS 1986

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Six, le 20 Mars à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Association du Personnel du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales et du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, se sont réunis dans les locaux de la D.D.A.S.S. 12, Rue Neuve Notre Dame à VERSAILLES, et ce, à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire du même jour.

Sont présents :

- . Madame Marie-Berthe SOLE
- . Madame Annie BRIERE
- . Madame Françoise CONNETABLE
- . Madame Cléire CORNET
- . Madame Louise CRENN
- . Monsieur Alain POKIER
- . Madame Christine ERNU
- . Madame Madeleine LE FLEM
- . Monsieur Denis RANDUILL
- . Madame Françoise RAVIER
- . Madame Isabelle SAUGUES
- . Monsieur Michel SENIMON
- . Monsieur Yves TARRIET

16



19

Premier conseil d'administration du CIG

Le 6 décembre 1985, le préfet des Yvelines convoque les électeurs aux élections au conseil d'administration du CIG (Essonne, Val d'Oise, Yvelines et Seine-et-Marne). Elles ont lieu le 29 janvier 1986, avec trois listes (parti socialiste et mouvement des radicaux de gauche, parti communiste et liste d'opposition). Chaque maire employant au moins un agent de catégorie B, ou moins de 200 fonctionnaires de catégorie C ou D, dispose d'autant de voix qu'il y a de fonctionnaires dans sa collectivité. Le nouveau conseil d'administration se réunit le 3 mars 1986, à la préfecture des Yvelines à Versailles, et élit son président, Patrice Vieljeux.

COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Lundi 3 Mars - 10 heures

1986

Salle Paléonki de la Préfecture
des Yvelines

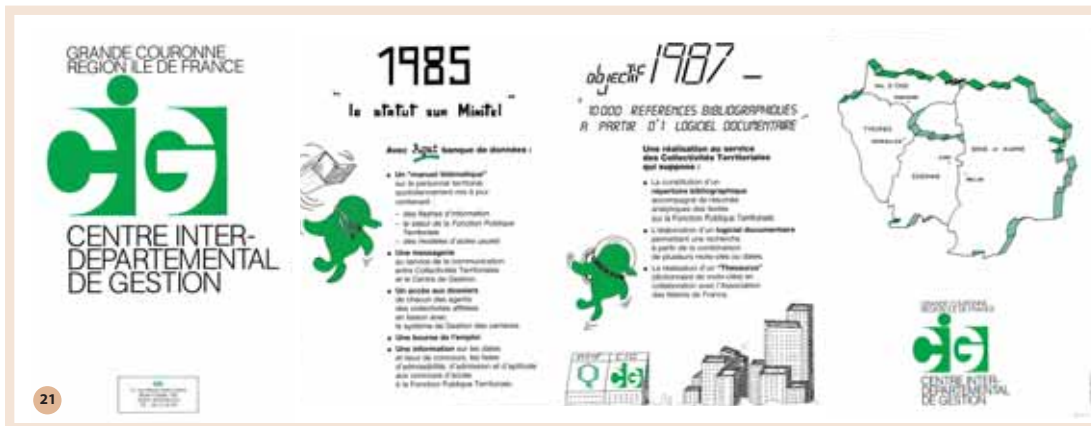
En application de l'article 114 modifié du décret 85.643
du 26.6.1985 s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet, en présence
de Monsieur MAILLARD, Préfet, Commissaire de la République des YVELINES, le
Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de gestion de la grande
couronne. Le Président, M. Vieljeux, a été élu le 15 décembre 1985.

Étaient présents :

REPRESENTANTS DES COMMUNES

VIEL-HEUX Patrice Préfet Guy	Maire de BOUILLAY 1er adjoint du Maire de MORANGES
FERRIER Jean BERNARD André	Maire de CHEMELLES EN PARISIS Adjoint du Maire d'AVON
BRANE Robert TOURNIER CASSEVILLE Jean	Maire de NOLEY LE ROI Maire de CHAVEL
RENAUD Hubert FANCIET Jean-Louis	Maire de CENDY Maire de JOUARS PORTOCHARTRAIN
PETIT André LANGLOIS Jean	Maire d'EAUDONNE Maire Adjoint de MONTEAUX FAULT YVRES
POISSON Elisabeth JEU Christian	Maire de BOUILVILLE LE GAILLARD Maire d'ÉPISAY SUR ORGE
TRUCQUET Jean ANDRE René	Maire de MORNAY Maire de LE MEZ SUR SETINE
MONTAUD Jean NADAN Roland	Maire de PARCESSIS Maire de CERVANCOURT

20



Le tout nouvel établissement communique à l'aide d'une plaquette de présentation, avec un logo vert et blanc stylisé. La banque de données AGAT y est présentée. Au dos, figurent les quatre départements qui constituent, pendant quelques mois, le territoire du CIG.

Lors du conseil d'administration du 7 octobre 1986, le retrait des collectivités de Seine-et-Marne est acté (en application de la loi du 19 août 1986) et entraîne la modification de la composition du conseil d'administration.

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

29 membres en exercice Réunion du Conseil d'Administration
20 membres présents

7 OCTOBRE 1986

Régulièrement convoqué le 15 Septembre 1986, les membres du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de Collectivités de Seine-et-Marne, qui se trouvent rattachés au Centre de Gestion de leur département. Il en résulte que le mandat des membres du Conseil d'Administration représentant ce département, ainsi en même temps que ceux des trois autres départements (Essonne, Yvelines, Val d'Oise), expire avec effet du 19 Août 1986. La loi prévoit que les membres élus de la Seine-et-Marne sont remplacés par les premiers candidats non élus de la liste à laquelle ils appartenaient, dans l'ordre de la liste. Vous liste ci-jointe

Le Président ouvre la séance à 17 heures 45.

Il informe les membres présents que la loi du 19 Août 1986 a aboli le retrait de l'affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne des Collectivités de Seine-et-Marne, qui se trouvent rattachés au Centre de Gestion de leur département. Il en résulte que le mandat des membres du Conseil d'Administration représentant ce département, ainsi en même temps que ceux des trois autres départements (Essonne, Yvelines, Val d'Oise), expire avec effet du 19 Août 1986. La loi prévoit que les membres élus de la Seine-et-Marne sont remplacés par les premiers candidats non élus de la liste à laquelle ils appartenaient, dans l'ordre de la liste. Vous liste ci-jointe



23

La loi Galland et ses conséquences

En 1986, le Président Patrice Vieljeux rencontre le ministre délégué chargé des collectivités locales, Yves Galland, qui l'informe qu'un projet de loi concernant la fonction publique territoriale était déjà rédigé et serait soumis au Parlement après avis du CSFPT. Il participe au groupe de travail, qui se réunit pour la première fois le 22 juillet 1987. Cette loi, sans abroger celle de 1984, réaménage en profondeur la fonction publique territoriale et renforce les pouvoirs des employeurs territoriaux. Elle élargit les possibilités de recours à des agents non-titulaires et à des incidences sur le rôle des centres de gestion. Elle substitue enfin la notion de cadres d'emplois à la notion de corps, assurée au niveau local par chaque collectivité concernée (même si les corps n'ont jamais été mis en place).

L'Inspection générale de l'administration rédige en mars 1987 un rapport particulier sur le CIG. Dans un courrier du 27 août 1987, adressé au président du Centre de gestion du Gers, Patrice Vieljeux, en tant que président de l'association nationale des présidents de centres de gestion, réaffirme la nécessité de « faire preuve de notre raison d'être et de la nécessité de laisser aux élus la liberté de gestion de l'organisation dont ils sont responsables ».

25 L'affiliation est facultative pour les autres collectivités et autres établissements publics, ainsi que l'article 83 pour les 3 départements : Yvelines, Essonne, Val d'Oise et leur établissements publics, pour le rayon Ile-de-France, et pour les établissements publics administratifs dans le département de l'interdépartementaire dans le département d'Ile-de-France à l'exception l'article 23 du décret du 19 Février 1985 du Centre interdépartementaire de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut s'appliquer à l'ère existante au Centre Interdépartementaire de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France.

Les collectivités et établissements publics administratifs dont les noms suivent ont demandé l'affiliation volontaire au Centre Interdépartementaire de Gestion de Versailles avec effet du 1er Janvier 1988.

- YVELINES - 78 -

- La Celle-Belle-Eglise
- Le Chesnay
- Meudon
- Plaisance-Lathuis
- Paris
- Rambouillet

- ESSONNE - 91 -

- Les Ulis

- VAL D'OISE - 95 -

- Cergy
- Goussainville
- Goussainville
- Sarcelles
- Taverny
- Intercommunal d'Agglomération Nord et Cergy Pontoise

Bureau intercommunal de la Banlieue de Paris pour les élus
105, Rue de Servy - 75579 PARIS CEDEX 12

Bureau intercommunal de la Banlieue de Paris pour les par
105, Rue de Servy - 75579 PARIS CEDEX 12

Bureau Inter-Communal Central de Traitement des Ordes et Réserves (CICOR)
Boulevard de Valenciennes - PARIS 75001

Bureau Inter-Communal de Paris et des Hauts-de-Seine pour la Gestion des Paris de Paris de PUTEAUX et ANTON

Bureau Interdépartementaire pour le Centre des Paris de Paris de BICHSEL et de
105, Rue de Servy - Avenue de la République - 75005 PARIS

Centre Interdépartementaire de Gestion de la Région Ile-de-France (CIG-IFRANCE)
12, Rue Louis-Nabre-Gens - 75005 PARIS

105, Rue de Servy - Avenue de la République - 75005 PARIS

105, Avenue de Paris - 75005 PARIS

Le 29 Juin 1987 de la loi du 29 Janvier 1984 prévoit qu'il peut être fait application à une certaine affiliaction à l'ère existante par les deux tiers des collectivités et établissements publics dont affiliaction volontaire au Centre de Gestion de Versailles est demandée, sous réserve que l'affiliation volontaire est à un Centre de Gestion ne pouvant relever d'un autre Centre de Gestion.

Les mêmes possibilités de faculté sont prévues pour le Centre de Gestion de la Région Ile-de-France. Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un Centre de Gestion ne peuvent relever d'un autre Centre de Gestion.

La loi a pour effet de modifier le Comité d'Administration, et notamment de supprimer le Comité d'Administration, lequel est remplacé par un Comité de Gestion ne pouvant relever d'un autre Centre de Gestion.

La loi a pour effet de modifier le Comité d'Administration, et notamment de supprimer le Comité d'Administration, lequel est remplacé par un Comité de Gestion ne pouvant relever d'un autre Centre de Gestion.



27 Ceci ne pourra se faire qu'avec la participation active de toutes les parties concernées: Gouvernement, Parlementaires, Autorités Territoriales des Fonctionnaires.

C'est par l'effort et le respect de la règle du jeu définie par les textes que, tous ensemble, nous pourrions le valeur de la Fonction Publique Territoriale et que celle-ci atteindra cette sorte et la mobilité recherchée avec la fonction Publique d'Etat.

Nous y parviendrons tous ensemble, j'en suis persuadé et confiant dans l'avenir qui s'ouvre pour chacun d'entre nous.

La loi a pour conséquence de modifier, à compter du 1^{er} janvier 1988, la composition du conseil d'administration du CIG. Les élus représentants le conseil régional d'Ile-de-France et les conseils généraux des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise ne peuvent plus siéger car les collectivités qu'ils représentent ne sont plus affiliées. Cependant, elles peuvent s'affilier volontairement ; le seul d'affiliation est de 250 agents. Treize s'affilient, dont Rambouillet, Les Ulis, Cergy ou Goussainville.

Le CIG organise, le 29 juin 1987, après le conseil d'administration, une réunion d'information au Palais des Congrès de Versailles, sur le thème de « la fonction publique après la loi Galland ». Michel Senimon, responsable de l'Information et de la Communication au CIG, y fait une intervention remarquée. Patrice Vieljeux conclut la réunion sur l'analyse de la loi à double titre : employeur local en tant que maire de Bougival, et Président de centre de gestion.

Bilan et perspectives

Après le conseil d'administration du 12 octobre 1987 - qui s'est tenu dans la salle de réunion du restaurant La Chasse, à Versailles - une présentation du bilan et des perspectives du CIG se déroule au Palais des Congrès de Versailles. Nostalgie des assemblées générales du SIPCL, cette réunion est organisée afin de satisfaire à la demande des administrateurs qui avaient souhaité l'organisation d'une assemblée annuelle des maires représentant les collectivités affiliées au CIG, en remplacement de l'assemblée réglementaire du comité du SIPCL. Plus de 180 personnes participent à cette conférence - débat.

29

OUVERTURE ET PRESENTATION (Monsieur Patrice VIELJEUX)

Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à l'invitation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France dans le cadre de cette réunion "Bilan et Perspectives".

Ce rassemblement, je l'ai voulu dans l'esprit de ce qu'était autrefois la réunion du Comité du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales, esprit de coopération intercommunale dont mon prédécesseur, Michel JAMOT, Député Maire du MESNIL-LE-ROI et Premier Président du Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales, était l'ardent défenseur ; en effet, le Comité du Syndicat Interdépartemental permettait, une fois l'an, de réunir tous les Elus des collectivités affiliées afin de faire le bilan des activités de l'établissement et de voter les moyens financiers correspondants.

Depuis le 1er janvier 1987 et conformément au nouveau statut de la Fonction Publique Territoriale, le Centre Interdépartemental de Gestion s'est substitué à l'ancien Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales. Ce changement de structure a modifié quelque peu les règles de gestion applicables à notre établissement car les décisions sont maintenant prises par un Conseil d'Administration qui ne compte que 29 représentants élus parmi les 917 collectivités affiliées au Centre Interdépartemental. C'est pourquoi certains d'entre vous m'ont instamment prié de maintenir une réunion annuelle de tous nos affiliés, réunion qui n'est certes plus de base statutaire, mais qui me paraît néanmoins indispensable pour informer les collectivités de l'utilisation faite des moyens donnés et de la confiance accordée.

Ainsi, je souhaite qu'à l'issue de cette présentation du Centre Interdépartemental de Gestion, les Elus et les responsables locaux, ici présents, perçoivent leur Centre de Gestion, non seulement comme un établissement public administratif institué par la loi pour garantir aux agents territoriaux certains droits ou avantages de carrière, mais aussi comme un organisme dont les services présentent un caractère suffisamment performant et spécialisé pour justifier une mise en commun de moyens par la plupart des collectivités territoriales des trois départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, et certains établissements publics de la Région Ile-de-France.



30

LE PRESIDENT

Le 20 décembre 1984, naissait le Centre Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales de France et c'est sous l'impulsion de Monsieur JAMOT, alors son Président, Michel JAMOT, député-maire de Mesnil-le-Roi.

Après cette date qui fut le point de départ de nombreux efforts multiples de la Fonction Publique Territoriale pour territoriale, est apparue à tous les niveaux de plus en plus un esprit de coopération intercommunale, le développement de la coopération de toutes les collectivités locales, le développement de la coopération de toutes les collectivités locales, le développement de la coopération de toutes les collectivités locales, le développement de la coopération de toutes les collectivités locales.

Après le 1^{er} janvier 1987, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France a été substitué au Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collectivités Locales de France.

28



Stand n° 1	Gestion des archives
Stand n° 2	Documentation - Information et Communication
Stand n° 3	Industrie professionnelle
Stand n° 4	Le Statut des Communes
Stand n° 5	Statut de l'Emploi
Stand n° 6	Concours
Stand n° 7	F.T.S.
Stand n° 8	J.P. Diffusion
Stand n° 9	Drape
Stand n° 10	Elections
Stand n° 11	J.C.S. - SEMUR
Stand n° 12	CAJONGE
Stand n° 13	Archives
Stand n° 14	Amplification
Stand n° 15	SEPPA
Stand n° 16	SPF ELECTRONIQUE
Stand n° 17	C.P.A.S.
Stand n° 18	M.P.C.S.

Une brochure est éditée, avec un nouveau logo : lettres minuscules bleues, drapeau tricolore. Elle présente le CIG sous trois facettes : exemple de coopération interterritoriale réussie, maillon essentiel de la FPT, prestataire de service pour une fonction publique de qualité. Les administrateurs se montrent très satisfaits de cette brochure, « qui constitue un excellent moyen de mieux faire connaître les activités des diverses structures, et l'organisation du CIG », et souhaitent le renouvellement d'une telle réunion des élus et de leurs collaborateurs.

intercommunales, lorsque les décisions de gestion sont prises par le conseil d'administration de la fonction publique territoriale.

Je tiens également à souligner que l'action de notre établissement doit être tournée vers le service, et ce à l'égard de tous les agents de la fonction publique de la Région Ile-de-France, et plus particulièrement au développement de la fonction publique de la Région Ile-de-France, et plus particulièrement au développement de la fonction publique de la Région Ile-de-France, et plus particulièrement au développement de la fonction publique de la Région Ile-de-France.

En conclusion de ma présentation de la fonction publique territoriale, je tiens à souligner que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France est un organisme dont les services présentent un caractère suffisamment performant et spécialisé pour justifier une mise en commun de moyens par la plupart des collectivités territoriales des trois départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, et certains établissements publics de la Région Ile-de-France.

Patrice Vieljeux

Patrice Vieljeux
Maire de Bagneux

31



32

Claire Cornet

1982 - 1998

Dans quelles circonstances avez-vous intégré le SIPCL ?
Claire Cornet : De formation juridique et ayant exercé plusieurs emplois – à l'agence d'urbanisme de Dunkerque, comme professeur de droit à Londres ou de français en Afrique du sud, au Jurisclasseur – j'ai déposé ma candidature sur la Bourse de l'emploi, ayant toujours souhaité travailler auprès de collectivités locales.

Quand êtes-vous arrivée au SIPCL ?

CC : J'ai été recrutée par Arlette de Bosson, alors directrice du SIPCL, qui avait remarqué mon Cv sur la Bourse de l'emploi, en 1982. Arlette de Bosson me nomme responsable du service documentation. Il s'agissait alors d'organiser le service qui faisait face à une demande croissante des collectivités.

Vous avez travaillé au 12 rue Neuve-Notre-Dame. Quels souvenirs avez-vous de cette période ?

CC : Les locaux de la rue Neuve-Notre-Dame étaient exigus, peu adaptés à l'informatique que nous utilisions de plus en plus. Nous avons, en 1985, mis en place la banque de données AGAT qui a représenté une charge de travail considérable pour le conseil statutaire et le service documentation. Dès ma nomination au poste de Directeur en 1988, nous nous sommes mis en recherche de nouveaux locaux, plus adaptés à notre établissement, qui était en évolution constante.

Vous étiez au service documentation ? Puis au service d'aide technique ? En quoi cela consistait-il ?

CC : J'ai été recrutée pour ma formation juridique, je n'étais pas documentaliste de métier. Le fonctionnement

Le virage, du SIPCL au CIG

1984-1989

du service se faisait de façon très empirique. Arlette de Bosson a souhaité développer l'aide technique aux collectivités, car nous étions sollicités sur des questions autres que statutaires. Mon expérience à l'agence d'urbanisme de Dunkerque nous a permis de développer l'embryon du conseil en urbanisme, en répondant aux questions très pointues que posaient certaines communes. Puis en 1986, j'ai été nommée directeur général adjoint. Avec Yves Tarrete, nous nous répartissions les missions.

En 1988, vous êtes nommée directrice du CIG, à la suite d'Arlette de Bosson, dans une période de profonde transition (SIPCL – CIG, statut de 1984, changement de locaux). Comment l'avez-vous vécu ?

CC : Ce fut une période très mouvementée. Il y a eu, en premier lieu, le changement du statut, avec la loi du 26 janvier 1984, dont les décrets d'application sont parus très tardivement en 1987. Il a fallu, principalement pour les agents du service Gestion des carrières, se familiariser avec ces nouveaux textes et faire face, sans moyens humains supplémentaires, aux régularisations de dossiers. Nous avons mis un an pour venir à bout des 25 000 dossiers agents alors gérés par le SIPCL. En second lieu, je me souviens de la période du déménagement, à l'été 1989. C'est Annick Descombes, responsable du service Archives, qui était chargée de l'organisation du déménagement des bureaux de la rue Neuve-Notre-Dame et de la rue Madame. Nous nous sommes installés alors que les travaux n'étaient pas totalement achevés. C'est à cette période que nous avons commencé à équiper chaque agent d'un ordinateur de bureau, ce qui a constitué un lourd investissement. Jusqu'alors, nous travaillions avec de gros ordinateurs, les secrétaires ayant des machines à écrire. Les services se sont progressivement informatisés, comme le service de gestion des carrières, avec un développement applicatif de la société SINCIR, ou le service finances.

Pendant dix ans vous avez été à la direction du CIG (1988-1998), vous avez dû voir de nombreuses évolutions ?

CC : Le SIPCL, devenu CIG, a toujours travaillé dans le même esprit de service et d'appui aux collectivités. Le



33

CIG me paraissait à sa place en structurant les missions obligatoires et en développant les missions facultatives. Une des constantes du CIG est de ne pas être statique, tout en ayant à l'esprit la notion de service.

Quel est votre meilleur souvenir ?

CC : Pour présenter les services du CIG, nous « labourions » le terrain, en allant à la rencontre des élus lors des journées d'arrondissement. Le Président, un responsable des missions statutaires, un responsable des missions facultatives et moi-même, nous nous déplaçons dans les départements. Nous invitons les maires et les secrétaires de mairie à une présentation, suivie d'un buffet. A cette occasion, nous avions un vrai contact de terrain.



« Votre présence sur le plan national, voire international, puisque vous avez pris une part active dans une association européenne et édité plusieurs ouvrages sur les fonctions publiques étrangères, a été un atout pour notre centre et a contribué à construire la place qu'il occupe aujourd'hui dans le paysage institutionnel. [...] »

Pour moi, vous le comprendrez aisément, ce départ marque une étape, un parcours que j'ai beaucoup apprécié. Car avec Madame Cornet, j'avais cette impression que tout était simple, tout était parfaitement huilé. Une fois passée l'impression, on ne pouvait qu'admirer la compétence dans l'humilité, la force dans la douceur de l'argumentation, la volonté dans la réflexion. »

35

Françoise Connétable

1971-2010

De la gestion des carrières aux organismes paritaires

Après un début de carrière en 1971 à la mairie de Versailles et à la mairie de Beynes, Françoise Connétable arrive le 1^{er} juin 1979 au SIPCL comme agent de bureau, à la gestion des carrières, dans des locaux où trônent 15 000 dossiers. Conservés dans des casiers métalliques, ils sont gérés par trois services selon un découpage géographique et un code couleurs permet de les distinguer. Un outil informatique existe pour l'enregistrement, géré par Marie-Thérèse Martin, et soulage le service, pour lequel les appels téléphoniques sont très nombreux. Les moyens sont limités et chacun partage son expérience et ses connaissances statutaires. Françoise Connétable est nommée adjointe pour désengorger le service, assouplir les procédures et insuffler un esprit d'équipe (les jeudis de la gestion, pour harmoniser l'interprétation des textes par exemple). Elle travaille également au service CNRACL, service atypique, car dirigé par la CNRACL. Un mois en formation à Bordeaux lui permet de connaître les rouages de cette caisse de retraite.

*« Mon meilleur souvenir :
mon pot de départ
avec tous les agents
de mon service
et les organisations
syndicales, en 2010 »*

Françoise Connétable est également un temps présidente de la section Yvelines de la Mutuelle Nationale Territoriale, avec laquelle le personnel partage les locaux, rue Neuve-Notre-Dame. Elle est aussi présidente de l'« embryon » de l'association du personnel.



Les décrets d'application de la loi de 1984 sont longs à venir : il faut attendre 1989 pour voir paraître ceux concernant les organismes paritaires. Jusqu'alors, le service préparait l'ordre du jour peu de temps avant les séances, dans un fonctionnement assez artisanal. Chaque directeur de département a à sa charge une instance (CAP, CT, CD). Les décrets de 1989 marquent un tournant avec une importance accrue des organisations syndicales et la nécessité de s'organiser. Les instances se tiennent désormais par catégorie et avec des délais d'envoi à respecter. Le service des organismes paritaires s'est alors vraiment constitué, avec Noëlle Martineau et Michèle Boutaric. Les organisations syndicales, qui existent déjà rue Neuve-Notre-Dame, ont une existence plus marquée à partir de 1989. La maison des syndicats s'installe dans les pavillons de la rue Boileau. Les organismes paritaires se réunissent alors tous les mois. Il faut que les Maires et les syndicats puissent discuter, et Françoise Connétable cherche à favoriser les échanges, dans un dialogue franc et sincère. Le CIG représente la neutralité et le côté patronal. Il faut régulièrement le rappeler aux communes qui s'imaginent (en particulier quand l'avis de la CAP est négatif) que le CIG représente les syndicats. En 1992, Françoise Connétable est diplômée d'études supérieures spécialisées en gestion des personnels de la fonction publique, par l'Université de Bourgogne. En 2008, elle reçoit la médaille d'or du travail.

Les organismes paritaires

Les commissions administratives paritaires

Mises en place en application du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, elles doivent être constituées au niveau de chaque catégorie (A, B, C et D). Les élections ont lieu le 15 juin 1989. Les représentants du personnel élus sont au nombre de quatre pour les catégories A et B, cinq pour la catégorie C et trois pour la catégorie D, parmi les listes déposées par les organisations syndicales Action indépendante, CGC, CGT, CFDT et FO. Pour que la parité soit respectée, cinq représentants des collectivités affiliées sont désignés parmi les élus des collectivités affiliées.

Le conseil d'administration ayant été renouvelé le 25 octobre 1989, une nouvelle désignation a lieu lors de la séance du 20 novembre 1989 avec cinq représentants, puis lors de la séance du 11 décembre 1989, une désignation complémentaire a lieu, avec des représentants par catégorie, en nombre égal à ceux des représentants du personnel, « ceci évitera aux mêmes élus d'être convoqués de manière trop fréquente ».

I - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

	7 8	9 1	9 5	TOTAL
Nombre d'électeurs inscrits.....	2 230	1 982	1 494	5 706
Nombre de votants.....	1 008	878	802	2 688
Suffrages nuls.....	157	99	103	359
Suffrages exprimés.....	851	779	699	2 329

VOIX OBTENUES PAR CHACUNE DES LISTES

C.F.D.T. : 1 377 voix

C.G.T. : 952 voix

39

E - Désignation des représentants des collectivités territoriales aux Commissions Administratives Paritaires.

Il avait été procédé, lors du Conseil d'Administration du 20 Novembre 1989, à la désignation des représentants des collectivités territoriales aux différentes commissions administratives paritaires, sur la base de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Afin de prendre en considération les nouvelles règles de fonctionnement des différentes Commissions Administratives Paritaires et des tenues régulières de séances de Conseil de Discipline, le Président souhaite qu'une désignation complémentaire soit effectuée. Ceci évitera aux mêmes élus d'être convoqués de manière trop fréquente.

40



42

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

12, Rue Notre Dame
78000 VERSAILLES

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES PLACÉES AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

PROCES-VERBAL

de dénouement

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le DIX-NEUF JUNE au siège du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, 12, Rue Notre Dame à VERSAILLES.

en exécution du décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 et de l'article ministériel du 18 Juin 1989 ayant les modalités de désignation des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre Interdépartemental de Gestion pour collectivités et établissements affiliés, s'est réuni le bureau de vote composé comme suit :

- PRÉSIDENT : Monsieur FANOET, Maire de JOUARS-PONCHARTREAN

- SECRÉTAIRE : Madame CREPIN, Directeur Adjoint Centre Interdépartemental de Gestion

- DÉLÉGUÉS DE LISTES : Monsieur LE BOMIN, Action Indépendante
Monsieur BRANDELY, C.F.D.T.
Monsieur MAILLER, C.G.T.
Monsieur CHASTANET, C.F.D.T.
Madame CABROL, F.O.

38

Le conseil de discipline, quant à lui, est mis en place à la suite de la parution du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989. Le CIG assure le secrétariat de cette instance pour les collectivités affiliées. Il est présidé par un magistrat de l'ordre administratif.

Le comité technique paritaire, créé par l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 et par le décret n° 85-565 du 30 mai 1985, modifié par les décrets de 1988 et 1989, concerne les collectivités employant moins de 50 agents. Les élections ont lieu le 15 juin 1989, le bureau de vote étant institué au CIG. Le conseil d'administration fixe à six le nombre des membres pour chaque collège, élus et personnels. Les représentants des élus sont désignés lors du conseil d'administration du 20 novembre 1989. Deux réunions sont obligatoires par an.

41

Les électeurs des représentants du personnel ont eu lieu le 15 Juin 1989. Il convient au titre de cette réunion de désigner les 12 membres titulaires et 6 suppléants représentant le Centre de Gestion au Comité Technique Paritaire. Ceux-ci doivent être désignés parmi les membres du Conseil d'Administration issue des collectivités ayant moins de 50 agents ou parmi les agents de ces collectivités ou agents du Centre Interdépartemental de Gestion.

Dans la nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, cinq administrateurs sont des représentants des élus de cette catégorie de commune, à savoir :

- Monsieur Jean-Louis FANOET, Maire de JOUARS-PONCHARTREAN (78)
- Monsieur Jean COULESSEL, Maire de MORIGNY-CHAMPIGNY (91)
- Monsieur Claude VILBRAN, Maire de VILLECOMIN (91)
- Monsieur René GILBERT, Maire de BAILLET-EN-FRANCE (98)
- Monsieur Michel DUPONT, Maire de MAREIL-MARLY (78)

Ces élus acceptent d'être membres titulaires du Comité Technique Paritaire.

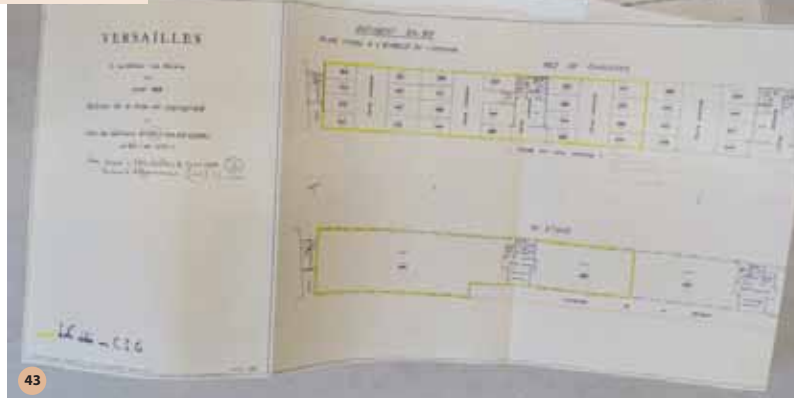
Le Président propose que Madame CORNET, Directrice du Centre Interdépartemental de Gestion, soit désignée comme le même membre titulaire du Comité Technique Paritaire, les membres suppléants étant également désignés parmi les agents du Centre Interdépartemental de Gestion :

- Monsieur Yves TARRETE, Directeur Adjoint du Centre Interdépartemental de Gestion
- Madame Marie BOUTARIC, Directeur Adjoint du Centre Interdépartemental de Gestion
- Madame Louise CREPIN, Directeur Adjoint du Centre Interdépartemental de Gestion
- Monsieur Fátima ALVADO, Administrateur Territorial
- Monsieur Bernard PECHNIK, Directeur Adjoint
- Monsieur Antony NEZEMBOE, Adjoint

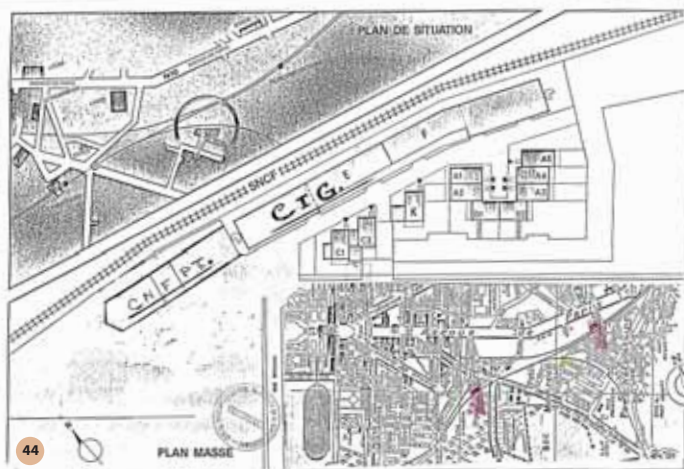
à en été 1989.

Le déménagement rue Boileau

Les locaux de la rue Neuve-Notre-Dame se retrouvent très rapidement trop exigus pour le personnel du SIPCL, en constant accroissement. Le changement de structure en 1987 et l'élargissement des missions confiées au CIG ont eu pour conséquence le développement des services. Entre 1984 et 1987, différentes options sont envisagées : le domaine de Mme Elisabeth, avenue de Paris, le site des Manèges, en face de l'hôtel de ville de Versailles, un terrain d'1,5 hectares à Viroflay, la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Face aux difficultés, une commission dédiée à la recherche des locaux est créée dès septembre 1984. L'idée est de regrouper dans les mêmes locaux le SIPCL et le Centre de formation, dans une maison des collectivités territoriales.



43



44

En février 1988, l'architecte Cornet-Vernet présente le projet de construction d'un ensemble immobilier en copropriété aux membres du conseil d'administration, pour une acquisition d'au moins 1 200 m² de bureaux, situés dans un secteur de Versailles en pleine évolution, à un prix considéré comme raisonnable. Une visite du terrain est organisée lors du conseil d'administration du 25 février 1988. L'acte notarié est signé en octobre 1988, en l'étude de Maîtres Macron et Audhoui, entre la SCI Boileau-Molière et le CIG, représenté par son président, Patrice Vieljeux, pour un montant de 18 826 728 francs.

Concernant les aménagements intérieurs, un groupe de propositions est constitué, animé par Francis Alvado-Vinay et le Docteur Pechnik, afin que tout le personnel soit associé au choix.

Le conseil d'administration du 26 juin 1989 se tient dans les locaux du futur siège. Les services déménagent en juillet 1989, du 12, rue Neuve-Notre-Dame et du 8 rue Madame, vers le bâtiment Boileau Molière. La délégation interdépartementale du CNFPT rejoint bientôt le bâtiment situé à côté.



45

II - ACQUISITION PAR LE C.I.G. DE LOGISMS SITUÉS A VERSAILLES

Après avoir remercié les administrateurs, membres du groupe de réflexion, chargés d'analyser et de proposer des solutions au problème des locaux futurs du Centre Interdépartemental de Gestion, le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il a demandé à l'architecte responsable de la réalisation du parc d'activités Boileau-Molière, situé dans le quartier de Porchefontaine, à Versailles, de venir présenter le projet de construction des bureaux prévus dans le cadre de cette opération, qui est susceptible de convenir aux besoins du C.I.G. Ce projet a été porté à la connaissance des membres de la commission du Conseil d'Administration chargée de rechercher des locaux, qui ont été intéressés par les propositions dont il s'agit.

La construction envisagée permettrait au Centre Interdépartemental de Gestion de procéder à l'acquisition d'au moins 1200 m² de bureaux, situés dans un secteur de Versailles en pleine évolution, à un prix considéré comme raisonnable (12 571,60 F le m²). Cette réalisation constituerait la première occasion de trouver sur Versailles une superficie de bureaux en accession à la propriété, adaptée à ce que recherche la commission spécialisée depuis plusieurs mois.

46

Lors de sa séance du 6 Mai 1988, le Conseil d'Administration a confirmé l'acquisition de locaux situés à Versailles dans le quartier de Porchefontaine.

Notre installation peut y être envisagée pour le dernier trimestre de l'année 1989.

Cette nouvelle étape dans l'évolution du Centre Interdépartemental de Gestion devra permettre à chacun de bénéficier des conditions matérielles de travail contribuant au meilleur accomplissement de l'ensemble de nos missions.

L'image de marque de notre établissement s'en trouvera améliorée, tant à l'intérieur même de la structure que vis à vis de nos collectivités affiliées.

Vous trouverez en annexe à la présente note un descriptif sommaire des futurs bâtiments, qui, compte tenu des surfaces offertes, permettront d'accueillir également le C.N.F.P.T. Versailles et de regrouper, pour une meilleure gestion, certains services (reprographie, colléris...).

L'aspect extérieur des bâtiments nous est imposé, mais leur aménagement intérieur relève de nos choix. C'est pourquoi, j'ai décidé d'associer l'ensemble du personnel à une réflexion sur le parti qui sera retenu quant à l'aménagement intérieur des nouveaux locaux. Chacun doit en effet pouvoir apporter ses idées, les faire partager et participer à leur mise en oeuvre dans les services, au moyen d'un **groupe de propositions**, composé d'un représentant de chaque service **librement choisi** par ses collègues du service.

L'animation de ce groupe sera assurée par Monsieur le Docteur PECHNIK et Monsieur Francis ALVADO-VINAY.

47

Sources et légendes

Page 53. Photographie de l'entrée du CIG,

15 rue Boileau, Versailles, prise par le service Communication.

1. Compte rendu de l'assemblée générale du 17 décembre 1984.
Archives du CIG, cote 118W1

2. Compte rendu de l'assemblée générale du 25 novembre 1985.
Archives du CIG, cote 118W1

3-4. Convention entre le CIG et le SIPCL (1986).
Archives du CIG, cote 118W18

5. Correspondance informant les collectivités de la dissolution
du SIPCL (1986). Archives du CIG, non cotée

6. Photographie de Francis Alvaro-Vinay et Jean-Laurent
Nguyen Khac, rue Boileau.
Archives du CIG, non cotée

7. Etat des heures et des kilomètres réalisés par le service
remplacement pour le premier trimestre 1984.
Archives du CIG, cote 42W42

8. Arrêté de nomination de Francis Alvaro-Vinay au comité
d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (2008).
Légifrance

9. Article de presse sur le lancement
de la banque de données AGAT (1985).
Archives du CIG, cote 120W10

10. Photographie de l'installation télématique.
Archives du CIG, cote 120W11

11. Plaquette AGAT du SIPCL.
Archives du CIG, cote 120W10

12. Plaquette AGAT du SIPCL, avec le logo
représentant un dauphin.
Archives du CIG, cote 114W8

13. Affiche du concours AGAT (1987).
Archives du CIG, cote 114W8

14. Edito du Journal d'AGAT concernant les résultats
du concours (n° 6, septembre-octobre 1987).
Archives du CIG, cote 114W8

15. Extrait du registre des délibérations du comité
du 17 décembre 1981.
Archives du CIG, cote 186W7

16. Procès-verbal du conseil d'administration
de l'association du personnel du SIPCL et du CIG
(20 mars 1986).

Archives du CIG, cote ASSO2

17-18-19. Photographies des animations pour le personnel.
Archives du CIG, non cotées.

20. Compte rendu de l'installation du Conseil
d'administration du CIG (3 mars 1986).
Archives du CIG, cote 118W2

21. Plaquette de communication du CIG.
Archives du CIG, cote 120W4

22. Photographie de la journée d'informations sur le CIG
(1987). Archives du CIG, cote 120W11

23. Compte rendu du conseil d'administration du CIG
(7 octobre 1986).
Archives du CIG, cote 118W2

24. Article de presse sur la loi Galland
(Gazette des Communes, n° 21, novembre 1986).
Archives du CIG, cote 120W9

25. Compte-rendu du conseil d'administration du CIG
(25 février 1988).
Archives du CIG, cote 118W3

26. Réunion d'information sur la fonction publique
territoriale après la loi Galland (29 juin 1987).
Archives du CIG, cote 120W9

27. Extrait du discours inaugural du Président Patrice Vieljeux
(29 juin 1987).
Archives du CIG, cote 120W4

28. Plaquette présentant les différents stands des services
du CIG au Palais des Congrès de Versailles (12 octobre 1987).
Archives du CIG, cote 120W11

29. Discours d'ouverture et de présentation du Président Patrice
Vieljeux (12 octobre 1987).
Archives du CIG, cote 118W2

30-31. Brochure du CIG, nouveau logo, introduction de Patrice
Vieljeux. Archives du CIG, cote 120W4

32. Photographie de Claire Cornet.
Archives du CIG, non cotée

33. Photographie de Claire Cornet avec Patrice Vieljeux
et Françoise Connétable, à droite.
Archives du CIG, non cotée

34. Edito de l'Essentiel interne (décembre 1998).
Archives du CIG, non coté

35. Extrait du discours du Président Daniel Mertian de Muller
au départ de Claire Cornet.
Archives du CIG, non coté

36. Photographie de Françoise Connétable.
Archives du CIG, non cotée

37. Mémoire de DESS sur les centres de gestion de la fonction
publique territoriale, Françoise Connétable (1991/1992).
Archives du CIG, cote 253W48

38. Elections des représentants du personnel aux CAP
(19 juin 1989).
Archives du CIG, cote 118W3

39. Elections au CTP du 15 juin 1989.
Archives du CIG, cote 79W24

40. Désignation des représentants des collectivités aux CAP
lors du conseil d'administration du 11 décembre 1989.
Archives du CIG, cote 118W3

41. Désignation des représentants du CIG au CTP
lors du conseil d'administration du 20 novembre 1989.
Archives du CIG, cote 118W3

42. Courriers à en-tête des organisations syndicales (1989).
Archives du CIG, cote 79W24


43. Plan de niveaux de la copropriété rue Boileau et rue Molière
(1988). Archives du CIG, cote 113W1

44. Plan masse des locaux, incluant la répartition CIG
et CNFPT (1989). Archives du CIG, cote 113W4

45. Plan en élévation des locaux rue Boileau (1989).
Archives du CIG, cote 120W11

46. Compte rendu du conseil d'administration
du 25 février 1988.
Archives du CIG, cote 118W3

47. Note à l'ensemble du personnel (1988).
Archives du CIG, cote 120W11



1990
1999

**Montée en puissance
et réorganisation**

1990 1999

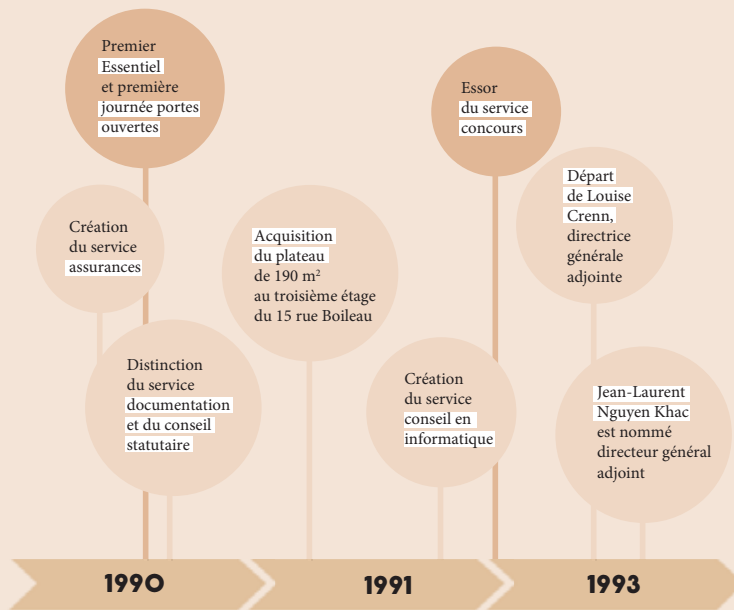
Montée en puissance et réorganisation

Afin de promouvoir son action auprès des collectivités territoriales, le CIG modernise ses outils de communication - journées portes ouvertes dans les nouveaux locaux, déplacements dans les départements, revue trimestrielle - et pérennise le concours AGAT. C'est ainsi l'occasion de « tâter le pouls » sur le terrain, et de faire connaître les nouvelles missions obligatoires mais aussi les missions de conseil offertes à la demande.

Alors que la fonction publique fête ses dix ans, le président Patrice Vieljeux souligne, lors du conseil d'administration du 27 avril 1994, que, conformément à la loi, le CIG ne se limite pas, même s'il a été créé à l'origine pour la gestion du personnel, à apporter une aide statutaire aux collectivités, et qu'il doit savoir se rendre indispensable, notamment grâce aux services facultatifs. De facto, de nombreux services facultatifs sont créés lors de cette décennie, le plus souvent à la demande des collectivités.

En 1995, Patrice Vieljeux se retire de la vie publique. Daniel Mertian de Muller est élu président du CIG et souhaite poursuivre dans la même lignée. Avec la parution des décrets sur la création des filières culturelle, sociale et sportive ainsi que le transfert de certains concours du CNFPT vers les centres de gestion, le service concours prend un nouvel essor et son effectif ne cesse d'augmenter entre 1992 et 1995. Le manque de locaux commence à se faire ressentir. Fort heureusement, les locaux adjacents au CIG constituent une ressource, qui permet à l'établissement de croître. Le personnel dépasse les 100 agents, l'informatisation des services s'accélère. La technologie internet permet le lancement du site internet cigversailles.fr. Enfin, en 1999, Jean-Laurent Nguyen Khac prend la tête de l'établissement à la suite de Claire Cornet. Le président Daniel Mertian de Muller parlera alors de changement dans la continuité.

La cotisation est de
0,75 %
de la masse
salariale



Contexte statutaire

- Protocole d'accord Durafour du 9 février 1990 mettant fin à la catégorie D.
- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

1 055

collectivités

La cotisation est de

0,76 %

de la masse
salariale

La cotisation baisse à

0,74 %

de la masse
salariale

Affiliation
obligatoire pour
les collectivités
de moins de

350

agents

116

agents

Informatisation
du service du
personnel

Concours
AGAT

Acquisition
d'un plateau
supplémentaire
de 125 m² au
17 rue Boileau

Création
d'une mission
de traitement
des dossiers
d'allocations pour
perte involontaire
d'emploi

Mise en ligne
du site Internet
www.cigversailles.fr

Extension
des locaux au
17 rue Boileau

Daniel Mertian
de Muller
est élu président
du CIG

Journée
portes ouvertes
au CIG

Création
du service
conseil en
recrutement

Création
des services conseil
en organisation
et hygiène
et sécurité

Départ
de Claire Cornet,
Jean-Laurent
Nguyen Khac
est nommé
directeur général

Création
du service
marchés
publics

Création
du service conseil
en montage
d'opérations
et urbanisme

L'Essentiel
interne devient
mensuel

Essor
de la bourse
de l'emploi

Premier
Essentiel
interne
(trimestriel)

Claude
Soret-Virolle
est nommée
directrice
générale
adjointe

1994

1995

1996

1997

1998

1999

Contexte statutaire

- Loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 dite loi Hoeffel.
- Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

De nouveaux outils de communication

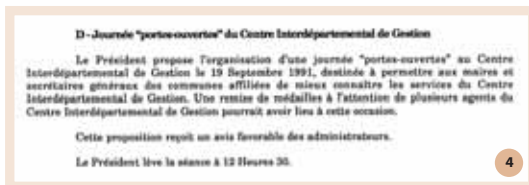
En juin 1990 paraît un nouvel outil de communication périodique pour le CIG : l'Essentiel. Patrice Vieljeux motive, dans son édito, les raisons de ce trimestriel et son titre, qui se veut « dans la continuité des échanges qui existaient lorsque le comité du SIPCL se réunissait en assemblée générale ».

Quatre rubriques sont créées : « Dites-nous, Monsieur le Maire... » : témoignage d'élus locaux, « Le statut expliqué », « Grande couronne » et « Annonces classées » avec comme objectif d'attirer l'attention à la fois sur les changements à l'échelle nationale mais également avec un regard très local.

Le logo évolue à cette occasion : les trois départements qui constituent notre territoire sont ajoutés au logo créé en 1987, sous l'impulsion de Jean-Laurent Nguyen Khac, chargé de la communication.



En 1990 et 1991, des journées portes ouvertes sont organisées dans les tous nouveaux locaux de la rue Boileau, devenus siège du CIG en juillet 1989. C'est l'occasion de mieux faire connaître les services, tant en missions statutaires qu'en missions facultatives.



Les nouveaux services

Le premier contrat groupe

Le CIG décide de développer, dans le cadre des services facultatifs d'aide et de conseil fondés sur le principe d'une adhésion volontaire, le service assurances, en 1990. La première mission de ce nouveau service est de mettre en place un contrat groupe, couvrant les risques liés au personnel. Une étude préalable à la mise en oeuvre de ce contrat est réalisée avec le concours du cabinet Audit Assurances. Le CIG a donc élaboré un cahier des charges puis mis en concurrence quatre courtiers, pour obtenir, pour le compte des collectivités, les offres les plus adaptées aux besoins définis. La société Gras-Savoie est retenue ; la souscription du contrat a lieu en juillet 1991, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 1992. Des réunions d'information sont organisées dans les trois départements pour faire connaître le dispositif. Le dossier est suivi par Louise Crenn et François Ratier.

EDITORIAL

Cette rentrée s'annonce sous des auspices incertains pour la Fonction Publique Territoriale :

"L'idée d'un Journal en couleurs de textes, sous l'égide de la Fonction Publique et l'Etat (peu relatif) à la rémunération - frais de déplacement, nouvelle bonification indiciaire pour certains emplois, indemnité d'affiliation pour les agents dans le traitement en régime de la S.M.I.C. - On peut néanmoins regretter les difficultés de gestion créées par la rétroactivité de certaines de ces dispositions qui ont trop tardé à paraître.

L'automne promet d'autres "nouvelautés" avec la mise en oeuvre des statuts de la filière culturelle et... la publication d'un décret sur le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux peu qualifiés à l'après de la loi du 28 Novembre 1989.

Le Centre Interdépartemental de Gestion quant à lui est conscient des grognements provoqués par ce financement de locaux, impayés et inadéquats aux spécificités locales mais reste malgré tout confiant dans les accomplissements qui devront nécessairement être apportés au statut de la Fonction Publique Territoriale, conformément au vœu unanime des employeurs locaux et de leur personnel.

Au-delà de "maquis" des contraintes statutaires, le Centre Interdépartemental de Gestion choisit de développer encore ses services facultatifs d'aide et de conseil fondés sur le principe d'une adhésion volontaire. D'ici là - le service "assurances" dans la première mission est de mettre en place un "contrat groupe" couvrant les risques liés au personnel pour le compte des collectivités de la Grande Couronne qui souhaitent ainsi bénéficier de taux et tarifs, d'une couverture adaptée à leurs besoins et de services statistiques et de management, une mission de conseil en assurance, sous risques confondus, sera ensuite mise en place dans la même esprit que les nombreux autres services facultatifs déjà mis à votre disposition pour faciliter votre gestion locale quotidienne et vous assurer des appuis juridiques et techniques dans votre gestion au quotidien.

Très cordialement

Patrice VIELJEUX

5



6

8

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Versailles, le 24 septembre 1991

OBJET : Adhésion au contrat assurance groupe
Maire soussigné par : Louise CRENN

REF : LCH2495

Cher Collègue,

Je vous remercie d'avoir participé à la réunion d'information organisée récemment par le Centre de Gestion avec le concours de la Société de courtage Gras-Savoie, sur le contrat assurance groupe qui tend à permettre aux collectivités adhérentes de bénéficier de taux compétitifs, d'une couverture adéquate et de modalités de gestion souples et efficaces pour les risques liés au personnel.

Si vous souhaitez adhérer à ce contrat, dès le 1^{er} janvier 1992, il vous appartient de prendre une décision sur les dispositions de l'article 1125 du Code de Commerce ou une DÉLIBÉRATION de l'assemblée délibérante, qui aura pour objet l'adhésion de votre collectivité au contrat assurance groupe.

Vous collectivité employant plus de 100 agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, je vous rappelle qu'un taux de prime redistribuée vous sera proposé après analyse des risques survenus au cours des trois dernières années.

Préalablement à une offre de taux, je vous serais très heureux de bien vouloir compléter et me retourner dans les meilleurs délais, l'original ci-joint qui permettra à la Société Gras-Savoie de procéder à l'étude de vos données générales pour établir sous réserve d'un taux compétitif dans le cadre du contrat groupe et vous retourner la réponse. Le dossier adapté aux collectivités qui n'ont pas dépassé son terme préalable en tant que tel, est, conformément, de la région de Paris.

Vous désirez d'adhérer conjointement les options que vous aurez arrêtées après les offres du Courtier Gras-Savoie devra parvenir au Centre de Gestion pour me permettre d'établir la convention à l'échéance avant le 31 décembre 1991 entre votre collectivité et le Centre de Gestion et son partenaire la Société de courtage Gras-Savoie.

Je me permets également de rappeler qu'il conviendrait de procéder à la réalisation du contrat en deux étapes : celle qui précède et qui concerne le contrat de un à trois mois de préavis.

Je souligne, en outre, l'intérêt du régime en capitalisation qui apporte une garantie accrue à la collectivité et les facilités offertes par ce contrat pour la gestion des sinistres tant lors des déclarations et que dans les remboursements correspondants.

Étant persuadé que ce contrat assurance groupe répondra aux besoins exprimés par de nombreuses collectivités, mais, conscient de la complexité de la réglementation dans le domaine de l'assurance, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'apprécier, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
VERSAILLES - VIEUX
Maire de Boulogny.



7

9

9 - Information sur le contrat d'assurance-groupe

Le Président prie les Messieurs Philippe et Pascal ANTOINE, du Cabinet Audit-Assurances, partenaires du Centre Interdépartemental de Gestion dans la mise en place du contrat assurance-groupe et qu'il a invité à la réunion du Conseil d'Administration pour exposer et développer le système du contrat assuré avec la Société GRAS-SAVOIE, suite à la délibération du Conseil d'Administration du 18 Mai 1991.

Ce cabinet de courtiers a en effet été retenu à l'issue de la consultation ouverte après l'élaboration du cahier des charges.

Certes, lors de la passation de votre convention, le Centre de Gestion est en mesure de proposer aux collectivités qui le souhaitent, dans le cadre d'une prestation facultative, de passer bénéficiaire de taux compétitifs et de conditions intéressantes pour la couverture des risques et de leur gestion.

Le service assurance du Centre Interdépartemental de Gestion gère à partir du 1^{er} Janvier 1992, en collaboration avec la Société GRAS-SERVITE, les dispositions d'assurance des collectivités adhérentes. Les taux sont différenciés selon que les collectivités comptent plus ou moins de 100 agents. Dans les collectivités de moins de 100 agents, le taux global sera de 2,95 % appliqué sur les traitements versés dans l'année. Dans les collectivités de plus de 100 agents, ce taux individuel est envisagé sans préavis.

L'avantage territorial devrait se situer aux environs de 20 % avec une meilleure couverture des risques.

Ces données de prix de 1 000,00 Francs par agent et par an pourront être réalisées en maximaux.

10

CREATION D'UN SERVICE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE

Lors de sa séance du 29 Novembre 1989, le Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion a accepté le principe de la création d'un service de conseil en informatique.

I.- LA RAISON D'ÊTRE DE CE SERVICE

L'informatisation des collectivités territoriales est devenue à terme une nécessité. Le risque d'isolement, le manque de productivité, l'amélioration des conditions de travail sont autant d'éléments qui plaident en ce sens. Si la plupart des élus ont déjà compris l'importance croissante des ordinateurs, beaucoup encore, n'ont pas franchi le pas. D'autres, face à l'accumulation de nombreux problèmes organisationnels ont préféré en limiter l'utilisation. Certains et notamment dans les petites collectivités ont été convaincus par des commerciaux efficaces d'acquiescer des matériels inadéquats ou disproportionnés, faute d'étude préalable sérieuse sur les besoins réels et futurs de la collectivité et sans tenir compte de la réaction probable des utilisateurs. D'où la naissance de blocages conduisant à l'échec de l'implantation.

La complexité et la spécificité du marché de l'informatique, les problèmes de "standard", de compatibilité, la multiplicité des matériels existants et surtout les problèmes relatifs à l'installation elle-même de tels systèmes dans les collectivités territoriales rendent nécessaires la création d'un service de conseil dans ce domaine.

Le service conseil en informatique

Créé par décision du conseil d'administration du 11 décembre 1989, le service s'est mis en place en 1990. Il a pour objectif d'accompagner les collectivités dans toutes leurs démarches relatives à l'informatique, en mettant à disposition des agents qui ont des connaissances techniques et une solide expérience de terrain. Jean-Laurent Nguyen Khac et Francis Alvaro-Vinay, rejoints rapidement par François Aragon, assurent ces missions, tout en exerçant des responsabilités dans d'autres secteurs. Les collectivités apprécient l'indépendance du CIG vis-à-vis des constructeurs de matériels et des éditeurs de logiciels, qui garantit l'objectivité des propositions formulées. Le service connaît un succès rapide, répondant aux attentes des collectivités.

L'essor du service concours

Entre 1991 et 1997, l'Etat crée de nouvelles filières dans la fonction publique territoriale, car beaucoup de métiers n'ont pas de cadre d'emplois spécifique. La filière culturelle est créée par les décrets du 2 septembre 1991. La filière sportive est, quant à elle, organisée par les décrets du 1^{er} avril 1992, la filière sociale est subdivisée en trois secteurs par les décrets des 28 août et 1^{er} octobre 1992, et du 18 mars 1993. La filière police municipale, créée de fait dès 1984, a attendu les décrets du 24 août 1994 et du 22 avril 1997 pour être dotée d'un statut particulier. Le statut de la filière incendie et secours des sapeurs-pompiers professionnels est fixé par les décrets du 26 septembre 1990, du 14 juin 1991 et du 2 février 1993. Enfin, la filière animation réorganisée, par un décret du 1^{er} juin 1997, un secteur qui a largement recours aux contractuels.

14

En 1996, 1 031 candidats se présentent au concours de rédacteur territorial.

En 1995, un nouveau transfert de concours a lieu du CNFPT vers les centres de gestion : les concours de rédacteur, secrétaire de mairie et tous les concours de la filière médico-sociale.

La contrainte majeure pour le CIG est le manque d'espace. Il faut chercher de nouveaux locaux.

Le CIG organise les concours de catégorie C pour le compte des collectivités affiliées.

15

EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Location & Aménagements

Le Président rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 septembre 1992, une note d'information sur les services du Centre de Gestion appelés à se développer avait été portée à votre connaissance dans laquelle il était précisé, qu'avec la mise en place des filières culturelle, sociale et sportive, le service concours devrait assurer en 1993 l'organisation de nouveaux concours prévus par ces statuts particuliers.

Pour faire face au développement de cette prestation qui entre dans le cadre de ses missions obligatoires, le Centre de Gestion, se trouve confronté à un problème de place. Les difficultés rencontrées avaient été précisées dans la note du 23 septembre 1992 et concernent particulièrement la mise en oeuvre des opérations de recensement des emplois vacants, de vérification de dossiers, d'inscriptions (8000 dossiers/an pour les seules filières administrative et technique), les corrections, la saisie des notes, les réunions de jurys, l'établissement des listes d'aptitude, le suivi des recrutements. Le Président ajoute que d'autres services se développent, notamment le service chargé des dossiers de retraite dans le cadre du partenariat avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, ainsi que le service Médecine Professionnelle qui occupe actuellement 22 médecins.

Lors de la réunion du 23 septembre 1992, le Président avait préconisé de demander à Madame Françoise Coquard, propriétaire d'un plateau de 320 m² situé au 17 rue Boileau, de céder ou de louer au Centre de Gestion cette surface dès sa libération par les occupants actuels.



1994

Montée en puissance et réorganisation

1990-1999

16

Le concours AGAT et les 10 ans de la fonction publique territoriale

Le 26 janvier 1994, à l'occasion du dixième anniversaire de la fonction publique territoriale et du quarantième anniversaire de l'établissement, le CIG organise, au Palais des congrès de Versailles, la remise des prix du concours AGAT 93. Le but du concours, organisé avec treize autres centres de gestion, est de faire connaître, sous une forme ludique, l'existence de la banque de données. Sont présentes de nombreuses autorités, comme Claude Erignac, préfet des Yvelines et Paul-Louis Tenaillon, président du Conseil général des Yvelines, Michel-Antoine Rognard, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Raymond Vaillant, président du CNFPT. Le président Patrice Vieljeux, dans son allocution, souligne le caractère solennel de cette manifestation et dresse le portrait du SIPCL-CIG, « qui n'a connu depuis 40 ans que deux Présidents et deux directeurs mais qui, loin de rester immobile, n'a cessé de s'adapter aux nouveaux impératifs de son environnement ». La Gazette des communes de décembre 1993 titre sur la maîtrise de la documentation juridique et fait un encart sur les banques de données existantes. AGAT y est mentionnée au même titre que JURIDIAL ou JOEL. Le prix national du concours AGAT est attribué à la mairie de Jouy-en-Josas.



17



18



19

ET SI LE STATUT DEVENAIT UN JEU ?

CONCOURS AGAT93

SUIVEZ LE DAUPHIN...

... ET RECHERCHEZ GRATUITEMENT DANS LA BANQUE DE DONNÉES AGAT LES RÉPONSES AUX 20 QUESTIONS QUI VOUS SONT POSÉES SUR LE STATUT.

BULLETIN REPONSE - CONCOURS AGAT

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : _____

ADRESSE : _____

CP : _____

TEL : _____

Commentaire : _____

PROCEDEZ D'ACCÈS SUR AGAT : Oui / Non

Aut de page : AGAT93 Rubrique Concours AGAT93

QUESTION N°1	QUESTION N°2	QUESTION N°3	QUESTION N°4	QUESTION N°5
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D

20

Service du personnel

La performance récompensée par le prix Agat 93

YVELINES

21

La Bourse de l'emploi

Le service offres et demandes d'emploi a une existence juridique officielle depuis la loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que les centres de gestion assurent la publicité des vacances d'emploi et des candidatures à ces emplois, communiquées par les employeurs. Jusqu'alors, la Bourse de l'emploi se place réglementairement auprès du CFPC (loi du 12 juillet 1972).

La loi du 13 juillet 1987 donne compétence aux centres de gestion pour recenser et publier les créations et vacances d'emplois pour les catégories C à D, pour toutes les collectivités (affiliées et non affiliées). Les catégories A et B restent gérées par le CNFPT. Le CIG décide d'utiliser la banque de données AGAT pour assurer cette publicité, et propose un service supplémentaire aux collectivités : la diffusion d'offres d'emploi.



Avec la loi du 27 décembre 1994, les centres de gestion deviennent réellement des interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des collectivités en matière de publicité des créations et déclarations de vacances d'emploi, listes d'aptitude.

La Bourse de l'emploi devient un véritable outil de rapprochement des offres et des demandes d'emploi au service des élus, des lauréats de concours ou des agents en recherche de mobilité.

En 1997, les déclarations de nomination doivent faire l'objet d'une transmission obligatoire au CIG, lors de tout recrutement. Cette procédure permet aux services Bourse de l'emploi et concours des centres de gestion et du CNFPT d'assurer la mise à jour des postes disponibles et des listes d'aptitude, en faisant le lien entre nominations et vacances d'emploi déclarées.

Elections du conseil d'administration et du président

Patrice Vieljeux souhaite mettre fin progressivement à ses mandats. Il ne se représente pas mais aide à la constitution d'une liste d'union. Il fait observer qu'il s'est toujours efforcé d'exclure toute mention politicienne dans les débats du conseil d'administration, et exprime le souhait de voir se poursuivre cet esprit de neutralité indispensable. Les élections ont lieu le 31 octobre 1995, à la préfecture des Yvelines. La liste d'union, conduite par Patrice Vieljeux, obtient 21 864 voix pour les représentants des communes, celle conduite par Robert Trimbach pour les représentants des établissements publics locaux obtient 1 075 voix.

Le nouveau conseil d'administration se réunit le 6 novembre 1995, au siège du CIG. L'élection du président a lieu après l'installation des membres, à l'appel du doyen d'âge, André Petit. Daniel Mertian de Muller fait acte de candidature et explique les raisons qui la justifient. Il souhaite poursuivre l'action du président Patrice Vieljeux, avec le même souci de service et en dehors de tout clivage politique. André Samitier se déclare également. Après une courte suspension de séance à la demande de Patrice Vieljeux, Daniel Mertian de Muller est élu à l'unanimité des voix, André Samitier ayant retiré sa candidature.

Dès le 9 novembre 1995, un courrier est envoyé aux collectivités affiliées, pour les informer de cette élection et leur communiquer la liste des membres du conseil d'administration et du bureau. Le nouveau président les assure de son attachement à poursuivre le développement du CIG au service des collectivités.

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

LISTE D'UNION POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Centre Interdépartemental de Gestion (anciennement Syndicat de Communes pour le Personnel) qui a pour mission d'aider les élus dans la gestion de leur personnel, doit procéder au renouvellement de son Conseil d'Administration le 28 Octobre prochain.

Vous qui considérez qu'un personnel territorial de qualité constitue notre meilleur atout pour la mise en oeuvre de nos politiques locales,

Vous qui souhaitez que le Centre Interdépartemental de Gestion, attentif aux difficultés de mise en place d'un nouveau statut de la Fonction Publique Territoriale, continue à mener une action efficace auprès des pouvoirs publics pour une gestion plus motivante des personnels territoriaux,

Marquant votre intérêt pour cet établissement regroupant 950 collectivités territoriales, vous votez pour la liste interdépartementale d'UNION regroupant des élus territoriaux de toutes tendances que j'ai l'honneur de conduire,

avec pour objectif :

- de garantir aux collectivités territoriales de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, une égale application du statut de la Fonction Publique Territoriale dans le respect de l'autonomie de chaque collectivité,

- d'apporter une assistance "à la carte" aux élus des collectivités affiliées dans le cadre de la gestion de leurs personnels.

Patrice Vieljeux

Patrice VIELJEUX
Maire de BOUGIVAL
Président du C.I.G.
Délégué Régional de C.N.F.P.T.

Repli : Vous disposez d'un nombre de voix égal au nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires de votre commune. Il convient d'utiliser le matériel de vote transmis par la Préfecture des Yvelines, de suivre les instructions concernant les différents types d'enveloppes et de bulles (1 voix, 10 voix, 100 voix) et de les insérer dans l'enveloppe extérieure prévue pour la transmission de votre vote.

Noubliez pas de faire parvenir à la Préfecture des Yvelines votre vote pour le 28 Octobre 1995 au plus tard. Au-delà de cette date, il ne sera plus pris en compte.

26

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 OCTOBRE 1995 - C.I.G. DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le 31 octobre 1995, s'est réunie à la préfecture, à rue Jean Houllet à VERSAILLES, la commission chargée de recenser les votes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France, composée de :

- trois maires :

Mme Marique CAMELLO
M. Maurice ROBERT
M. Jean BERTIERE

- deux présidents d'établissement public local :

M. François BILLET
M. Dominique BRAYE

- trois fonctionnaires de la préfecture :

M. Paul GERARD adjoint
Mme Sabine ROYER-DEJES
Mme Catherine ANASTAT

27

28

"Je me souviens de la conférence que nous me faites au moment de la mise de ce Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Soyez assurés qu'il m'a servi le meilleur de moi-même.

Honneur de servir, je n'ai pu m'empêcher de voter à l'honneur des collectivités afin d'adopter les services et les conseils à toutes les situations quelle qu'elle soient. Nous anticiperons chaque fois que cela sera possible.

Je souhaite une importante congruence comme cela a été réalisé toujours été le cas jusqu'ici.

Nous devons avoir une confiance commune pour maintenir la qualité des services de ce centre au premier rang. Soyez prêt par exemple, des élections départementales, d'annoncer deux prises avant la fin de cette année en matière d'information pour la gestion des communes des 32 000 agents. La position que nous adopterons aura des répercussions sur le plan national puisque l'actuel centre représenterait notre opinion. Nous sommes, pour reprendre une expression à la mode, "ouverts à l'échange".

Il faudra que nous prenions toutes les mesures au plus juste pour que soit la taille des collectivités.

Pour ce faire, j'ai vu tous les administrateurs, il faudra que nous s'opposent, que nous nous concertions et si, comme je l'ai dit lors du départ de nos candidats, on puisse abstraction des appartenances politiques.

J'ai la conviction que la direction et le personnel nous apporteront tous leurs moyens. Pour les avoir il faut durer 12 ans, il convient leur compétence et leur dévouement, je n'ai donc aucun inquiétude sur ce plan.

Nous devons rester engagés dans nos motivations afin de maintenir et même de qualifier.

Le Centre Interdépartemental de Gestion doit rester pour nos collectivités un véritable dépositaire et un partenaire indépendant.

29

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 Novembre dernier, le Conseil d'Administration de Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne a tenu sa séance à 17 heures à la Préfecture au nouveau Bureau, Daniel MERTIAN-DE-MULLER, Maire de BUCY (95).

En effet, Monsieur Patrice VIELJEUX, ancien Maire de BOUGIVAL, Président du Syndicat de Communes pour le Personnel puis du Centre de Gestion depuis 20 ans, avait décidé de ne pas se représenter pour sa troisième mandate à la tête de cet établissement public spécialisé dans la gestion du personnel territorial.

Il est l'initiateur du statut 2 Président et 2 Directeurs depuis 1976, est parvenu à ne devenir un partenaire indispensable pour les communes et les établissements publics des Yvelines, du Val d'Oise et du Val d'Aisne (il avait par ailleurs exercé un mandat de conseiller général pour le mouvement et la gestion de leurs agents mais avait comme Jean d'Espagnieu et de concert avec de nombreux élus de l'actuel Centre CIG, les services publics, la sécurité, l'économie, l'organisation municipale, etc., avec toutes les services de compétences des secteurs de santé, de culture de travail et de conditions de vie.

Daniel MERTIAN-DE-MULLER dans la lignée de l'action et de l'implication de service initiée par Patrice VIELJEUX a mené dès son élection au poste de président le développement du CIG, en service des collectivités de la Grande Couronne - en tant que Vice-Président du District de Saclay, il est en ce l'intervallement tout dire !

9 Novembre 1995

30



Daniel Mertian de Muller

1995-2008

Premier adjoint de la commune de Buc, choisi pour son expertise bâtime-ntaire lors de sa carrière effectuée à la Caisse des dépôts et consignations, Daniel Mertian de Muller est élu Maire en 1988. Il est membre du conseil d'administration du CIG depuis 1983 comme suppléant, et depuis 1989 comme titulaire. Elu Président du CIG en 1995, il prend la suite de Patrice Vieljeux et souhaite « continuer son œuvre dans le même état d'esprit ». Il s'inscrit effectivement dans la continuité et se dit « particulièrement reconnaissant aux deux présidents qui se sont succédés dans cet établissement... d'avoir pu faire du CIG ce qu'il est aujourd'hui ».



32

M. Sami Bui, Daniel Mertian de Muller, Maire de Buc, déclare être candidat en tant que Titulaire au Conseil d'Administration du Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) aux élections du 30 Octobre 1995

Fait à Versailles le 27 Septembre 1995

D. Muller 31

DITES-NOUS MR. LE PRÉSIDENT

... du Centre de Gestion

L'Essentiel
Monsieur MERTIAN de MULLER, vous êtes depuis le 5 novembre dernier le nouveau Président du Centre Interdépartemental de Gestion. Pouvez-vous nous dire votre parcours ?

Dans le MERTIAN de MULLER
Également, je n'ai jamais cherché à être maire. Avant d'être choisi comme premier adjoint au maire de la commune affiliée dans le bidonville au sein de la Commune des Dépôts et Consignations, j'ai été désigné par l'équipe municipale en tant que Maire après le décès de mon prédécesseur à qui d'ailleurs je rends hommage une nouvelle fois pour l'opportunité de son action au sein de notre ville de Buc.
Faisant partie du Conseil d'Administration du C.I.G. dès 1983 en tant que suppléant de M. DUFRANI, je suis devenu tout naturellement titulaire en 1989 après avoir été Maire de Buc, à la tête d'une équipe dynamique qui m'a aidé jusqu'à ma récente élection.
Concernant le C.I.G., j'ai été un point d'honneur. Dès 1983, même en tant que suppléant et à charge des questions sociales, notamment au sein des engagements politiques, à être son véritable pilier mais également actif et actif, bien entendu, à cause de

ceux que j'ai toujours eu du respect de mes engagements et aussi parce que j'ai été dès le début convaincu de l'opportunité que pouvait représenter un tel organisme pour l'aide à la gestion de nos collectivités et de leur personnel.



Daniel MERTIAN de MULLER

C'est pourquoi lorsque une fois par hasard, de moins je me plain à la mairie, qu'il m'a été demandé de me présenter à la présidence du Centre de Gestion pour succéder à Patrice VIELJEUX et continuer son œuvre dans le même état d'esprit.
C'est ainsi que lors des élections du 30 octobre 1995, j'ai pu participer à la confection d'une liste d'union et que ma candidature a été acceptée par le nouveau Conseil d'Administration de l'établissement.

L'Essentiel Comment voyez-vous le rôle du président du C.I.G. ?

Dans le MERTIAN de MULLER : Il me semble que, comme en le dit notamment, la principale qualité d'un dirigeant est de savoir bien écouter.

C'est avec l'appui de l'ensemble du Conseil d'Administration et notamment de Bureau qui je compte non seulement continuer mais également développer, dans tous les domaines où cela sera nécessaire, l'aide à la gestion de nos collectivités. Mais j'ai été très attentif notamment la qualité de l'équipe de direction du Centre de Gestion et j'ai pu me rendre compte de la pression avec laquelle elle s'impliquait ses fonctions. N'étant pas technicien de statut, mon rôle sera de la soutenir et de représenter l'organisme partout où il me sera utile notamment au niveau de la part des collectivités. Ce sera beaucoup à la qualité de l'équipe, à la compétence et au pouvoir de l'explication, ce n'est qu'à ces conditions et en se mettant vraiment à la place de nos interlocuteurs que l'on arrive à trouver des solutions acceptables de résoudre les problèmes de chacun.

L'Essentiel Actuellement, quels sont d'après vous les problèmes liés à la gestion de personnel ?

Dans le MERTIAN de MULLER : Un certain nombre de difficultés, la complexité du système en place, notamment du niveau légal et réglementaire pour une part.
Un exemple : au 1^{er} janvier 2008, nous sommes passés d'une autre administration, d'une entreprise publique au service de l'armée, ayant déjà une expérience reconnue dans ce domaine, nous sommes devenus un organisme public à des emplois de la Fonction Publique Territoriale. Personnellement, je

De 1995 à 2008, il est, à la tête du conseil d'administration du CIG, un président ouvert, disponible, présent sur le terrain au nom du CIG. Il occupe de nombreuses fonctions : membre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale à partir de 1996, membre de la commission de suivi des transferts de personnel entre l'Etat et les collectivités territoriales en 2004, membre du conseil d'orientation de l'observatoire de l'emploi public en 2006, membre de la commission de déontologie en 2007. Il est fait chevalier de la légion d'honneur en avril 1999, et promu au grade d'officier de la légion d'honneur en décembre 2009.

34

Décret du 2 avril 1999 portant promotion et nomination

NOR: FPEX0902410D

Par décret du Président de la République en date du 2 avril 1999, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, sur les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promues ou nommés, pour prendre rang à compter de la date de réception dans leur grade :

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation

Au grade de chevalier

M. Mertian de Muller (Daniel, Jean, Gabriel), président du centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la grande couronne ; 42 ans de services militaires, d'activités professionnelles et de fonctions électives.

35

J'ai compris ce jour là que le lien qui vous unissait au CIG était avant tout de nature affective et qu'en grand patriote que je vous salue, vous tous considérez comme étant sous votre protection.

Je crois, Monsieur le Président, que vous êtes quelqu'un qui aime les gens naturellement et simplement.

33



La palette des missions de conseil s'élargit

En 1994, le CIG rédige une étude sur ses services extérieurs, ou missions facultatives, existants. Cette étude, réalisée sur la base des collectivités affiliées ou non affiliées ayant fait appel aux missions facultatives dans les cinq dernières années, fait le point sur le taux de pénétration dans les trois départements, et dégage le profil type de la collectivité : « C'est une commune affiliée, située géographiquement entre les Yvelines et l'Essonne, qui compte 10 000 habitants et qui fait appel en priorité aux services de médecine professionnelle, d'archives et d'assurances ». Le président propose, lors du conseil d'administration du 10 mars 1995 et à l'issue de la présentation de cette étude par Jean-Laurent Nguyen Khac, qu'une note synthétique sur les prestations opérationnelles proposées par le CIG soit diffusée à l'ensemble des collectivités.

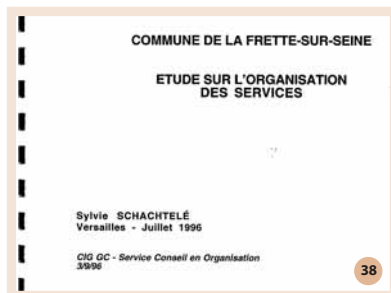


Les missions facultatives se développent en 1996 et 1997, à la demande des collectivités

On relève, dans le compte rendu du conseil d'administration de novembre 1995 : « L'existence de l'ensemble de ces missions a toujours pour origine une demande des collectivités. Toute création de nouveau service est subordonnée à ce besoin préexistant, et au recrutement des experts nécessaires ».

1996 : création du service conseil en organisation

Embryonnaire depuis 1991 avec quelques demandes de collectivités, la mission a d'abord été assurée par les directeurs adjoints, puis Sylvie Schachtelé prend la tête du nouveau service de conseil aux collectivités.



1996 : création du service hygiène et sécurité

Les élus font également face à de nouvelles responsabilités et préoccupations en matière d'hygiène et de sécurité au travail. La mission conseil en hygiène et sécurité, assurée par un ingénieur – Claude Vimont - se développe en mars 1996. Une enquête est lancée en mai à l'initiative du comité technique paritaire et permet de constater un manque d'information sur les obligations et responsabilités des élus, ainsi qu'un manque de formation des agents.

1997 : création du service conseil en montage d'opération et de conseil en droit de l'urbanisme

Les collectivités expriment, auprès du CIG, leurs besoins en matière d'urbanisme. Le CIG, sollicité pour conseiller sur les procédures, sur la rédaction des documents d'urbanisme et sur la pratique des taxes d'urbanisme, met en place la mission conseil en droit de l'urbanisme.

Les portes ouvertes et les plaquettes de communication permettent de faire la publicité de ces nouvelles missions. Répondant aux attentes des collectivités, elles rencontrent immédiatement le succès.



Jean-Laurent Nguyen Khac

1987 - à nos jours

A votre prise de poste, quels étaient vos objectifs en tant que directeur général ?

Jean-Laurent Nguyen Khac : *Mon objectif était avant tout de développer et de promouvoir au maximum les activités du CIG. J'ai toujours pensé en effet (peut-être à tort) que c'était l'ensemble des centres de gestion qu'il fallait solidairement considérer comme une institution, et non pas chaque établissement individuellement. Dans cette optique, je considérais que les deux CIG, Grande et Petite Couronne, avaient un rôle de vitrine et de promotion à jouer grâce aux moyens qu'ils avaient et aux outils qu'ils étaient en mesure de développer. Je souhaitais donc clairement que le CIG de la Grande Couronne puisse rapidement prendre ses responsabilités en la matière, au même titre que le faisait le CIG de la Petite Couronne. Il fallait donc renforcer notre audience nationale, voire plus.*

Et selon vous, qu'est-ce qui a évolué en 20 ans ?

J-L N K : *En fait, c'est exactement ce qui s'est passé. Tous les centres de gestion, ou presque, ont fini par s'abonner à notre Conseil statutaire, et nous sommes devenus pour nos collègues, comme pour le gouvernement, un interlocuteur privilégié. Nous nous sommes également considérablement développés puisque nous sommes aujourd'hui le centre de gestion qui a créé le plus de services optionnels. Nos effectifs et notre budget ont suivi. Nous sommes de ce jour également le seul centre de gestion à être certifié ISO 9001.*

Tous ces constats nous placent maintenant je crois, dans une position particulière de référent.

Comment le CIG s'est adapté à ces évolutions, dans son fonctionnement notamment ?

J-L N K : *Le CIG s'est adapté assez facilement. D'une institution qui fonctionnait somme toute de manière assez classique, il est devenu une entreprise publique très ouverte vers l'extérieur. C'est Claire Cornet surtout qui a commencé à renforcer les partenariats externes, et j'ai naturellement suivi et développé cette dynamique. En essayant d'inciter les agents qui avaient des compétences reconnues sur le plan national à participer à des réunions extérieures, notre établissement a été progressivement représenté dans un très grand nombre de réunions importantes. Les services de l'état et les autres centres de gestion étaient d'ailleurs tous très demandeurs. Il a donc fallu partager le travail, et partager la représentation externe. Cela s'est fait progressivement avec de la confiance et le développement de vraies compétences reconnues. Actuellement, la Direction se partage les tâches de manière collégiale tant en interne qu'en externe, et nous y associons évidemment un certain nombre de directeurs de département, de chefs de service et d'agents.*

A peine quelques années après être nommé directeur général vous devenez président de l'ANDCDG. En quoi ces deux fonctions sont-elles complémentaires ?

J-L N K : *L'intérêt d'être arrivé à la tête de cette association est d'avoir pu dégager et maintenir une doctrine commune pour la quasi-totalité des centres de gestion et aussi d'avoir pu mettre en place des projets techniques ou même avoir eu la possibilité de concevoir et formuler des propositions sur le fonctionnement national des centres de gestion à la FNCDG, c'est-à-dire à nos présidents. Tout cela a été dans le sens de l'institutionnalisation des centres de gestion. Cette cohérence nationale est je crois toujours une garantie de notre bon fonctionnement et peut-être même de notre survie à long terme.*

Pour finir, le CIG de demain vous le voyez comment ?

J-L N K : *Le CIG, c'est essentiellement des hommes et des femmes qui fonctionnent ensemble à un instant donné et qui sont soudés par une culture d'entreprise. C'est aussi un mode de transmission spécifique qui permet de conserver cet état d'esprit au fur et à mesure des générations. Ce qui caractérise cette culture d'entreprise, c'est le service aux collectivités, la volonté d'excellence mais il y a aussi et surtout cette faculté d'adaptation. Le CIG est une entreprise où il y a relativement peu de résistance au changement par rapport à d'autres institutions publiques ou privées. D'abord parce que cela fait partie de notre culture d'évoluer en permanence et aussi parce que c'est notre intérêt. Le CIG comme les autres centres de gestion ne sont pas des institutions qu'il faut protéger en tant que telles mais plutôt parce qu'elles rendent un vrai service reconnu efficace et apprécié par tous. Il y a probablement dans le gouvernement actuel des volontés de transformation de la Fonction Publique Territoriale. Ça ne veut sûrement pas dire que les centres de gestion n'ont plus de rôle à jouer, mais tout simplement qu'il va falloir encore une fois qu'ils s'adaptent. Au départ, il a été demandé aux centres de gestion d'être des experts, puis des tiers de confiance, et aujourd'hui de plus en plus, il nous est demandé d'être des référents, d'être des sachants, des véritables conseillers qui, au-delà de rappeler la règle de droit, trouvent des solutions compatibles également avec une certaine déontologie. Je crois que nous nous orientons de plus en plus vers ce rôle d'accompagnant, voire de catalyseur.*

Les contrôles sur les collectivités ayant largement diminué ces dernières années, elles se sont nécessairement retrouvées plus livrées à elles-mêmes et responsabilisées. C'est en raison de notre rôle régulateur, non plus seulement du statut, mais également de savoir-faire ou de manière d'agir, qu'elles se tournent naturellement vers nous. C'est un tournant assurément compliqué à prendre, mais je suis sûr que le CIG de la Grande Couronne, non seulement saura le faire, mais restera une locomotive en ce domaine.



40

Claude Soret-Virolle

1999 - à nos jours

Dans quelles circonstances avez-vous intégré le CIG ?

Claude Soret-Virolle : Je suis arrivée au CIG en mai 1999, après une expérience de plusieurs années dans la territoriale, avec le souci d'intégrer un emploi fonctionnel de direction générale, en prenant la suite de Jean-Laurent Nguyen Khac, à la direction des missions facultatives.

Pouvez-vous nous raconter votre parcours professionnel avant cette prise de fonction ?

C S-V : J'ai rejoint la fonction publique territoriale en pleine période des lois de décentralisation, comme conseiller technique au Conseil régional de Haute-Normandie, avant de devenir chef du service des lycées. J'ai poursuivi au Conseil général de Seine-Maritime en tant que Directrice de l'enseignement et des transports, poste auquel j'ai expérimenté le management d'équipes opérationnelles, et poursuivi la conduite de projet de construction ou rénovation d'établissements scolaires et mis en œuvre un schéma de transports interurbains.

En arrivant à ce poste, quels étaient vos principaux objectifs pour l'évolution de vos services ?

C S-V : La dynamique du Centre de gestion a toujours été basée sur l'écoute des besoins des collectivités et le développement des missions au sein des services. Les élus

ont toujours fait preuve d'esprit d'ouverture et ont porté les projets de développement de nouvelles missions. La mise en place des lois de 2007 sur la réforme de la fonction publique territoriale a permis au CIG de mettre en place une politique d'accompagnement social de l'emploi, qui s'est traduite par de nouvelles missions à destination des agents des collectivités, venant compléter la politique RH des employeurs publics (initiation d'un contrat cadre d'action sociale, mise en place de conventions de participation en protection sociale, mise en place d'un service d'assistants sociaux). Dans un même esprit, l'offre des groupements de commandes s'est diversifiée, que ce soit dans le domaine des assurances – IARD, dommage ouvrage – de la dématérialisation, ou bien encore de la reliure des actes administratifs, ou du cyber-risques. Le CIG sait s'adapter, et faire preuve d'agilité pour répondre au mieux aux demandes des collectivités. Ainsi, en 2010, l'organigramme est refondu, et d'une répartition historique des missions par mode d'intervention (missions obligatoires et missions optionnelles), une nouvelle organisation est mise en place, liée cette fois-ci à une thématique d'intervention. Ainsi, un département emploi est créé au sein de ma direction, regroupant missions obligatoires et missions facultatives, pour plus de lisibilité pour nos collectivités.

Quels partenariats le CIG a-t-il noué ?

C S-V : La Caisse des dépôts et consignations est un de nos partenaires dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, depuis 2008. Nous avons également développé des liens avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines et – plus récemment - avec l'université de Cergy-Pontoise en nous associant pour ouvrir des diplômes universitaires, afin de répondre aux difficultés de recrutement des collectivités, en mettant sur le marché des agents confirmés, principalement pour les métiers en tension (financiers, juristes des marchés publics).

Vous êtes également présidente de l'association des dirigeants territoriaux et anciens de l'Institut national des études territoriales.

C S-V : L'ADT INET est un lieu de croisements de regards toutes filières, un lieu où l'on échange sur la conduite des politiques publiques, sur la conduite managériale, une forme de think tank où l'on essaie les bonnes pratiques en

matière managériale, avec un attachement fort aux valeurs de service public. C'est un enrichissement dans l'exercice de la fonction de directeur général adjoint.

Comment voyez-vous l'évolution du CIG dans les prochaines années ? Quels sont les principaux défis qui attendent le CIG, selon vous ?

C S-V : Le premier défi auquel je pense est qu'il nous faut être en capacité de bâtir des politiques de partenariat avec les intercommunalités. La réforme territoriale les rend susceptibles de mener des missions mises en œuvre aujourd'hui par les centres de gestion. Il s'agit d'éviter les concurrences inutiles. Nous devons également être moteur dans la réflexion nationale, pour garantir une application homogène du statut, avec un socle minimum de prestations à destination de toutes les collectivités, et non seulement les affiliées. Prenons soin également d'accompagner les collectivités dans l'évolution de leurs pratiques managériales, en faisant confiance aux agents, en les faisant monter en compétence, en construisant avec eux un vrai parcours professionnel cohérent. Evitons de devenir une sorte de sous fonction publique, dans le cadre des réformes envisagées sur les trois versants de la fonction publique. Enfin, en interne, il nous faut maintenir une agilité de nos équipes dans la réponse apportée aux collectivités. Je parle de réactivité, de qualité d'expertise, tout en évitant l'écueil des effets d'une technostructure que notre effectif grandissant pourrait faire craindre.



41

Sources et légendes

- Page 69. Photographie des locaux, 15-17 rue Boileau, Versailles
1. Revue trimestrielle *L'Essentiel*, numéro 1 (15 juin 1990).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
- 2-3. Photographies lors des portes ouvertes au CIG (1990-1191).
Archives du CIG, service Communication, non cotées
4. *Compte rendu du conseil d'administration du 18 avril 1991*.
Archives du CIG, cote 118W7
5. Revue trimestrielle *L'Essentiel*, numéro 6 (15 septembre 1991)
Archives du CIG, service Communication, non cotée.
6. *Courrier à en-tête de la société de courtage d'assurances Gras Savoye* (1991).
Archives du CIG, cote 194W59
7. Photographie de la réunion d'information sur le contrat groupe assurance (1991).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
8. *Adhésion au contrat groupe assurance*.
Archives du CIG, cote 194W36
9. *Compte rendu du conseil d'administration du 19 septembre 1991*.
Archives du CIG, cote 118W7
10. *Compte rendu du conseil d'administration du 11 décembre 1989*.
Archives du CIG, cote 118W3
11. Pages de garde des brochures des concours de garde-champêtre et d'employé de bibliothèque (1987).
Archives du CIG, cote 120W16
12. Exemple de dossiers d'inscription aux concours de catégorie C de la Fonction publique territoriale (1993).
Archives du CIG, cotes 50W315, 56W66, 56W68
13. Exemple d'une copie de candidat au concours d'opérateur territorial des APS (1994).
Archives du CIG, cote 68W9
14. Exemple de demande d'inscription au concours de rédacteur territorial (1996).
Archives du CIG, cote 104W48
15. *Compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 1993*.
Archives du CIG, cote 113W5
16. Photographie de Cécile Hakim-François et Annick Descombes, 10^e anniversaire de la fonction publique territoriale et concours AGAT (26 janvier 1994). Photographie.
Archives du CIG, service Communication, non cotée
17. Photographie de Patrice Vieljeux, 10^e anniversaire de la fonction publique territoriale et concours AGAT (26 janvier 1994).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
18. Article de presse sur l'évènement du 26 janvier 1994 (*Gazette des Communes*, 7 février 1994).
Archives du CIG, cote 264W2
19. Invitation à la remise des prix du concours AGAT (26 janvier 1994).
Archives du CIG, cote 264W2
20. Plaquette du concours AGAT 1993.
Archives du CIG, cote 264W2
21. Article de presse sur l'évènement du 26 janvier 1994 (*Toutes Les Nouvelles de Versailles*, 9 février 1994).
Archives du CIG, cote 264W2
22. Plaquette du CFPC sur la bourse de l'emploi (~ 1980).
Archives du CIG, cote 120W16
23. Plaquette du CIG sur la Bourse de l'emploi (1994).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
24. Loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994.
Légifrance
25. Plaquette du CIG sur la Bourse de l'emploi (1998).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
26. Liste d'union pour les élections au Conseil d'administration du CIG (1995).
Archives du CIG, cote 118W13
27. Procès verbal de réunion de la commission chargée du recensement des votes du CIG (31 octobre 1995).
Archives du CIG, cote 118W13
28. Extrait du discours de Daniel Mertian de Muller lors de son élection (6 novembre 1995).
Archives du CIG, cote 118W7
29. Communiqué de presse à l'occasion des élections du CIG (9 novembre 1995).
Archives du CIG, cote 118W13
30. Photographies de Daniel Mertian de Muller lors de son élection (6 novembre 1995) accompagné de Patrice Vieljeux.
Archives du CIG, non cotées
31. Déclaration de candidature manuscrite (27 septembre 1995)
Archives du CIG, cote 118W13
32. Photographie de Daniel Mertian de Muller.
Archives du CIG, service Communication, non cotée
33. Interview du président dans *l'Essentiel* n° 23 (décembre 1995).
Archives du CIG, service Communication, non cotée
34. Décret portant promotion et nomination au grade de chevalier (2 avril 1999).
Légifrance
35. Extrait du discours de Jean-Laurent Nguyen Khac au départ de Daniel Mertian de Muller (2008).
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté
36. Plaquette du CIG.
Archives du CIG, service Communication, non cotée
37. Présentation réalisée par le service Hygiène et sécurité (1996).
Archives du CIG, service Hygiène et sécurité, non cotée
38. Page de garde d'un rapport du service Conseil en organisation (1996).
Archives du CIG, cote 191W1
39. Photographie de Jean-Laurent Nguyen Khac.
Archives du CIG, service Communication, non cotée
40. Photographie, de Claude Soret-Virolle.
Archives du CIG, service Communication, non cotée
41. Photographie de Claude Soret-Virolle, entourée des itinérants.
Archives du CIG, service Communication, non cotée



2000
2013

**L'entrée dans le troisième
millénaire : reconnaissance,
modernisation, renforcement**

2000 2013

185

agents
en 2000

37 079

dossiers agents traités
en 2000

L'entrée dans le troisième millénaire : reconnaissance, modernisation, renforcement

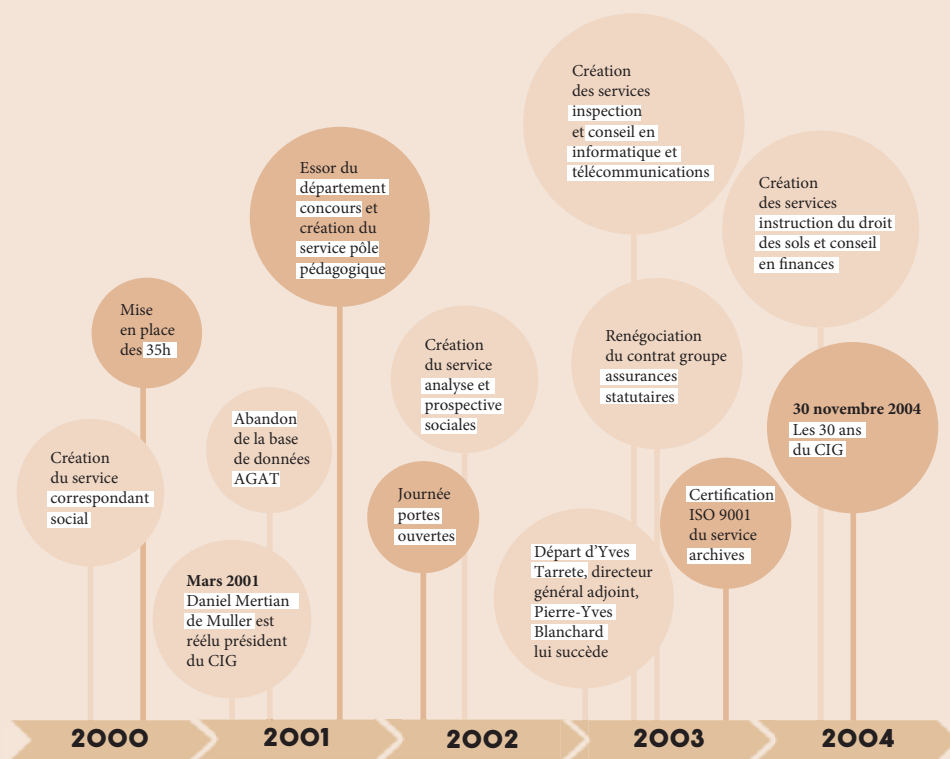
L'établissement rentre dans le troisième millénaire, fort de ses cinquante années d'expérience et de sa connaissance pointue des collectivités territoriales. Cette notoriété est marquée par la visite de personnalités politiques, mais aussi par la présentation de l'établissement à des délégations étrangères.

2008 est l'année des élections municipales et du renouvellement du conseil d'administration du CIG. Jean-François Peumery succède à Daniel Mertian de Muller à la tête de l'établissement.

Mais le contexte législatif est mouvant. Jean-Laurent Nguyen Khac, dans son discours des vœux au personnel en 2010, souligne que si « les vents ne semblent pas favorables aux centres de gestion et à la fonction publique territoriale... nous avons capitalisé » et rappelle la capacité d'adaptation de l'établissement. Le CIG poursuit sa politique d'innovation, non seulement en développant de nouvelles missions, mais également en modernisant ses outils.

Alors que la base de données AGAT est abandonnée pour être remplacée par internet, la dématérialisation s'impose dans de nombreux services par souci d'efficacité. La démarche de management par la qualité, engagée en 2004, se diffuse progressivement dans l'ensemble des services, sous l'impulsion de la direction. Le service concours monte en puissance, avec, en point d'orgue, le transfert de nombreux concours du CNFPT vers les centres de gestion en 2010. Enfin, l'offre aux collectivités s'enrichit avec 19 nouveaux services.

Cet accroissement net des interventions ne peut se faire sans un personnel toujours plus nombreux (185 en 2000 et 265 en 2013). Très vite, les locaux deviennent exiguës et le besoin d'augmenter le patrimoine immobilier se fait ressentir.



Contexte statutaire

- Loi n° 2001-2 dite Loi Sapin du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire, modernisation du recrutement, temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à l'intercommunalité.
- Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.
- Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL.
- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale.

258

agents
en 2010

La cotisation est de

0,74 %

de la masse salariale
depuis 1997

Création
du service social
à temps partagé,
et de l'assistance
retraite

Première
participation du CIG
au Salon de l'Emploi
public (Palais des
congrès, porte
Maillot)

Premier
groupement
de commandes de
dématérialisation

Diffusion
du logiciel Infocentre
GPEEC aux 84 centres
de gestion adhérant
à la démarche.

Jean-Laurent
Nguyen Khac
est élu président
de l'ANDCDG

Première
conférence
pour l'emploi
en Ile-de-France

Fin
de l'aménagement
de 1 200 m²
de bureaux
supplémentaires

Jean-François
Peumery est élu
président du
CIG

Lancement
de la mise à disposition
d'ACMO (agent chargé
de la mise en œuvre)
en Prévention

Création
des missions
temporaires

Journée portes
ouvertes avec Gérard
Larcher, président
du Sénat

Ouverture
du nouveau site
rdvemploipublic.fr

Création du service
conseil en assistance
à maîtrise d'ouvrage

Départ
de Françoise
Connétable

Transfert du CNFPT
aux centres de gestion
de l'organisation
de certains concours

9 novembre 2010
Visite de Georges Tron,
secrétaire d'Etat
à la fonction publique

Action sociale :
création du PASS
TERRITORIAL

Création d'un diplôme
universitaire de juriste
marchés des collectivités
territoriales (Université
de Saint-Quentin-
en-Yvelines)

Participation au premier
bilan de l'emploi
des centres de gestion
lors la conférence
nationale de l'emploi
territorial

Loi Sauvadet
et renforcement
des centres
de gestion

Juin 2013
Visite d'une
délégation
roumaine

Mise à disposition
de l'outil RASSCT
à l'ensemble
des centres de
gestion

Création de la
cellule sélections
professionnelles

Création du service
commission
de réforme
et comité
médical

2005

2006

2008

2009

2010

2011

2012

2013

Contexte statutaire

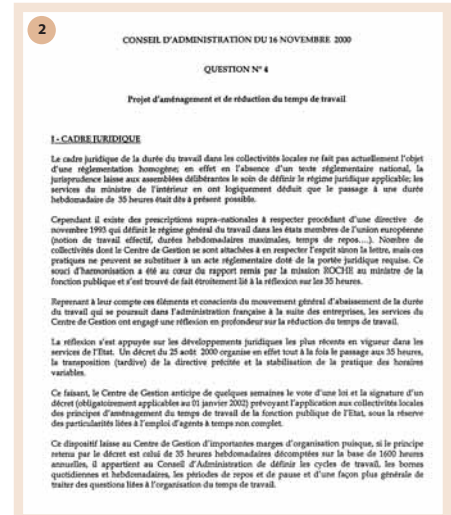
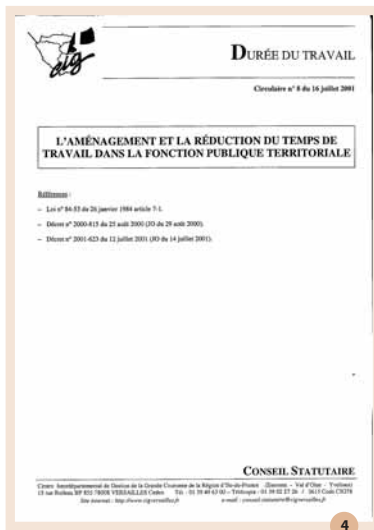
- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique modifiant en profondeur le champ de compétences des centres de gestion de la fonction publique territoriale.
- Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 permettant la mutualisation d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre « ACMO ».
- Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité (recrutement, mobilité et parcours pro).
- Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 autorisant la monétisation des jours épargnés sur un compte épargne-temps.
- Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite Loi Sauvadet : résorption de l'emploi précaire, nouvelles missions obligatoires pour les centres de gestion (article 113).

L'année des 35 heures

La loi n° 1998-461 du 13 juin 1998, dite loi « Aubry I », fixe la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaire au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et au 1^{er} janvier 2002 pour les autres. Le CIG s'est très vite emparé du projet. Un groupe de travail impliquant l'ensemble des agents du CIG a été constitué et la mise en place effective du nouveau dispositif a pu se faire au 1^{er} janvier 2001. En parallèle, le conseil statutaire rédige la circulaire n° 8 à l'attention des collectivités sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Le CIG en 2000 c'est :

- 41 agents en catégorie A
- 44 agents en catégorie B
- 61 agents en catégorie C
- 27 médecins
- 12 agents pris en charge



Montée en puissance des concours

En 2001, le CIG organise les deux plus importants concours d'accès à la filière administrative, ceux de rédacteur et d'adjoint administratif. Puis en 2003, de nouvelles épreuves de la filière technique sont mises en place, s'articulant autour de huit spécialités et 70 options, correspondant à 70 métiers – aussi différents que cuisinier, couvreur ou couturier tailleur. Cette diversité a généré 400 journées d'examineurs, réparties sur 600 épreuves pratiques et 1 000 épreuves orales.

À l'occasion de l'organisation du premier examen professionnel de rédacteur territorial, le CIG teste une nouvelle procédure de pré-inscription par internet. 6 000 candidats ont pu télécharger un dossier directement en ligne. Le test expérimenté avec succès, le CIG décide, en 2006, de généraliser la procédure à l'ensemble des concours et examens. Il communique sur le sujet dans le magazine trimestriel de septembre 2005.

Pour faire face à cet accroissement d'activité tout en maintenant constant l'effectif du service, des réorganisations fonctionnelles sont développées comme la généralisation de l'utilisation du nouveau logiciel concours, la prise en compte de l'absentéisme des candidats dans la mise en place concrète des épreuves, le renforcement du travail du pôle pédagogique, et la montée en charge de la coopération régionale et interrégionale.

À compter du 1^{er} janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels d'accès à la fonction publique territoriale est modifiée, conformément à la loi du 19 février 2007. Quinze concours sont ainsi transférés du CNEFPT vers les centres de gestion, dont huit de catégorie A et sept de catégorie B, ainsi que seize examens professionnels, dont six de catégorie A et dix de catégorie B.




Année	Nombre de concours / examens organisés	Nombre de demandes d'inscription	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis
2000	9	9 000	6 000	2 000
2002	17	12 908	10 121	1 960
2003	19	21 534	14 050	3 192
2005	16	33 278	21 242	3 248
2007	18	26 164	19 532	3 153



Afin de faire face à cette augmentation massive de concours, les centres de gestion se regroupent au sein de régions et d'interrégions. Ainsi le CIG, co-coordonnateur de l'inter-région Ile-de-France – Centre, assure, en 2010 et 2011 l'organisation du concours d'attaché territorial.

Puis progressivement, la coordination entre centres de gestion se renforce pour finalement aboutir à une charte nationale en 2012. Celle-ci garantit d'abord l'organisation régulière des concours sur le territoire national mais aussi la prise en compte des besoins des collectivités en matière d'effectif, tout en maîtrisant les coûts inhérents à la mise en place de ces concours.

Extrait de la Gazette des communes du 19 septembre 2011
« Le transfert opérationnel des concours, au 1^{er} janvier 2010, s'est opéré sans difficulté. Les CDG n'étaient pas novices, ils organisaient déjà ceux de catégorie B et C. « Ils mutualisaient les concours pour faire des économies et mieux coller aux bassins d'emplois », précise Francis Alvaro-Vinay, directeur général adjoint du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de-France. Entre départements ou en interrégions, ils se concentrent sur des dates communes pour éviter le nomadisme des candidats - de plus en plus coûteux pour les centres - mais prévoient les épreuves, si possible, au plus près des agents pour leur en faciliter l'accès. « S'occuper des concours de catégorie A a renforcé notre expertise », assure le DGA. Des transferts de personnel du CNEFPT ont facilité les transmissions de savoir-faire ».

Du minitel à internet

L'Essentiel de mars 1998 propose dans son contenu deux articles. Le premier, ouvert vers l'avenir, consacre cinq pages au « WEB : pour être à la page », et Alexis Biette, Maire de Voisins-le-Bretonneux, témoigne « *Je pense qu'internet va se généraliser et devenir incontournable. Ce n'est pas une mode, mais plutôt une révolution (comme à l'époque l'imprimerie, ou plus récemment le téléphone)* ». Jusqu'à alors, les deux moyens de communication du CIG sont les envois papier par courrier et le minitel avec AGAT.

Le site Internet du CIG s'ouvre officiellement à l'occasion de la journée portes ouvertes de juin 1999. Le Président, s'adressant aux élus, affirme, dans son discours, « *que cette nouvelle technologie doit permettre une interactivité avec vous et vos collectivités* ».



11

<http://www.cigversailles.fr>

C'est parti ! Le site internet du Centre de Gestion est maintenant ouvert et accessible à tous, accroissant la possibilité d'un contact, d'un soutien et d'un abonnement internet, bien sûr. Tous ceux qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà nous contacter. Faut-il longer cette offre, nous serons en mesure bien entendu largement possible et c'est ainsi que nous l'avons conçu : le plus facilement possible pour une adhésion maximale entre nos services et vos besoins. Toutes vos remarques et suggestions sont vivement attendues.

Mais nous le voyez, notre serveur offre déjà un certain nombre de possibilités, espérant le rôle interactif de la technologie internet au mieux. Outre les rubriques indispensables comme les actualités des communes, les offres et les demandes de la lettre de l'emploi ou l'actualité statutaire, nous pourrions télécharger des documents (pour les collectivités affiliées), dialoguer et accéder aux principales questions qui nous sont posées (et à leurs réponses !) ou même reconnaître sur photos les membres de conseil d'administration...

Certes, l'ensemble du serveur n'est accessible et gratuit, dans un premier temps, que pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion mais une partie non négligeable du site est déjà ouverte à tous et l'ensemble le sera dans un proche avenir sur abonnement.

Nous n'abandonnerons pas le minitel pour autant, AGAT ou conseiller, dans les prochains mois, une carte de jeunesse offre que les informations qu'elle contient soient plus pragmatiques, plus abondamment utilisables. Bref, nos deux serveurs seront complémentaires tout en restant indépendants l'un de l'autre.

L'ouverture officielle du site internet a eu lieu lors de la Journée portes ouvertes le 4 juin 1999. A la rentrée, des réunions d'animation seront organisées pour vous présenter les projets d'internet et notre site plus en détail.

Daniel MERTIAN de MULLER
Président du C.I.G.

13



12

En 2002, un jeu concours est organisé, dans le cadre de la promotion du site internet. La remise des prix du concours « Le CIG en ligne 2002 » se déroule le lundi 16 décembre 2002, lors de la journée portes ouvertes. Le 1^{er} prix Grande Couronne est remporté par la Mairie de Plessis-Pâté.



16



En 2003, le nouveau site internet s'enrichit d'une nouvelle charte graphique, d'une ergonomie et d'un système de mise à jour plus performant. Il garantit une mise en ligne plus rapide des informations grâce à une plus grande autonomie des services pour alimenter le contenu.



14



15



17

Le service analyse et prospective sociales et le Bilan social

Dès 1991, le conseil d'administration du CIG a estimé que le bilan social des collectivités affiliées, bien que non obligatoire, constitue un élément d'orientation des politiques de ressources humaines pour les élus. Ainsi, le premier bilan social est diffusé en 1993, à partir des réponses de 350 collectivités et établissements. Le décret du 25 avril 1997 modifié prévoit que toutes les collectivités sont tenues de rédiger un rapport sur l'état de la collectivité tous les deux ans et que les centres de gestion ont l'obligation légale de rédiger ce rapport pour les collectivités de moins de 50 agents.

Un projet de création d'un logiciel bilan social pour les centres de gestion émerge très rapidement. Des réunions s'organisent, dans le courant du printemps 2000, dans le cadre d'une étude de faisabilité menée par une commission spécialisée de l'Association des directeurs des centres de gestion, en lien avec l'Union nationale des centres de gestion. Cinquante centres de gestion adhèrent à la démarche.

La loi du 3 janvier 2001 – dite loi Sapin – transfère de nouvelles compétences aux centres de gestion, notamment la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Le CIG rassemble la totalité des données chiffrées pour les collectivités rattachées à son CTP et établit la synthèse des informations relatives à l'emploi. Pour mener à bien cette obligation, le CIG crée le service analyse et prospective sociales en juillet 2002, avec Anthony Colombani. Il met au point, en partenariat avec cinq autres centres de gestion, un logiciel de collecte puis de traitement de données.

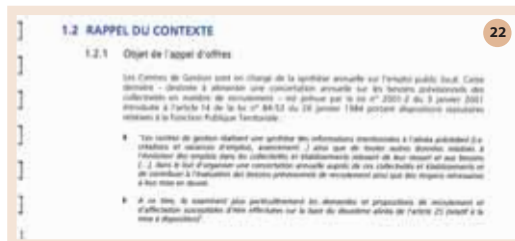
En 2002, une étude sur les difficultés de recrutement en grande couronne est réalisée par le service Analyse et prospective sociales. S'inscrivant dans la mission de gestion prévisionnelle des effectifs confiée aux centres de gestion, ce document, qualifié de très élaboré, résume les principaux problèmes rencontrés par les collectivités. Il est présenté en avant première aux administrateurs avant la parution dans la Gazette des communes et la diffusion à l'ensemble des collectivités affiliées. La politique de publication de plaquettes se poursuit les années suivantes.



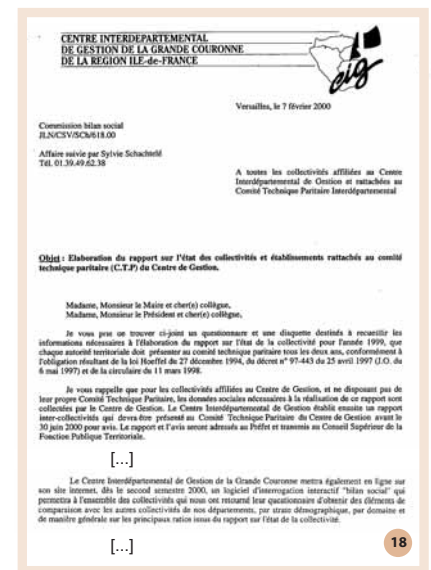
20



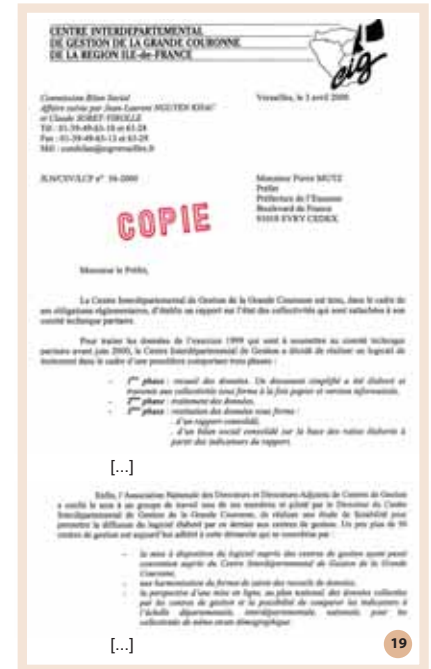
21



22



18



19

En janvier 2003, le CIG coordonne un groupe de travail chargé de réaliser un outil informatique destiné à recueillir des données en vue de l'édition de synthèses régionales sur l'emploi. Le prestataire retenu est DEXIA - SOFIM.

La prévention se renforce

Le décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail impose aux autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Face aux difficultés de mise en œuvre du décret et de ses différentes modifications, le CIG, au cours de l'année 2002, est sollicité par plusieurs collectivités pour mettre en place une mission d'inspection. Le conseil d'administration tarde à se prononcer favorablement, invoquant que cette fonction d'inspection ne permet pas l'accompagnement et les conseils qui constituent la philosophie des services du CIG.

Face aux nombreuses demandes, la mission d'inspection en collectivité est finalement lancée en 2003, en remplacement des audits. Cette mission est assurée par un ACFI. Le service se structure en trois secteurs et est renommé pour l'occasion « service hygiène et sécurité ». Une assistance aux médecins est également proposée, avec le recrutement d'un technicien, afin d'épauler les médecins, notamment dans l'élaboration des fiches de risques professionnels.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 prévoit que les collectivités territoriales puissent solliciter les centres de gestion pour la mise à disposition d'ACMO. Le conseil d'administration vote la création de cette nouvelle mission en novembre 2007.



25

En 2005, le service développe les missions d'assistance à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.



23

Depuis le décret n° 2012-170 du 3 février 2012, les ACMO prennent progressivement le nom d'assistants et conseillers de prévention. Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention, alors que les conseillers de prévention assurent une mission de coordination (instituée lorsque l'importance des risques professionnels ou les effectifs le justifie). Les préventeurs du CIG interviennent donc dans le cadre de la mise à disposition de conseillers de prévention.



24

Mise à disposition de techniciens informatiques à temps partagé

26

Public d'origine du service

- 3 agents spécialisés en informatique et réseaux :
 - 1 assistant responsable informatique d'une ville de 40 000 habitants
 - 1 technicien informatique chargé dans l'administration des services en environnement Microsoft
 - 1 technicien informatique avec plus de 10 ans d'expérience professionnelle

un service créé en 1993 et en forte croissance depuis 2000

plus de 150 interventions auprès des collectivités depuis sa création

Centre de Gestion - Délibération n° 2005/33

27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2005

Mise à disposition des collectivités d'un(e) assistant(e) socio-éducatif
Fixation du tarif

Le président informe le Conseil qu'un certain nombre de collectivités ont sollicité le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'une mission d'assistance sociale en faveur de leurs agents. Cette mission compléterait avantageusement la mise à disposition d'une psychologue du travail ainsi que des médecins de prévention. Cet accompagnement des agents des collectivités a fait ses preuves et est reconnu.

La mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) permettrait aux collectivités d'accompagner leurs agents pour régler les difficultés familiales, financières, administratives qu'ils rencontrent. Dans un personnel à forte proportion de catégorie C, ces problèmes sont récurrents, et parmi ceux-ci principalement l'endettement. Ils sont souvent à l'origine d'un absentéisme chronique. La perspective éventuelle d'accompagnement de la Région et d'un ou plusieurs conseils généraux dans la gestion des TCS, population socialement fragile, nécessiterait un renforcement des missions de ce type.

Il est donc proposé de procéder au recrutement d'un agent de catégorie B (cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs) dans un premier temps.

28

nouvelle prestation !

Mise à disposition d'une assistante sociale

■ A la demande de nombreuses collectivités, le Conseil d'Administration du CIG a décidé de proposer la mise à disposition d'une assistante sociale dans le cadre de vacations horaires à la demande.

Cette mission s'inscrit dans le prolongement naturel du service de médecine professionnelle et préventive et des interventions de la psychologue du travail. Ces professionnels de la santé peuvent détecter des situations à risque et collaborer.

La mise à disposition d'une assistante sociale permet aux collectivités d'accompagner leurs agents pour régler les difficultés familiales, financières, administratives qu'ils rencontrent. Dans un personnel à forte proportion de catégorie C, les problèmes d'endettement, de logement, de prise en charge des diagnostics de santé, de démarches administratives, d'emploi du conjoint, sont fréquents.

Le cadre administratif de mise à disposition proposé par le CIG est très souple. Un protocole d'intervention suffit.

Le planning est élaboré en concertation avec le service de médecine préventive et la garantie de confidentialité assurée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Agnes Boudley Chef du Service
de médecine professionnelle et préventive
tel 01 39 49 63 45 ou e medical@cgisensaultes.fr

Claude Soret-Vivolia
Secrétaire Général Adjoint
tel 01 39 49 63 34 ou e cse@cgisensaultes.fr

29

France

Convention relative à
la mise à disposition d'assistant(e) social(e) du Centre Interdépartemental de
Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France
(M - S - F - X)

Entre le Région d'Île-de-France et le Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (CIG) 11 rue Edouard-Belloc 92000 Nanterre approuve par son Conseil d'Administration le 10/10/2007 et le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (CG) approuve par son Conseil d'Administration le 10/10/2007.

25 SEP 2007

Agnes Boudley
Claude Soret-Vivolia

Les missions facultatives se développent

En 2003 : les techniciens en informatique et télécommunications à temps partagé

Depuis novembre 2003, la mission vient renforcer l'offre du service Conseil en informatique et télécommunications. Elle connaît rapidement un vif succès.

En 2004 : le service instruction des autorisations d'occupation du sol

Le conseil d'administration du CIG adopte la création d'une nouvelle mission en décembre 2003.

En 2006 : le service social à temps partagé

Créé au 1^{er} janvier 2006, il fait suite à la demande de nombreuses collectivités, conscientes des difficultés que rencontrent certains de leurs agents sur le plan social. Sous la direction de Delphine Marlin, 15 conventions sont signées avec des collectivités, dont 14 pour des activités de service social à temps partagé, et une pour une mission d'étude des politiques sociales menée au sein de la collectivité. 230 agents ont été rencontrés. Cette rapide montée en activité a nécessité un recrutement supplémentaire et une réorganisation du service. Deux assistants sociaux se répartissent alors les déplacements sur les collectivités, et un secrétaire à temps partiel gère les prises de rendez-vous des agents. Il réceptionne les appels téléphoniques et établit la facturation. Le 25 septembre 2007, une convention est signée entre le CIG et le Conseil régional d'Île-de-France pour la mise à disposition d'assistants sociaux, soit quatre équivalent-temps-plein.

En 2006 : le service conseil en finances

Dès la fin 2006, le volume des demandes des collectivités en matière de conseil en finances nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire, avec une nette prévalence des missions de remplacement de responsables financiers.



Pierre-Yves Blanchard 1989 - à nos jours

Le 1^{er} septembre 2003, vous avez été nommé directeur général adjoint, succédant à Yves Tarrete. Vous aviez en charge la direction des missions obligatoires (gestion des carrières, organismes paritaires, conseil statutaire) regroupant environ 60 agents. Quels étaient vos rapports avec Yves Tarrete ?

Pierre-Yves Blanchard : *Yves Tarrete était une personne qui faisait confiance à ses collaborateurs, il avait une intelligence humaine profonde, empreinte de discrétion. Il a suggéré, sans la dire, cette transition.*

Pouvez-vous nous raconter votre parcours professionnel avant cette prise de fonction ? Vous êtes arrivé au CIG le 1^{er} octobre 1989, vous avez été recruté en tant que juriste, et comme responsable du service « conseil statutaire », par Claire Cornet.

P-Y B : *Auparavant, j'étais responsable du bureau du personnel à la DDE de la Seine-Maritime, et le directeur de l'administration générale qui la supervisait m'a permis de réaliser un DESS (futur master 2) sur la gestion des personnels dans la fonction publique à Dijon, à l'issue duquel Claire Cornet m'a recruté.*

Votre état d'esprit quand vous avez appris cette nomination au poste de directeur général adjoint ? En arrivant à ce poste, quels étaient vos principaux objectifs pour l'évolution de vos services ? Quels étaient les enjeux que vous avez dû relever ?

P-Y B : *Avoir été appelé à cette fonction de directeur général adjoint a été une marque importante de confiance, d'entrée dans une collégialité à laquelle on ne candidate pas, comme j'avais pu un instant le croire pour le poste aujourd'hui occupé par Claude Soret-Virolle. S'il représente une forme de continuité par sa dimension statutaire, il fut aussi un défi, celui de dépasser une logique de cohabitation entre deux services « La gestion des carrières » et « le conseil statutaire », et de faire vivre un conseil statutaire adapté à chaque type d'employeur, bâti sur une complémentarité des approches et du droit appliqué.*

Vous avez participé, en 2003, avec Claude Soret-Virolle, au rapport Dreyfus, dernier épisode d'une réflexion sur la réforme de la fonction publique territoriale. Pouvez-vous nous en rappeler l'enjeu ? Et quel a été votre apport personnel ?

P-Y B : *Ce rapport représente une étape importante dans le dialogue entre deux fonctions publiques, la reconnaissance des particularités du milieu local par rapport à l'Etat, et d'une nécessaire latitude des employeurs locaux. Mais il ne marque pas la fin du dialogue et reste nécessairement porté par les évolutions de la fonction publique depuis plus de 30 ans.*

A quelles grandes autres thématiques nationales avez-vous participé ?

P-Y B : *Nous travaillons avec la DGCL (direction générale des collectivités locales) au travers d'échanges informels, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale auprès des élus, puisque le président du CIG en est membre, et sommes régulièrement consultés par les inspections générales lors de l'établissement de rapports. Parallèlement à mes fonctions, je donne des cours à l'université*

d'Assas Université Paris 2 Panthéon-Assas dans le cadre d'un partenariat de plus de 10 ans. S'y ajoutent les associations professionnelles et le travail de réflexion sur les ressources humaines qui s'y développe.

Quels sont vos souvenirs les plus marquants, les plus émouvants, les plus inattendus depuis votre nomination ?

P-Y B : *Le plus émouvant est de voir tous ces jeunes, formés par le CIG, qui partent continuer leur itinéraire professionnel, et auquel la continuité de notre présence peut apporter une forme de profondeur et de transmission des grands points d'équilibre de la fonction publique territoriale.*

Comment voyez-vous l'évolution du CIG dans les prochaines années ? Quels sont les principaux défis qui attendent l'établissement, selon vous ?

P-Y B : *Les institutions actuelles sont soit départementales, soit interdépartementales. Avec la réforme territoriale, ce sont les régions et les intercommunalités qui regroupent le plus grand nombre d'agents. Le CIG a un dialogue à adapter, un niveau d'accompagnement à construire, une évolution institutionnelle à réfléchir, sans compter les relations aux agents qui s'amplifient et donnent au centre cette position de tiers médiateur, de confiance. Elles signent cette particularité qui fait de nous un tiers extérieur crédible et attendu des employeurs et de leurs agents.*

L'ISO 9001 s'invite dans les services

Dès 1999, dans son discours à l'occasion des vœux au personnel, Jean-Laurent Nguyen Khac, nommé directeur général, fait mention de la démarche qualité qui « devrait apporter en interne comme en externe plus de clarté dans le traitement des demandes, et donc plus encore de fiabilité dans nos réponses et prestations ». C'est en 2001 que la décision d'expérimenter la mise en oeuvre d'une démarche qualité est prise, au sein du service SOS Archives. Le service est certifié en juin 2003, au terme d'un audit de deux jours réalisé par l'AFAQ, organisme certificateur. Quinze ans plus tard, seize services sont certifiés au CIG.



Certification Qualité
accordée le 17 juin 2003
Mise à disposition d'archives
pour les collectivités territoriales
Cnumbre n°141.0363.2003

32



31

La qualité !
C. BLOU, M. L. VALLÉE, N. SCHAEFFEL, B. DE LA ROSA

Elle bricole. Des étapes du CHI occidental ses arêtes hauts plateaux de l'Est, de mégapoles industrielles en terres de mission, elle d'écrit. De toutes les présentations au sein de nous ; il se choisisse, ici en essence :

- Si, si, je suis sûr, ça y est, ils sont certifiés !!
- Pourquoi ?? L'Etat dans ça ? Je croyais qu'ils étaient malades !!
- Que sont-ils ? J'ai tout vu ! Des lettres de joie m'envoient encore les yeux. C'était beau, si beau, presque aussi beau que le sacre de Kevin XVII en l'église de Blangy-sous-Bois. A l'instar même où le Grand Inquisiteur, un certain AFAQ, a donné son verdict - il leur laissait la vie sauve - dans un geste audacieux et pourtant si subtil, ils ont laissé choir leur masque, leurs masques de lauriers et de chaises. Vêtu de leur réel habit de lauriers, ils rayonnaient, arboraient fièrement leur nouveau standard aux couleurs de l'ISO 9001.
- ISO quoi ?
- International Standards Organization
- Pourquoi... et 9001 ?
- Ben, c'est comme chez Peugeot le 206, chez Boeing le 747... au chez nous le 51 !

33

**LES ENJEUX DES DEMARCHES
QUALITE DANS LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Un projet porteur
- Un moyen de valorisation des ressources humaines

Atelier du 30 novembre 2004

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

34

Daniel Mertian de Muller, dans un article de l'Essentiel de septembre 2003, évoque le concept de qualité : « Je suis persuadé que la qualité du service public constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour toutes les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient.... Il faut d'abord rappeler que la qualité du service public n'est pas une préoccupation nouvelle pour les élus et les fonctionnaires territoriaux ! Les exigences de l'ISO 9001 ne sont que le moyen de concrétiser cet engagement dans nos collectivités ». Il fait également le bilan de cette démarche expérimentale : « Aujourd'hui nous sommes mieux armés pour rester à l'écoute de nos partenaires, pour mettre en œuvre des actions d'amélioration rapides et efficaces et pour garantir la qualité de nos interventions. Par ailleurs, au-delà du progrès de nos prestations, l'intérêt spontané que nombre de collaborateurs du CIG ont manifesté pour cette démarche témoigne que la « qualité » peut - ici et ailleurs - constituer un bon outil de gestion des ressources humaines ». Le CIG décide alors de proposer aux collectivités territoriales une mission d'accompagnement à la démarche qualité. Un atelier qualité est proposé lors des 50 ans du CIG.

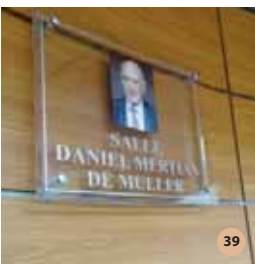
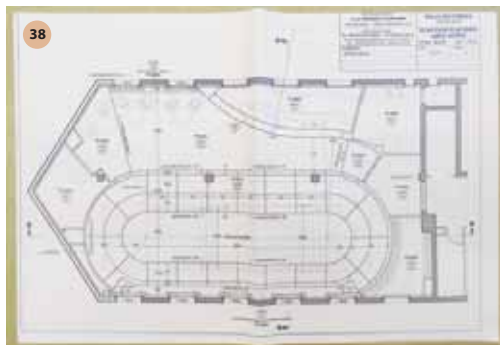
A la recherche de nouveaux locaux : pavillons et extension

Dès 1991, le CIG étend ses locaux au 17 rue Boileau, pour, progressivement, être seul propriétaire. Les bâtiments du CIG ne cessent d'augmenter en surface pour répondre au besoin d'accueillir les nouveaux services créés, suite au développement des missions de l'établissement, tant obligatoires que facultatives. Lors du conseil d'administration du 28 septembre 2000, le principe d'achat des locaux du CNFPT, au 11 rue Boileau, est acté. Les 1 200 m² de bureaux sont acquis en 2004. En 2003, le patrimoine du CIG augmente avec l'acquisition du pavillon, au 26 rue Boileau.

Il permet d'installer les bureaux des organisations syndicales, et d'aménager un espace pour les archives du CIG. « *Le dernier pavillon de bureaux acheté a été affecté, comme prévu, aux organisations syndicales, qui sont satisfaites de l'installation* ». Lors des vœux au personnel en 2003, Jean-Laurent Nguyen Khac fait le constat que « *nous sommes depuis quelque temps comprimés dans nos locaux, dans nos parkings, qui deviennent trop exigus, pas assez nombreux pour que nous puissions nous développer à la mesure de la demande de nos collectivités* ».



Le président relève, lors du conseil d'administration du 30 avril 2002, que l'équipe des services généraux n'a, quant à elle, pas augmenté, et qu'elle est toujours constituée de trois agents depuis l'arrivée dans les locaux Boileau. Alors que la surface des bâtiments a plus que doublé, des petits travaux sont effectués en régie directe, et l'accroissement conséquent des activités des services requiert de plus en plus de disponibilité et de manutention de la part des services généraux. Il propose donc le recrutement d'un agent technique polyvalent.



Une importante opération d'aménagement de locaux débute en 2004. Elle concerne d'une part l'aménagement du 11, qui a été récemment acheté, avec les services généraux au rez-de-chaussée, le service concours au 1^{er} étage, le secrétariat médical et les bureaux des médecins au 2^{ème} étage, et enfin, la salle de Conseil qui porte le nom de Daniel Mertian de Muller. D'autre part, l'aménagement du pavillon 20, pour les cabinets médicaux, ainsi que le réaménagement d'une partie du 3^e étage du 15 rue Boileau pour les services de gestion permettent un gain d'espace. Les agents sont régulièrement tenus informés par les articles de l'Essentiel interne. Les services déménagent au printemps 2006.

En octobre 2008, Danielle Coquard, propriétaire de la parcelle contiguë à celle occupée par le CIG, rue Molière, décide de mettre son terrain en vente. Cela représente une opportunité unique pour les perspectives de développement du CIG. Cela est une autre histoire...

Les 50 ans du CIG

Le 30 novembre 2004, le CIG commémore son cinquantenaire, sous la forme d'une journée portes ouvertes. L'objectif de cette manifestation est « de montrer que depuis l'installation du SIPCL en 1954, notre établissement a toujours été au service des collectivités, mais qu'il a su évoluer en fonction de leurs demandes vers de nouvelles missions de tout ordre dans le domaine de la gestion locale, en s'entourant des meilleurs experts ».

Les visiteurs peuvent rencontrer l'ensemble des services du Centre de gestion. Des ateliers sont organisés dans les locaux. Environ 250 personnes, élus et fonctionnaires, étaient présentes, ainsi que diverses personnalités, dont le Ministre de la fonction publique, Renaud Dutreil.



A cette occasion, une brochure est éditée, retraçant les 50 années d'activité et d'expérience de notre établissement.

Dès 1994, à l'occasion des dix ans de la loi de 1984 et de la création de la fonction publique territoriale, le CIG a souhaité se pencher sur son histoire.



Elections municipales et élections au conseil d'administration

Les élections municipales, initialement programmées en 2007, ont été reportées en 2008 pour ne pas surcharger un calendrier électoral qui prévoyait six échéances en une année. Suite à ces élections, Jean-François Peumery a été réélu maire de Rocquencourt et, à ce titre, fait acte de candidature sur la liste principale des administrateurs. Il devient tête de liste pour les représentants des communes, avec Gérard Larcher comme suppléant, Denis Flamant étant tête de liste pour les représentants des établissements publics. A l'issue du dépouillement (2 296 votes représentant 21 403 voix), dans les locaux de la préfecture des Yvelines, la liste d'union obtient les 21 sièges pour les représentants des communes, et les trois sièges pour les représentants des établissements publics. Le 4 juillet 2008, un nouveau conseil d'administration est élu. Jean-François Peumery est élu président du CIG, le quatrième depuis la création du syndicat.



47

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES	
Nombre d'électeurs inscrits :	535 représentant 32 384 voix
Nombre d'enveloppes extérieures reçues :	330
Nombre d'enveloppes extérieures non valides :	5
- enveloppes non réglées ;	
- absence non identifiée ;	
- électeur non inscrit sur la liste électorale ;	
Nombre de votants d'après la liste d'inscrément :	385
Nombre d'enveloppes extérieures dont le contenu est non valide :	3
- enveloppes vides ;	
- bulletins sans enveloppes de scrutés ;	
- enveloppes de scrutés sans signatures ou portant des signes de reconnaissance ;	
- enveloppes extérieures contenues dans des enveloppes de scrutés ne correspondant pas au nombre de voix dans chaque fraction ;	
Nombre d'enveloppes extérieures dont le contenu est introduit dans l'urne :	382
Nombre d'enveloppes de scrutés introduites dans l'urne :	2318
Nombre d'enveloppes de scrutés annulés :	22
- bulletins blancs ;	
- enveloppes de scrutés ou contenant aucun bulletin ;	
- enveloppes de scrutés comportant plusieurs bulletins ;	
- enveloppes de scrutés comportant un bulletin de couleur différente ;	
- bulletins et enveloppes sur lesquels les scrutés ne sont pas lisibles ;	
- bulletins portant des signes interdits ou réservés à la reconnaissance ;	
- bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats ;	
- bulletins comportant un ou plusieurs autres signes ;	
- bulletins établis au nom d'un liste non enregistrée (...)	
Nombre d'enveloppes de scrutés valides :	2296 représentant 21 403 voix

La liste d'Union pour le Conseil d'Administration du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France a obtenu 21 403 voix, soit les 21 sièges.

Sont en conséquence élus l'ensemble des candidats figurant sur la liste accordée au présent procès-verbal.





Jean-François Peumery

2008 - à nos jours

Quelle orientation principale avez-vous prise ces dernières années ?

Jean-François Peumery : *Voici une dizaine d'années déjà, j'ai eu l'honneur et le bonheur d'hériter d'un organisme exceptionnel, une maison aux compétences unanimement reconnues, un outil remarquable d'efficacité et de compétences au service de la plupart des collectivités territoriales situées dans ce que l'on appelle la Grande couronne d'Île-de-France : en fait les départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise. Ce petit bijou qu'est notre Centre de gestion interdépartemental, il m'a surtout plu de le protéger encore, de le développer davantage, d'en accroître si possible son rayonnement. Et mon présent mandat aura surtout été marqué par les conséquences de ce développement plutôt réussi : la construction et l'aménagement de locaux supplémentaires, un superbe bâtiment moderne de nature à nous permettre d'accroître notre champ d'action et d'étendre nos terres de mission.*

Selon vous, qu'est-ce qui caractérise votre mandat ?

J-F P : *Ce qui caractérise mon mandat... Ce n'est pas si facile ! Disons que d'emblée je me suis bien entendu engagé à tout faire pour être à la hauteur de la confiance qui m'était accordée par mes pairs en me confiant cette noble fonction et surtout pour faciliter au maximum le travail des collectivités qui nous accordent leur confiance. Parallèlement, il me fallait me préoccuper de nos agents et experts en renforçant dans notre propre établissement ce climat de confiance, d'efficacité et d'épanouissement, qui m'apparaît chaque jour plus essentiel que la veille. Au cours de notre histoire, lors des mandats présidés jadis par Patrice Vieljeux puis par Daniel Mertian de Muller, quasiment toutes les décisions du conseil d'administration étaient systématiquement prises à l'unanimité du groupe, toutes tendances politiques confondues. Sans prétention, je crois être parvenu à maintenir au sein de notre assemblée le même esprit d'unité, de neutralité, voire de complicité sinon d'amitié que par le passé. Je n'en suis pas peu fier.*

Quelle vision les collectivités ont-elles de notre établissement ?

J-F P : *A entendre les commentaires de l'immense majorité de mes collègues maires, à considérer aussi les jugements au sein de ma propre commune, l'image de notre Centre de gestion est bonne, disons excellente même. Et le nombre croissant des in-*

terpellations, interrogations et autres questionnements en tout genre émanant de nos « clients » ne résulte pas seulement de la complexité accrue d'une gestion administrative en perpétuel bouleversement. Elle témoigne assurément d'une réelle prise de conscience de la qualité d'expertise et de conseil de nos agents. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si notre obsession de recherche permanente de qualité se traduit par la qualification de la moitié des activités de notre centre. Les certificats ISO 9001 dont peuvent se flatter une quinzaine de nos services répondent sans aucun doute aux ambitions du conseil d'administration. Ils témoignent surtout de l'efficacité de notre direction et de nos agents à satisfaire les exigences des collectivités par le biais d'une évolution, d'une amélioration et d'une innovation permanentes.

Comment voyez-vous notre établissement dans la prochaine décennie ?

J-F P : *Dix ans, c'est bien long. Et c'est peu de dire que la conjoncture est incertaine en la matière. L'on peut toutefois espérer que les nombreuses réformes envisagées par l'Etat permettront à nos établissements, qu'ils soient régionaux ou interdépartementaux, de renforcer leur rôle au niveau surtout des ressources humaines bien sûr, mais surtout de permettre des économies de fonctionnement. A côté d'un pouvoir politique ayant fait d'emblée de la réduction drastique des dépenses publiques – surtout au niveau des territoires – le préalable à tout allègement du déficit, à tout remboursement de la dette et à tout rééquilibrage budgétaire, les centres de gestion comme le nôtre, mutualisateurs dans l'âme et épris d'économies d'échelle, devraient en toute logique avoir leur avenir assuré. A Versailles, cela va sans dire, nous devrions ainsi emprunter une voie royale...*



" Je connais le site depuis longtemps. Je me suis toujours efforcé de servir et rassurer, l'expertise et la professionnalisme, et le climat unitaire en est le fruit... "

Jean-François PEUMERY
Maire de Rocquencourt
Président du CG

Nouveaux services

L'ouverture d'esprit du conseil d'administration, relevée par le Président lors d'une journée portes ouvertes en 1999, ne se dément pas au fil des années et des mandats. De nouveaux services sont créés ou restructurés pour mieux répondre aux besoins des collectivités.

L'accompagnement social de l'emploi

Les lois de 2007 permettent aux centres de gestion de mettre en place une politique d'accompagnement social de l'emploi. Le CIG s'empare de la question et le conseil d'administration délibère favorablement en mars 2008 au lancement d'un contrat cadre d'action sociale auprès des collectivités. Une commission d'action sociale paritaire est créée, aux fins de définir les éléments de cahier des charges et de suivre le marché. Le CIG initie un contrat cadre action sociale, avec le FNASS – opérateur associatif -, appelé PASS TERRITORIAL en 2009.

L'emploi de personnes handicapées

Les lois de 2007 confortent également les centres de gestion dans leurs missions au profit des agents inaptes ou handicapés. Elles leur confient également une mission générale sur l'emploi public territorial au bénéfice des personnes handicapées. Un plan d'action global est déployé, une convention de partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est signée en mai 2008.

Le Conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage

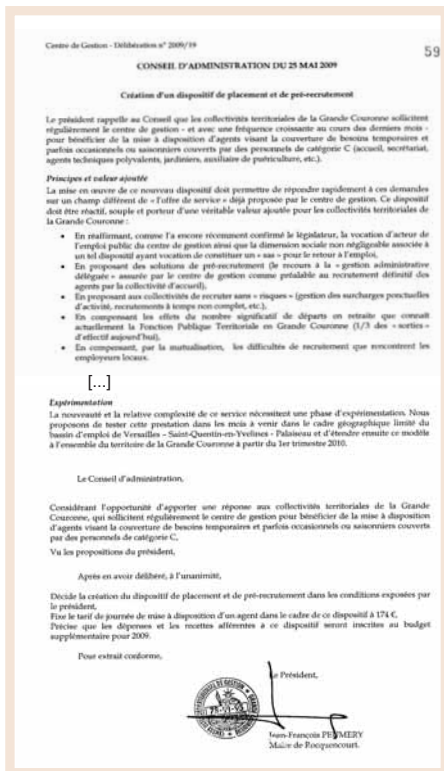
En 2010, le service Conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage est créé, dans l'optique de permettre aux collectivités de faire face aux contraintes financières, techniques et réglementaires qu'elles rencontrent dans le cadre d'un projet de construction. Pierre Caffin est recruté pour développer l'assistance auprès des collectivités sur des sujets complexes, et suivre l'opération d'extension du CIG.

Les missions temporaires

Lors du conseil d'administration du 25 mai 2009, les administrateurs décident la création du dispositif de placement et de prérecrutement d'agents de catégorie C. Une fois encore, c'est la demande croissante des collectivités de bénéficier de la mise à disposition d'agents pour des besoins temporaires, occasionnels ou saisonniers de catégorie C qui incite le CIG à réfléchir à un nouveau dispositif. Une phase d'expérimentation sur le bassin d'emploi de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines est lancée au second semestre 2009, pour une généralisation en 2010.

Le conseil en urbanisme et instruction du droit des sols

Pour rendre son intervention plus efficace, au cours de l'année 2010, une mission propre au Conseil en urbanisme et à l'instruction du droit des sols est créée. Historiquement associés au Conseil en contrats publics, ces deux pôles n'interfèrent plus, permettant ainsi de développer des missions sur-mesure qui répondent davantage aux attentes des gestionnaires.



La dématérialisation entre en jeu

Un premier pas vers la dématérialisation est engagé par le CIG en 1997, avec le service Gestion des carrières, qui mène une vaste opération de numérisation des dossiers de carrière de quelque 40 000 agents.

L'évolution du code des marchés publics, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et autorisant le dépôt de candidatures et d'offres par voie électronique, pousse le CIG à s'engager dans une démarche de mutualisation des besoins et des moyens. Il propose la création d'un groupement de commandes afin de mettre à la disposition des collectivités un portail électronique commun, à l'échelle de la Grande Couronne. La mise en place de la plate-forme « dématérialisation des procédures de marchés publics » est l'aboutissement de ce long travail auquel 150 collectivités adhèrent dès la première année. En 2007, deux centres de gestion de la région Centre rejoignent le groupement qui inclut aussi un volet « télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ».



56



57

le site de la
"Bourse de l'emploi" devient **RDV⁺**

Tous les outils nécessaires aux grandes étapes de votre recrutement !

accessible à partir de www.cigversailles.fr
rubrique Bourse de l'emploi
ou directement sur www.RDVemploipublic.fr

Le service Bourse de l'emploi du CIG s'est associé au CIG de la petite couronne pour développer un site Internet de l'emploi territorial en Ile-de-France.

RDVemploipublic.fr s'adresse aux collectivités territoriales pour accomplir leurs obligations légales (déclarations de vacances d'emploi, de nomination...) et optimiser leurs recrutements (dépôts de leurs offres d'emploi, accompagnement des conseillers emploi) et aussi aux candidats, pour déposer leur CV et consulter des offres d'emploi.

58

Tous les outils nécessaires aux grandes étapes de votre recrutement !

Déclaration de vacance d'emploi (DVE) et nomination

La déclaration de vacance ou de création d'emploi auprès du CIG constitue une obligation légale.

Dès à présent, les DVE sont à transmettre par voie dématérialisée sur www.RDVemploipublic.fr

Pour toutes les DVE saisies, vous pouvez effectuer automatiquement la nomination associée

59

La volonté de poursuivre cette politique de dématérialisation impacte l'ensemble des services du CIG, essentiellement dans sa relation aux collectivités. Dès 2005 les concours et le bilan social innovent, en permettant aux candidats de se préinscrire en ligne ou en proposant la saisie en ligne du bilan social. Puis en 2006, la communication revoit son mode de diffusion de ses publications en offrant la possibilité aux collectivités de recevoir par voie électronique L@ Lettre du CIG. Un an plus tard, les procédures de cotisations des collectivités peuvent se dispenser du formulaire papier. Enfin, l'année 2009 permet au service Retraite d'accompagner les collectivités dans la saisie en ligne de leurs dossiers. Ce processus de dématérialisation concerne aussi les services internes, en particulier le service des ressources humaines.

L'année 2009 est marquée par l'ouverture du nouveau site Internet créé en partenariat avec le service Bourse de l'emploi du CIG de la Petite Couronne : www.RDVemploipublic.fr. Entièrement dédié à l'emploi territorial, il est le fruit d'un travail développé pendant deux ans. Il établit une interface entre les employeurs territoriaux et les demandeurs d'emploi en permettant la saisie des déclarations de vacances d'emploi, la diffusion des offres, la consultation des CV.

Les personnalités se succèdent

Le 11 juin 2009, près de 300 personnes viennent assister à la journée portes ouvertes du CIG, sous le haut patronage de Gérard Larcher, Président du Sénat. Les visiteurs peuvent participer à de nombreux ateliers organisés par les services du CIG, portant sur des sujets d'actualité, et en particulier sur les prochains enjeux de la fonction publique territoriale.

Le 8 novembre 2010, le CIG reçoit le Ministre Georges Tron, secrétaire d'Etat à la fonction publique, pour une réunion de travail sur le rôle et le fonctionnement des centres de gestion. Le Ministre souhaite approfondir sa connaissance sur l'organisation des concours en particulier, et sur les activités des centres de gestion dans leur ensemble. Ce fut l'occasion pour notre Président d'évoquer l'« oubli » des centres de gestion dans la réforme en cours des collectivités locales, et la proposition de loi déposée en septembre par le sénateur Portelli.



61



64



63

60

Les points forts de l'intervention de Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat

Le Sénat est particulièrement attentif aux questions liées à la fonction publique territoriale.

Le CIG constitue un véritable lieu de rencontre, d'échanges et de concertation. Il permet aux élus locaux de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de nos collègues sénateurs, mais aussi de participer à des travaux de réflexion et de concertation.

Le Sénat est également un véritable lieu de rencontre, d'échanges et de concertation. Il permet aux élus locaux de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de nos collègues sénateurs, mais aussi de participer à des travaux de réflexion et de concertation.

Le Sénat est également un véritable lieu de rencontre, d'échanges et de concertation. Il permet aux élus locaux de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de nos collègues sénateurs, mais aussi de participer à des travaux de réflexion et de concertation.

62

Compte rendu des décisions du président

RECAPITULATIF DES MARCHÉS (MAF) CONCILUS ENTRE LE 27 SEPTEMBRE 2009 ET LE 22 NOVEMBRE 2010

N° Marché	Objet	Date d'arrêt antérieur	Nombre offres reçues	Tribunal	Montant HT	Date d'effet
18285	Solution automatique pour communes du QCM	26/07/10	3	CENTEX	3 700 000 € HT	01/09/10 à 01/09/11, renouvelable 3 ans

Informations diverses

Le président informe le Conseil que Monsieur Georges TRON, secrétaire d'Etat auprès du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, chargé de la Fonction publique, a effectué le 8 novembre une visite au Centre de Gestion, dans le cadre d'un atelier de réflexion consacré aux concours et de suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi.

Cette visite technique a été très constructive et le Ministre, également Maire de Versailles, commissaire adjoint dans le département de l'Essonne, s'est montré très intéressé par les présentations qui lui ont été faites dans les services qu'il avait souhaité rencontrer.

Le chef de pôle du cabinet du Ministre de visiter le Centre de Gestion de la Grande Couronne pour une visite de ce type marquant la reconnaissance des capacités et de la renommée de notre établissement, y compris auprès des instances dirigeantes de l'Etat.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le président,

 Jean-François PEUMORY
 Maire de Bois-Colombes



65

Reconnaissance de l'expertise du CIG au plan national et au plan international

Reconnaissance internationale

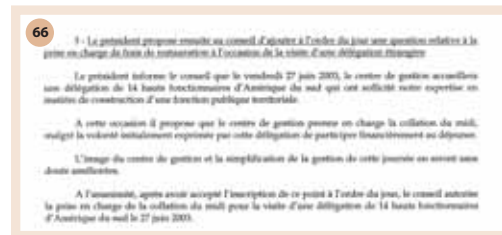
Dès 2003, le CIG accueille plusieurs délégations étrangères. En août 2006, seize hauts dignitaires du Ministère des affaires sociales de la Corée du sud se déplacent pour dialoguer sur le thème de l'inspection du travail. En novembre 2010, deux universitaires, un haut fonctionnaire et le premier secrétaire de l'Ambassade du Japon en France découvrent notre établissement. Depuis, de nouvelles délégations étrangères, dont une marocaine, une roumaine et une chinoise, sont venues à notre rencontre pour apprécier l'expertise du CIG notamment en matière de ressources humaines.



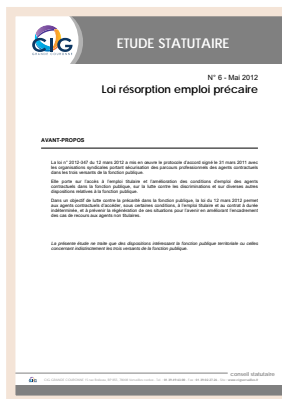
Le 5 novembre 2010, visite d'une délégation japonaise.



En juin 2013, visite d'une délégation roumaine.



71



Le rayonnement national du conseil statutaire

Appelé à l'origine service juridique et fusionné avec la documentation jusqu'en 1990, le service conseil statutaire a pour vocation essentielle d'être une instance d'aide et de conseil juridique auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, affiliés ou abonnés, en matière de statut de la fonction publique territoriale. Les missions du service se déclinent sous plusieurs aspects : l'assistance juridique téléphonique et par messagerie, l'élaboration de documents juridiques, qui constituent une véritable encyclopédie de la fonction publique territoriale, ainsi que l'expertise juridique sur des points très techniques. Les études statutaires comme leurs actualisations sont très appréciées des autres centres de gestion et des collectivités non affiliées. Ainsi, en 2012, alors que le service compte 17 agents, en plus du millier de collectivités et établissements affiliés, 967 collectivités ou établissements ont souscrit un abonnement à l'assistante juridique, dont 93 centres de gestion.

L'amendement Portelli, la loi Sauvadet et le renforcement de la place des centres de gestion

Le sénateur-maire d'Ermont – et membre du conseil d'administration du CIG – Hugues Portelli, rédige, en septembre 2010 puis en janvier 2012, une proposition de loi qui vise à renforcer la place des centres de gestion dans la fonction publique territoriale. Ce texte, qui a reçu le soutien des centres de gestion, car il reprend plusieurs de leurs revendications qui n'ont pas abouti dans la loi du 19 février 2007, n'a pas totalement été suivi. Mais les sénateurs Michel Delebarre pour le groupe PS d'un côté, Jean-Pierre Vial et Hugues Portelli pour le groupe UMP de l'autre, ont préparé des amendements qui visent à renforcer la coordination des centres de gestion aux échelons régional et interrégional. De plus, ils organisent les modalités d'adhésion des collectivités de plus de 350 agents, qui demeurerait facultative. Contre une contribution au montant plafonné, ces collectivités adhèreraient à un socle indivisible de compétences gérées par le centre de gestion. Elles seraient représentées au sein du conseil d'administration de ce dernier.

« Le premier danger que court la fonction publique territoriale est lié au manque d'homogénéité de la gestion des agents publics entre les départements ruraux et ceux qui sont urbains, au sein d'une même région... il est important d'avoir des lieux d'homogénéisation, comme les centres de gestion... Les centres qui hier, étaient les lieux de l'unité des communes, seront demain les lieux de l'unité des intercommunalités », analyse Hugues Portelli dans un article pour Localist du 23 mars 2012. « On va changer d'échelle, mais l'objectif restera le même ».

LOIS

LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (1)

NOR : MFPF110829L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE
LA PRÉCARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

74

11 mai 2012 : réunion au CIG, centres de gestion coordonnateurs, créés par la loi du 19 février 2007.



75



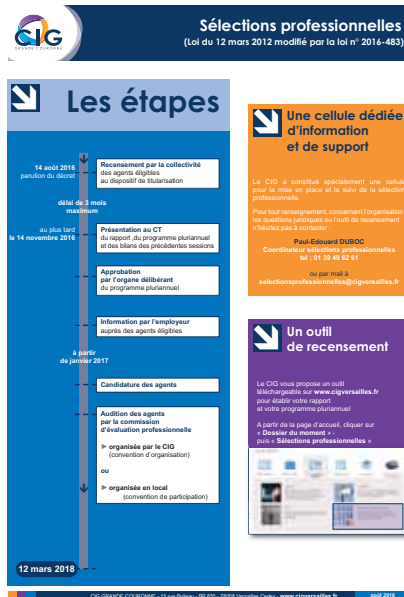
73

Le positionnement des centres de gestion s'est renforcé grâce à la loi Sauvadet qui a institué un socle commun de prestations indivisibles au bénéfice des collectivités non affiliées qui souhaitent facultativement y adhérer pour bénéficier d'un accompagnement au conseil statutaire, en gestion des commissions des réformes et comités médicaux, en fabilitation des comptes retraite et en mobilité professionnelle pour les agents. Ces dispositions préfigurent un profilage des centres de gestion comme interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des collectivités sur la base d'un socle minimum de missions d'appui avec la possibilité de les diversifier en tant que de besoin. Cette posture nouvelle dans le paysage territorial s'est traduite par la création du service Grands comptes en 2014, rebaptisé en 2017 Accompagnement statutaire grands comptes, plus proche des problématiques rencontrées par les collectivités non affiliées.

Accompagner les collectivités : les sélections professionnelles

La loi Sauvadet, qui fait suite au protocole d'accord signé le 31 mars 2011 par le gouvernement et six organisations syndicales, constitue également un dispositif de résorption de l'emploi précaire. La première étape de cette démarche est de comptabiliser le nombre d'agents non titulaires concernés par les dispositifs de CDIisation et de titularisation. Le CIG accompagne les collectivités locales en mettant à disposition sur son site internet un outil d'aide au recensement des agents contractuels concernés.

Trois modalités sont prévues par la loi pour apprécier les acquis de l'expérience professionnelle et mettre en œuvre le programme pluriannuel : la sélection professionnelle, le concours réservé, et le recrutement réservé sans concours. Les collectivités peuvent confier la sélection professionnelle au CIG, ce qui nécessite la création d'une cellule « sélections professionnelles » au sein de notre établissement. La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 prolonge ce dispositif jusqu'au 12 mars 2018. Dès janvier 2013, au CIG, une cellule sélections professionnelles est mise en place. La première commission de sélections professionnelles a lieu dès le mois de mars 2013. De mars à décembre 2013, le CIG a organisé ou participé à l'audit de 956 agents sur 137 journées. La mise en place des sélections professionnelles a permis de nommer 17 agents au sein de l'établissement.



78

103

76



FRANÇOIS SAUVADET
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.fonction-publique.gouv.fr

Paris, mardi 13 mars 2012
N° 109

Prémulgation de la loi SAUVADET : la parole donnée a été respectée, les engagements ont été tenus

François SAUVADET, ministre de la Fonction publique, se réjouit de la publication au Journal officiel de ce 13 mars 2012, de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

« Le Gouvernement s'est engagé à ce que l'accord portant sur la lutte contre la précarité dans la fonction publique conclu avec les partenaires sociaux le 31 mars 2011, soit traduit dans la loi. L'engagement du Président de la République a été respecté, la parole donnée a été tenue.

77

5 - Mise en place et tarifs pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle (D 2013-05)

Dans le cadre de la lutte contre la précarité dans la fonction publique, le président rappelle que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, complétée par le décret n° 2012-183 du 22 novembre 2012, prévoit que les agents non titulaires peuvent accéder à l'emploi titulaire par le biais :

- de sélections professionnelles,
- de concours réservés,
- de recrutements réservés sans concours pour l'accès au premier grade de catégorie C accessible sans concours.

Les sélections professionnelles sont organisées par les collectivités territoriales employeurs ou, par conventionnement, avec le centre de gestion qui constitue une commission d'évaluation professionnelle.

Un recensement a été effectué auprès des collectivités de la grande couronne afin de connaître leurs intentions au matter de conventionnement avec le centre de gestion, ainsi que le nombre d'agents non titulaires éligibles au dispositif de sélection professionnelle.

l'édito du président

Des sélections professionnelles, un mécanisme complexe d'intégration

D'une négociation à l'autre et d'une législature à la suivante, la procédure dite de sélections professionnelles traduit moins finalement - après trois années de réflexion - un processus sélectif laissant une large place aux non titulaires, qu'un mécanisme d'intégration dans la fonction publique, certes organisé autour d'un examen qui en constitue le noyau dur.

Qui plus est, sa mise en œuvre par chaque employeur, en lieu écart avec son centre de gestion, paraît manifestement complexe et pourrait se révéler des plus coûteuses alors même que la maîtrise de la dépense publique s'impose partout comme une impérieuse nécessité.

Depuis un trimestre, au sein de notre Centre, deux personnes à temps plein répondent aux questions de milliers d'employeurs de notre ressort géographique sur le déploiement des plans pluriannuels, les conditions à remplir par les candidats, avant les délibérations des assemblées. Ces conseillers seront bientôt égaux par le service concours qui devra tantôt s'adapter aux contraintes d'une sélection locale, tantôt organiser un conventionnement selon le choix de chaque collectivité.

S'ajouteront à ces coûts, les frais induits par la constitution des jurys de sélection et par la logistique inhérente à l'occupation de salles pendant quelques jours dans un même bassin d'emploi pour des raisons d'efficacité. A noter que cette mobilisation nécessaire devrait surtout se concentrer sur l'année 2013 puisque de nombreux employeurs souhaitent mettre en œuvre les sélections au plus tôt.

Comme on le constate, la complexité de ce dispositif contraste avec son objectif final : un entretien de vingt ou trente minutes avec un candidat le plus souvent déjà en poste à la satisfaction de l'employeur pour évoquer avec l'intéressé son curriculum vitae et son parcours professionnel.

Si l'on excepte des situations plutôt marginales liées à l'ouverture des sélections à certains agents qui ne sont plus en fonction ou à certaines situations d'insuffisance, l'ambition de la loi, même adossée à un examen, évoque une forme légitime de titularisation plus qu'un processus de sélection permettant, à la façon d'un examen professionnel plus classique ou d'un concours, de sélectionner les meilleurs candidats.

Jean-François Peumery

Maire de Rocquencourt
Président du CIG

79

Des compétences transférées : commission de réforme, comité médical

La loi Sauvadet confiée, par ailleurs, aux centres de gestion de nouvelles missions obligatoires parmi lesquelles le secrétariat de la commission de réforme et du comité médical, exercé jusque-là par les services déconcentrés de l'Etat. Ce transfert de compétences vers l'établissement a nécessité une forte organisation en amont ; la structuration d'un service sous l'autorité de Dorota Kaczak mais aussi la prise en charge physique de l'ensemble des dossiers préalablement instruits dans chacun des départements. La commission de réforme est une instance tripartite composée de médecins, représentants de collectivités et représentant du personnel. Le comité médical est quant à lui composé uniquement de médecins agréés.



18 avril 2013 : première séance de la commission de réforme au CIG.

80

1 - Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour (D 2013-41)

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, le président informe le Conseil que le Conseil d'Administration du Centre de gestion doit désigner des personnalités susceptibles de présenter la proposition de réforme dont le Centre de gestion assurera prochainement le secrétariat. Cette désignation doit intervenir dans les meilleurs délais, et dans tous les cas avant la première séance du Conseil qui se tiendra au mois d'avril.

Le président sollicite alors l'avis du Conseil sur l'inscription de cette question en complément à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'ordre du jour de la présente séance,

Considérant que le Centre d'Administration doit proposer au profil des personnalités susceptibles de présenter la commission de réforme dont le Centre de gestion assurera prochainement le secrétariat,

Considérant qu'il convient de procéder à cette proposition dans les meilleurs délais afin de permettre le fonctionnement de la commission de réforme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise d'inscrire à l'ordre du jour de la présente séance, la question relative à la proposition de personnalités susceptibles de présenter la commission de réforme dont le Centre de gestion assurera prochainement le secrétariat,
- Précise que cette question sera traitée en dernier point de l'ordre du jour.

Mise en place d'un nouveau service Commission de réforme

La loi du 12 août 2013 a donné aux centres de gestion les compétences pour assurer le secrétariat de la commission de réforme et du comité médical.

La commission de réforme est une instance qui est chargée d'examiner la situation et les besoins des agents fonctionnaires en invalidité, étudiée professionnellement en accord avec le travail. Cette instance est chargée d'apprécier le parti de responsabilité de l'employeur.

A partir du 1^{er} mars 2013, les dossiers des agents fonctionnaires en invalidité étudiés professionnellement ont été transférés à l'unité de la commission de réforme dont le secrétariat sera assuré par le centre de gestion de la grande couronne.

Ce nouveau service est situé au 2nd étage, à côté de la CNAAS. Trois personnes travaillent sur le site en plus de la secrétaire : Dorota Kaczak, Marie-Elisabeth Hoffmann et Sabine Dupuis.

Les premières réunions de la commission de réforme organisées par la CIG se tiendront le 18 et 28 avril 2013 pour les collectivités affiliées et ses affiliés (fonctionnaires) du département des Yvelines. Suivent ensuite les collectivités de l'Essonne à la fin de l'année 2013. Le mandat du comité médical sera lancé par la suite.

Dorota Kaczak
Responsable du service commission de réforme

82

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le comité médical

Présentation du Comité Médical

Le Comité Médical est chargé d'examiner des cas particuliers à caractère médical liés à la santé des agents. Il est composé à l'origine de trois médecins agréés, de deux juristes (collectivités, salariés, non salariés).

Composition

Les membres du Comité Médical sont désignés par le Président pour une durée de 3 ans, qui peut être renouvelée une fois. Il est composé de :

- 2 médecins généralistes (un issu de la Fonctionnaire)
- 1 médecin spécialiste (selon les dossiers)
- 1 médecin spécialiste (selon les dossiers)

Le secrétaire du Comité Médical assure le secrétariat des instances. Le Comité Médical assure une mission de conseil auprès des agents, de la direction de la grande couronne et des collectivités affiliées.

L'avis du comité médical

Le Comité Médical émet une recommandation, qui est consultée par l'autorité territoriale qui est tenue de lui soumettre et conserve donc le pouvoir de décision sur les cas de droit. L'avis du comité médical est transmis à l'autorité territoriale.

- Au moins 15 jours avant le 12 mois de congé ou la reprise d'un congé après un congé de longue durée, un congé de longue durée ou un congé de soins médicaux.
- Avant d'un temps partiel (interdiction de la durée de travail pendant le congé de longue durée ou un congé de soins médicaux).

Recours

L'avis du comité médical peut faire l'objet d'une contestation devant le Comité Médical Supérieur.

Comment saisir le comité médical

La saisine est faite par l'autorité territoriale. Complétement de droit et volontaire, notamment le cas d'urgence, nous vous recommandons d'identifier un médecin, de lui faire un avis et l'inscription des droits à congé médical.

Quand saisir le comité médical

Le Comité Médical Départemental est obligatoirement saisi dans les cas suivants :

- La proposition des congés de longue durée ou congé de longue durée
- 1 mois consécutifs de congé de longue durée
- 12 mois consécutifs de congé de longue durée
- 12 mois de non-remboursement des congés de longue durée ou de non-remboursement de la part de la collectivité affiliée ou de son affilié (fonctionnaire)
- La mise en disponibilité d'un agent pour raison de santé et son renouvellement.
- La saisine de l'avis de la Commission de réforme de la grande couronne et de la Commission de réforme de la grande couronne.
- Contention d'administration aux entreprises publiques.

83

84

**MON APPLICATION
POUR LA SAISINE DU
COMITÉ MÉDICAL**

MODE D'EMPLOI

VOUS ALLEZ

FLASHER SUR CE SITE

www.cigversailles.fr

Très rapidement, le secrétariat de ces nouvelles instances s'organise, les dossiers individuels de l'ensemble des agents concernés sont progressivement transférés. Le conseil d'administration du 21 janvier 2013 en valide le principe : « la demande formulée par la Direction de la cohésion sociale des Yvelines et sa proximité géographique avec le Centre de gestion incitent à transférer en premier les dossiers de ce département (...). Suivant le planning défini, l'exercice entier de cette compétence se déroulera sur l'année 2013 avec une première commission de réforme au Centre de gestion pour les dossiers des Yvelines au mois d'avril. »

La première séance a effectivement lieu le 18 avril 2013 pour la commission de réforme, et le 1^{er} mars 2014 pour le comité médical. Enfin, ce sont environ 1 285 dossiers individuels qui ont été déplacés des trois départements vers les magasins d'archivage du CIG.

Accompagner les collectivités : la collecte des données sociales

L'observatoire du handicap

A l'initiative du CIG Grande Couronne et du FIPHP, le site de l'Observatoire du handicap et de l'inaptitude dans les collectivités territoriales est créé. Il permet de recueillir chaque année les données de l'enquête annuelle relative à l'emploi des personnes handicapées dans les collectivités territoriales. En février 2013, le CIG a lancé - sur www.handitorial.fr - une enquête en ligne auprès de l'ensemble des collectivités territoriales de la Grande Couronne. Cette enquête collecte, de manière anonyme, des données relatives aux travailleurs handicapés, mais recueille aussi des informations sur l'inaptitude et ses conséquences. Elle vise également la collecte de données qualitatives qui permettent de mieux connaître la situation de l'ensemble de ces agents, sous la forme d'un état des lieux ponctuel ou de comparaisons dans le temps : ancienneté, catégorie hiérarchique, filière, grade, niveau de diplôme, métier.



Le rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail (RASSCT)

En vertu du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, chaque année, les Comités techniques et CHSCT des collectivités territoriales doivent délibérer sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (RASSCT). Le CIG met à disposition de ses collectivités un outil pour faciliter la réalisation de ce rapport annuel. Leur retour positif conduit le CIG à renouveler l'opération tous les ans, en apportant des améliorations, comme la possibilité d'intégrer les données du bilan social au RASSCT. La synthèse des données, fruit de la collecte et de l'analyse des données transmises par les collectivités, leur permet de mieux appréhender les causes des accidents et des maladies professionnelles sur leur territoire.

Sources et légendes

Page 83. Photographie de l'ensemble des agents devant l'accueil du 15 rue Boileau, Versailles, 2008, prise par le service Communication.

1. Convocation au Conseil d'administration du 16 novembre 2000.

Archives du CIG, cote 261W7

2. Cadre juridique de la délibération du Conseil d'administration du 16 novembre 2000.

Archives du CIG, cote 261W7

3. Fiches techniques sur l'aide à la mise en place de l'ARTT (2001).

Archives du CIG, service Communication, non cotées

4. Circulaire du Conseil statutaire sur l'ARTT (2001).

Archives du CIG, cote 136W35

5. Extrait du rapport d'activité 2001 du CIG.

Archives du CIG, non coté

6. Article de l'Essentiel n° 62 (septembre 2005).

Archives du CIG, service Communication, non coté

7. Article de l'Essentiel n° 78 (septembre 2009).

Archives du CIG, service Communication, non coté

8. Photographie du concours d'attaché 2010.

Archives du CIG, service Communication, non cotée

9. Rapport du jury d'attaché 2010.

Archives du CIG, service Concours, non coté

10. Article de presse sur le transfert des concours

(Gazette des Communes, 19/09/2011).

Site internet de la Gazette des communes

11. Éditorial du Président, Essentiel n° 37 (juin 1999).

Archives du CIG, Service Communication, non coté

12. Extraction d'un écran du site internet présenté dans l'Essentiel n° 37.

Archives du CIG, Service Communication, non cotée

13. Carte de vœux 2000.

Archives du CIG, Service Communication, non cotée

14. Plaquette Jeu concours internet « Le CIG en Ligne 2002 ».

Archives du CIG, service Communication, non cotée

15. Extrait de l'Essentiel n° 51 (décembre 2002).

Archives du CIG, service Communication, non coté

16. Extraction d'un écran du site internet (2003).

Archives du CIG, service Communication, non cotée

17. Plaquette de présentation du bilan social (1997).

Archives du CIG, cote 177W3

18. Courrier du CIG aux collectivités sur l'élaboration du rapport sur l'état des collectivités (7 février 2000).

Archives du CIG, cote 177W3

19. Courrier du CIG au préfet de l'Essonne sur la réalisation du logiciel.

Archives du CIG, cote 177W3

20. Plaquette du service Analyse et prospective sociales.

Archives du CIG, cote 261W9

21. Logo DEXIA SOFIM (2005).

Archives du CIG, cote 212W94

22. Mémoire technique de DEXIA SOFIM (2005).

Archives du CIG, cote 212W94

23. Courrier au Maire du Chesnay sur la mise en place de la mission d'ACFI (14 octobre 2002).

Archives du CIG, service Prévention des risques professionnels, non coté

24. Courrier au Maire du Chesnay sur la mise en place

de la mission d'ACMO (11 septembre 2007).

Archives du CIG, service Prévention des risques professionnels, non coté

25. Plaquettes de communication du service.

Archives du CIG, service Communication, non cotées

26. Extrait de l'Essentiel n° 56 (mars 2004).

Archives du CIG, service Communication, non coté

27. Délibération du conseil d'administration du 10 octobre 2005 sur la mise à disposition d'assistants socio-éducatifs

Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée

28. Extrait de l'Essentiel n° 63 (décembre 2005).

Archives du CIG, service Communication, non coté

29. Convention CIG - CRIF du 25 septembre 2007.

Archives du CIG, service Assistants sociaux, non cotée

30. Photographie de Pierre-Yves Blanchard (juin 1995).

Archives du CIG, service Communication, non cotée

31. Certificat ISO 9001 délivré par AFAQ le 17 juin 2003.

Archives du CIG, cote 266W3

32. Logo AFAQ pour le service Archives, juin 2003.

Archives du CIG, service Archives, non coté

33. Article de l'Essentiel interne sur la certification (juillet - août 2003).

Archives du CIG, service Communication, non coté

34. Présentation des enjeux de la démarche qualité auprès des collectivités, novembre 2004.

Archives du CIG, service Archives, non cotée

35. Délibération du Conseil d'administration du 30 septembre 2002 sur l'acquisition d'un pavillon.

Archives du CIG, secrétariat général, non cotée

36. Croquis d'un pavillon (sans date).

Archives du CIG, services techniques, non coté

37. Articles de l'Essentiel interne sur les travaux

(avril - septembre 2005).

Archives du CIG, service Communication, non cotés

38. Plan de la salle du conseil, 2004.

Archives du CIG, services techniques, non coté

39. Carton d'invitation au 50^e anniversaire du CIG, octobre 2004.

Archives du CIG, service Communication, non coté

40. Réponse du ministre de la Fonction publique, Renaud Dutreuil, 25 octobre 2004.

Archives du CIG, service Communication, non cotée

41. Article de presse sur le 50^e anniversaire du CIG, décembre 2004.

Archives du CIG, service Communication, non coté

42. *Plaquette du SIPCL au CIG, 2004.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
43. *Bordereau d'envoi manuscrit de la candidature de Jean-François Peumery, 6 mai 2008.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté
44. *Déclaration de candidature de Jean-François Peumery, mai 2008.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée
45. *Correspondance de Jean-François Peumery, 2008.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée
- 46-47. *Procès-verbal des opérations de vote, 24 juin 2008.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté
48. *Le nouveau conseil d'administration, juin 2008.*
Archives du CIG, service Communication, non coté
49. *Lettre aux Maires et présidents sur les élections, 9 juillet 2008.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
50. *Photographie personnelle de Jean-François Peumery (sans date).*
51. *Photographie de Jean-François Peumery et Gérard Larcher lors de la journée portes ouvertes du CIG le 11 juin 2009.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
52. *Mot de Jean-François Peumery suite à son élection en tant que président du CIG. Essentiel n°74 (Octobre 2008).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
53. *Rapport d'activité du CIG, 2010.*
Archives du CIG, service Communication, non coté
54. *Délibération du Conseil d'administration du 25 mai 2009 sur les missions temporaires.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée
55. *Plaquette de présentation des missions temporaires, 2011.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
56. *L'Essentiel n° 71 (décembre 2007).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
57. *L'Essentiel n° 65 (juin 2006).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
58. *L'Essentiel n° 76 (mars 2009).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
59. *Plaquette Bourse de l'Emploi et RDV Emploi Public (Mai 2009).*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
60. *L'Essentiel n° 77 (juillet 2009).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
61. *Photographie de Gérard Larcher, Jean-François Peumery et Jean-Laurent Nguyen Khac en juin 2009.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
62. *Délibération du Conseil d'administration du 10 novembre 2010 sur la venue de Georges Tron.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée
63. *Article de presse du 8 novembre 2010 sur la venue de Georges Tron. Le Parisien.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté
- 64-65. *Photographie prise lors de la venue de Georges Tron, novembre 2010.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
66. *Délibération du conseil d'administration du 19 juin 2003 sur la visite d'une délégation étrangère.*
Archives du CIG, Secrétariat général, cote 261W10
67. *Article de l'Essentiel interne sur la venue d'une délégation coréenne (octobre 2006).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
68. *Article de l'Essentiel interne sur la venue d'une délégation japonaise (décembre 2010).*
Archives du CIG, service Communication, non coté
69. *Photographie de la venue d'une délégation roumaine (juin 2013).*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
70. *Cadeau offert par la délégation chinoise à l'occasion d'un exposé sur le statut de la fonction publique territoriale.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté, conservé dans le bureau du président
71. *Etude statutaire n°6 sur la loi de résorption de l'emploi précaire, mai 2012.*
Archives du CIG, Conseil statutaire, non cotée
72. *Proposition de loi déposée par le Sénateur Hugues Portelli, septembre 2010.*
Archives du Sénat
73. *Compte rendu intégral des débats du 25 janvier 2012 au Sénat.*
Archives du Sénat
74. *Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.*
Archives de l'Assemblée nationale
75. *Photographie d'une réunion au CIG, à la suite de la parution de la loi n° 2012-347.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
76. *Communiqué de presse sur la promulgation de la loi Sauvadet, 13 mars 2012.*
Archives du ministère de la fonction publique
77. *Délibération du Conseil d'administration du 21 janvier 2013 sur les commissions de sélections professionnelles.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non cotée
78. *Plaquette du CIG sur les sélections professionnelles.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
79. *Extrait de l'édito du président « Des sélections professionnelles, un mécanisme complexe d'intégration », Essentiel interne n° 92 - Mars 2013.*
Archives du CIG, service Communication, non coté
80. *Délibération du Conseil d'administration du 21 janvier 2013 sur les commissions de réforme.*
Archives du CIG, Secrétariat général, non coté
81. *Photographie prise lors de la première séance de la commission de réforme, 18 avril 2013.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
82. *Essentiel interne, n°11, février 2013, article présentant la commission de réforme.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
83. *Plaquette de présentation du comité médical, mars 2014.*
Archives du CIG, service Communication, non coté
84. *Plaquette de présentation de la saisine en ligne du comité médical.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
85. *Plaquette du CIG sur la synthèse des rapports Handitorial, 2013.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée
86. *Plaquette du CIG sur la synthèse des rapports RASSCT 2012.*
Archives du CIG, service Communication, non cotée



2014 à nos jours

**Nouvelle carte
territoriale pour
de nouveaux enjeux**

2014 à nos jours

276
agents
en 2014

Nouvelle carte territoriale pour de nouveaux enjeux

Depuis les lois de décentralisation de 1983-1984, de nombreuses modifications législatives portant sur l'évolution du statut, sur l'adaptation des compétences des collectivités territoriales et de leurs structures, sont intervenues. L'année 2014 lance le début d'une nouvelle phase d'évolution, avec un contexte législatif particulièrement actif qui a comme conséquence l'accroissement des compétences de l'établissement en matière d'expertise mais aussi la nécessité de faire évoluer ses pratiques et son environnement de travail.

Plusieurs chantiers sont ainsi menés de front. La relation aux collectivités se modernise d'abord par des outils qui permettent la dématérialisation des échanges, puis par une communication interne et externe qui ne cesse de se renouveler pour favoriser une proximité permanente. Une fois de plus, le CIG fait preuve de réactivité face aux changements induits par de nouveaux textes législatifs. *La Revue de dépenses - Actes de gestion en matière des ressources humaines des collectivités* du 15 novembre 2017 confirme d'ailleurs le renforcement du positionnement des centres de gestion dans le paysage territorial et souligne : « il convient de conforter les centres de gestion... Ils constituent un réseau porteur d'innovation sur un grand nombre de processus ressources humaines et garantissent par leur coordination et leur expertise une sécurité juridique... C'est un gage de qualité et de massification, donc à terme, de réduction des coûts ».

Enfin, le projet d'extension du CIG se concrétise en 2014 avec le lancement de la première phase des travaux qui concernait la déconstruction, le désamiantage et la dépollution du site. Puis, plus de deux années de travaux sont nécessaires pour construire le bâtiment Molière. Une partie des services, en septembre 2017, s'installe Rue Molière, dans un bâtiment tout neuf, alors qu'en parallèle, les projets et réflexions sur la réhabilitation du bâtiment Boileau avancent pour des opérations prévues les prochaines années.



Contexte statutaire

- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM.
- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instaurant le Régime indemnitaire tenant des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit RIFSEEP.

46 370

dossiers agents

305

agents
en 2018

2 000

collectivités
et établissements
publics sur notre
territoire

1 091

collectivités
affiliées

Dîners
d'élus suite
aux élections
municipales

Création d'un diplôme
universitaire de finances
publiques locales
(Université
de Cergy-Pontoise)

Réorganisation
territoriale

Création
de la mission
médiation
préalable
obligatoire

Lancement
de la CI Ged

Création
du service
accompagnement
statutaire grands
comptes

Référent
déontologue

Création
d'une page
entreprise
sur LinkedIn

Installation
de certains
services
rue Molière

Lancement
de l'application
Données sociales
2017

2015

2017

2018

Contexte statutaire

- Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.
- Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.
- Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Coup de lifting sur la communication

Jean-François Peumery clôture l'année 2010 en annonçant dans l'Edito de l'Essentiel de décembre : « *La société change, les territoires bougent, nos établissements sont donc en mouvement. Et le CIG n'échappe pas à cette règle car c'est à vous et à vos besoins qu'il se doit de s'adapter en permanence. Nous commencerons donc l'année 2011 sous de nouvelles couleurs. Le CIG change en effet d'identité visuelle et adopte désormais une couronne de trois couleurs symbolisant les trois départements de la grande couronne* ». Ce nouveau logo, pensé 25 années après le précédent, n'est finalement que les prémices d'une volonté très claire de moderniser la communication du CIG pour améliorer la visibilité de notre établissement auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs. La revue L'Essentiel, première vitrine du CIG, change ainsi deux fois de format, en mars 2011 et en juin 2018.



1



2

En février 2014, après de longs mois de travail, le CIG lance une nouvelle plate-forme Xnet (site internet, extranet et intranet). Repensé, modernisé, simplifié pour rendre l'information plus accessible, le site internet est surtout assorti d'un extranet à destination des collectivités.



3



4

La proximité est renforcée par la multiplication des rencontres de nos interlocuteurs, avec la nécessité d'aller sur le terrain pour être au plus proche des attentes des collectivités. Aussi, au lendemain des élections municipales de 2014, des « Dîners d'élus » sont organisés sur les trois départements pour nouer des liens avec les équipes municipales récemment installées.



5



Vers le e-CIG ?

Dès 2015, le CIG anticipe les nouvelles méthodes de travail, liées aux transformations technologiques et aux nouvelles directives réglementaires. Cette révolution du numérique impacte non seulement les collectivités territoriales mais aussi l'ensemble des services internes qui doivent parfois repenser leur organisation. Elle bouleverse finalement nos méthodes de travail et nos échanges, mais sans en altérer la qualité, l'efficacité ni la dimension humaine. La réussite de cette mutation n'aurait pu se faire sans des campagnes efficaces de communication qui permettent à chacun de prendre le virage du numérique avec succès.

Parmi les nombreuses solutions mises en place, citons CIGed co-construite en 2015 par les services Organismes paritaires et Gestion des carrières pour la dématérialisation des échanges avec les collectivités affiliées.

6

Mettre à disposition de vos collectivités affiliées le service de gestion des carrières en ligne CIGed. 97% des collectivités utilisent CIGed, 55 000 dépôts effectués, 178 dépôts / jour en moyenne, 110 remettes de papier préservées. Un délai de traitement 4,4 fois + rapide.

Mettre à disposition de vos collectivités affiliées le service de gestion des carrières en ligne CIGed. 97% des collectivités utilisent CIGed, 55 000 dépôts effectués, 178 dépôts / jour en moyenne, 110 remettes de papier préservées. Un délai de traitement 4,4 fois + rapide.

7

CIGed, la nouvelle application qui dématérialise et facilite nos échanges.

Gestion des carrières et Organismes paritaires
Votre satisfaction est notre métier.

8

Depuis toujours, un nombre très important de documents papier transite entre les collectivités affiliées et les services Gestion des carrières et Organismes paritaires du CIG Grande Couronne (projets d'arrêts, arrêtés, bordereaux, saisines des instances paritaires, avis des instances, ...) et cela par de multiples canaux (courrier, fax, mail...).

Dans ce contexte, afin de garantir à chacun un traitement optimisé et une meilleure réactivité, le CIG de la Grande Couronne propose désormais aux collectivités une gestion 100 % dématérialisée avec l'application CIGed.

9

Application Données Sociales 2017
Une nouvelle application web pour vous faciliter la saisie

Avant...
... 4 enquêtes : 4 outils de saisie

Maintenant...
... 1 outil : 4 enquêtes...

... et de nombreux avantages :

- Des centres de cohérence renforcés vous permettant d'éliminer à un document fiable et limitant le risque d'erreur.
- Pas de téléchargement de logiciel. Vous n'avez besoin que d'une connexion internet pour effectuer la saisie.
- Un pré-remplissage du Bilan social facilitant la saisie (INVS ou base carrières).
- Un outil unique permettant de répondre à plusieurs enquêtes. Des enquêtes personnalisées évitant de saisir plusieurs fois les mêmes données.
- Des synthèses produites à la suite de la saisie.
- Un espace sécurisé pour vous garantir la confidentialité.

En juillet 2018, afin de simplifier la réalisation du bilan social, le CIG met à disposition des collectivités une nouvelle application web de saisie en ligne des données sociales. Elle permet le pré-remplissage du bilan social à partir d'une extraction des données issues de la déclaration dématérialisée des données sociales (N4DS), tout en garantissant l'anonymat et la protection des données. Elle rassemble enfin l'ensemble des enquêtes au sein d'une seule collecte : Bilan social, Handitorial, RASST et GPEEC.



Le CIG au cœur de la réorganisation territoriale

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM de 2014, la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et celle portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe en 2015, ont mené le CIG, comme l'ensemble des centres de gestion, à faire preuve d'une adaptation permanente. S'agissant des transformations territoriales, si en région Ile-de-France les contours de la collectivité régionale n'ont pas changé, tel n'est pas le cas en province. Mais, en tout état de cause, la carte des intercommunalités a été refondue du fait des fusions des structures existantes au profit de plus grandes entités. Cela a induit un renforcement des missions d'appui auprès des collectivités en matière de conseil statutaire et de suivi des contractualisations pour assurer la continuité de mise à disposition de personnel avec le CIG, des contrats groupes d'assurance statutaire, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance à l'occasion de ces transformations. Il faut également garantir une veille constante sur les changements de gouvernance pour reconstituer le fichier des interlocuteurs et des décideurs locaux, processus obligatoire pour maintenir confiance et proximité auprès des 2 000 collectivités et établissements publics de la Grande couronne.



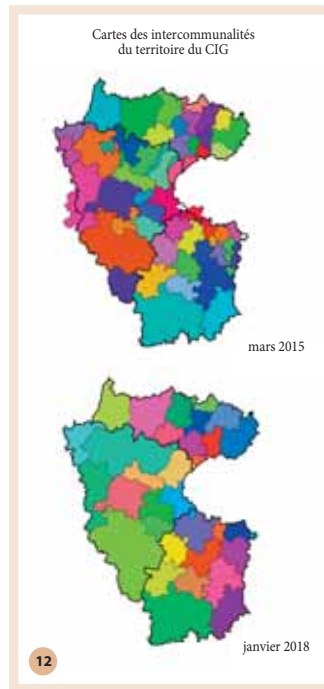
Zoom sur...

La rubrique « La loi NOTRe » sur www.cigversailles.fr

Pour centraliser toutes les informations en rapport avec la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le CIG a créé une rubrique spéciale sur son site Internet.

Située en page d'accueil dans « Les dossiers du moment », cette rubrique répertorie les questions fréquemment posées, les analyses de la loi, les articles de l'Essentiel relatifs à la loi NOTRe... et vous permet en quelques clics de retrouver facilement les informations gravitant autour de la loi.

11



mars 2015

janvier 2018

12

Toutes ces récentes dispositions législatives valorisent également les centres de gestion comme mutualisateurs de fonctions support (contrats groupe, groupements de commande), générateurs d'économie d'échelle et de simplification administrative. Le CIG, précurseur dans le domaine, apporte une vigilance toute particulière à faire preuve d'innovation dans la constitution de groupements de commandes.



13



14

INFO GESTION LOCALE

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

GROUPEMENT DE COMMANDES DÉMATÉRIALISATION

Constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la période 2019 - 2022

Une expérience acquise ou ill des années

Le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France assure la mise en œuvre de ce groupement de commandes pour la période 2019-2022, comprenant plus de 240 collectivités réparties dans les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Lot-et-Garonne et du Lot.

Économies financières et simplification administrative

La multiplication des ventes et des pratiques en matière de dématérialisation, ainsi que les économies réalisées, de la commande publique, intégrant dans un contexte de commandes budgétaires fortes et de baisse de dépenses, ont permis d'obtenir un gain financier pour les collectivités territoriales, notamment pour les plus petites, parties déléguées de compétences techniques ou juridiques.

L'objet du groupement de commandes dématérialisation des procédures

La dématérialisation des procédures de commandes est en phase avec la stratégie de simplification administrative de la République Française. Elle permet de réduire les coûts de gestion et de simplifier les procédures de commandes, tout en améliorant la qualité de service et la satisfaction des usagers.

Chaque centre de gestion est libre de participer à la carte, et libre de ne pas participer à la collectivité de sélection tant qu'il n'est pas partie d'entrée elle.

Il vous est proposé de venir assister à la constitution de ce nouveau groupement de commandes, pour permettre à votre collectivité de bénéficier de vos prestations pour la période 2019-2022.

15

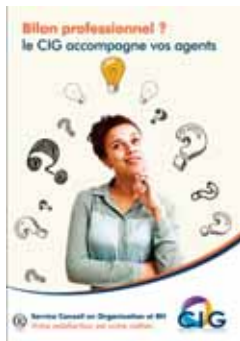
Une gestion des ressources humaines revisitée

Le contexte réglementaire particulièrement riche et conséquent pour les agents de la fonction publique territoriale amène le CIG à réévaluer sa relation aux collectivités. En effet, l'accent est mis sur l'accompagnement en gestion des ressources humaines, notamment en matière d'emploi. L'objectif est de permettre aux établissements de trouver les bons profils pour exercer leurs missions. Pour mener à bien cette forte attente des collectivités, la direction fait le choix d'une politique de consolidation et de mobilisation pluridisciplinaire des services.

Pour l'emploi, la Bourse de l'emploi se renforce et la constitution d'un vivier de compétences passe par la création d'un nouveau diplôme universitaire sur la pratique des finances publiques locales avec l'Université de Cergy-Pontoise.



17



18



19

L'accompagnement des collectivités dans le management de leurs équipes dans cette période de profondes mutations territoriales, est assuré en premier lieu par le Conseil statutaire, dont le nombre d'appels téléphoniques et le nombre de demandes dématérialisées a augmenté de façon exponentielle. Puis le conseil en organisation et ressources humaines met en place toute une palette d'interventions pour une bonne prise en compte des problématiques locales (bilan professionnel, audit d'organisation, aide au recrutement, plan de prévention des risques psycho-sociaux, avec l'évaluation des risques prise en charge par les équipes de la prévention des risques professionnels).



20



21

Enfin le dispositif du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) que les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place depuis le 1^{er} janvier 2016 s'est traduit pour le CIG par la nécessité d'informer rapidement les structures concernées mais aussi de leur proposer une solution plus concrète pour la mise en œuvre de cette mesure.

Les clés du statut : une nouvelle publication

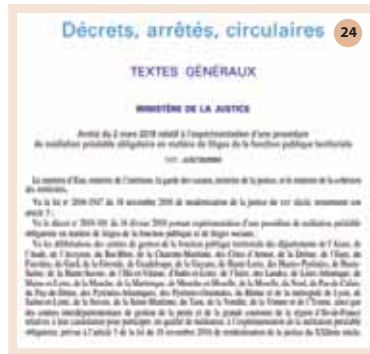
Les juristes du service Conseil statutaire proposent en 2017 un nouveau format de publication court et synthétique. Il présente les principaux thèmes de la carrière et du statut des agents de la fonction publique territoriale.

Le CIC, tiers de référence

Le référent déontologue

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires s'inscrit dans le cadre de la moralisation de la vie publique et réaffirme les valeurs fondamentales du service public portées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. L'agent public est dans l'obligation de respecter les règles d'impartialité, de dignité, d'intégrité, de probité, de neutralité et de laïcité dans l'exercice de ses fonctions. De plus, la loi confie aux centres de gestion la mission de référent déontologue au profit des agents pour leur apporter tout conseil utile au respect de leurs obligations et principes déontologiques.

Le CIC opte pour une formation collégiale afin de permettre une réponse fiable et un traitement rapide des sollicitations. Le référent ainsi désigné peut être directement saisi par les agents, à compter du 1^{er} janvier 2018, par messagerie électronique ou par courrier exclusivement.



La médiation préalable obligatoire

L'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit « qu'à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou de prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire ». Ainsi, en qualité de tiers de confiance, les centres de gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges qui opposent des agents publics à leur employeur. Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de l'expérimentation. Le CIC et 41 autres centres de gestion se portent candidat pour participer, en qualité de médiateur, à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

Il propose ainsi cette solution aux collectivités territoriales et établissements en tant que mission optionnelle, depuis le 1^{er} avril 2018, jusqu'au 18 novembre 2020. Une charte éthique des médiateurs des centres de gestion de la fonction publique territoriale est rédigée, afin d'assurer impartialité, compétence, diligence et respect des principes de confidentialité nécessaires à la mission.

Le bâtiment Molière : projet, aménagement et inauguration

Les besoins supplémentaires d'espaces de bureaux et de salles de réunion ont été recensés à partir des années 2006-2007. Le CIG a commencé à rechercher des solutions dans le secteur géographique de Versailles. La zone d'activités de la gare des Chantiers, actuellement en construction, a même été envisagée. Début 2008, l'opportunité d'acquérir une parcelle de 6 000 m² adjacente au CIG se présente, et le conseil d'administration valide le projet au mois d'octobre en lien avec le Maire de la ville de Versailles.

En 2010, un concours d'architectes est lancé. Le Cabinet « Atelier 234 » est retenu en 2012. Son projet est le seul qui propose une organisation des locaux modulables dans le temps et un parking semi-enterré de 150 places. Ainsi, cette configuration assure une exploitation maximale du potentiel du terrain. Le projet est réalisé en deux étapes : une première phase de déconstruction (de janvier à juin 2014) au cours de laquelle plusieurs difficultés ont surgi, entre autres, la présence d'amiante et d'hydrocarbures dans les sols ; une deuxième phase de construction entre janvier 2015 et juillet 2017.

Le chantier en février 2015



27

Le chantier en février 2016

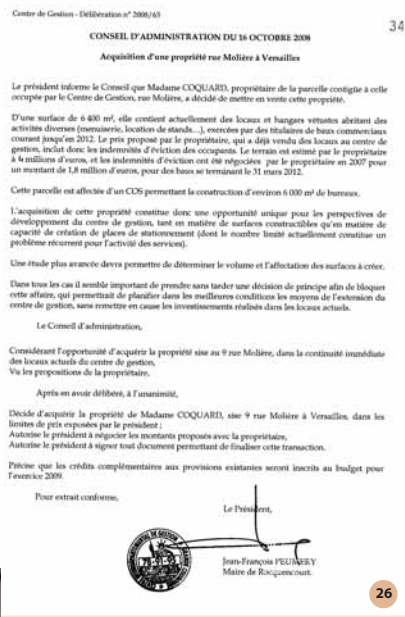


28



29

Juin 2017, visite du chantier



L'emménagement dans les nouveaux locaux du 5, 7, 9 rue Molière d'une partie des services a lieu en septembre 2017.



30

Sources et légendes

Page 109. Photographie de l'ensemble des bâtiments Molière et Boileau, 5, rue Molière et 15-17 rue Boileau, Versailles.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

1. Carton d'invitation aux vœux du personnel 2011.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

2. Revues l'Essentiel : n° 83, décembre 2010 ;
n° 96, mars 2014 ; n°112, juin 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotées

3. Plaquette de présentation du nouveau site internet, 2014.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

4. Ouverture du Dîner d'élus du 8 octobre 2015
à Sonchamp pour les collectivités du Sud Yvelines
par Jean-Laurent Nguyen Khac. Photographie.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

5. Carton d'invitation pour le Dîner d'élus du 5 juin 2015
à Domont pour les collectivités du Val d'Oise.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

6. Carton de présentation d'une année d'utilisation
de l'application CIGed, 2015.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

7-8. Plaquette de présentation (recto et extrait double page)
de la nouvelle application CIGed, 2015.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

9. Plaquette de présentation de l'application
Données Sociales 2017, juillet 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

10. Réunion de présentation de l'application Données Sociales
lors des Journées du statut de mars 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

11. Revue l'Essentiel, n°104, mars 2016 : extrait de l'article
« La loi NOTRe : contrats et mutualisation, décryptage
en 18 questions/réponses ».
Archives du CIG, service Communication, non cotée

12. Cartes des intercommunalités des départements
des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise en mars 2015,
en janvier 2018.
Archives du CIG, service Analyse et prospective sociales, non cotées

13. Extrait de délibération 2017-52 du conseil d'administration
du CIG du 11 décembre 2017 pour la Constitution
d'un nouveau groupement de commandes pour
la dématérialisation des procédures, période 2019-2022.
Archives du CIG, non coté

14. Bulletin d'information, n°63, décembre 2006, présentation
du lancement du groupement pour les assurances cyber-risques.
Archives du CIG, service Communication, non coté

15. Plaquette de présentation du groupement de commande
pour la dématérialisation des procédures, 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

16. Programme des demi-journées du statut de mars 2017
organisées à Versailles, Lisses et Géricourt.
Archives du CIG, service Communication, non coté

17. Plaquette de présentation de la mission recrutement
du service conseil en organisation et ressources humaines, 2015.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

18. Plaquette de présentation de la mission bilan professionnel
du service conseil en organisation et ressources humaines, 2015.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

19. Plaquette de présentation de la mission entretien
professionnel du service conseil en organisation
et ressources humaines, 2017.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

20. Mode d'emploi pour utiliser au mieux les services
du conseil statutaire, 2016.
Archives du CIG, service Communication, non coté

21. Les clés du statut, août 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

22. Plaquette de présentation du Référent déontologue, 2017.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

23. Plaquette de présentation de la médiation préalable
obligatoire, 2018.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

24. Extrait de l'arrêté du 2 mars 2018 relatif
à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable
obligatoire en matière de litiges de la fonction publique
territoriale. Légifrance

25. Extrait de délibération 2017-45 du conseil d'administration
du CIG du 11 décembre 2017.
Archives du CIG, non coté

26. Extrait de délibération 2008-63 du conseil d'administration
du CIG du 16 octobre 2008 pour l'acquisition d'une propriété
rue Molière à Versailles. Archives du CIG, non coté

27. Photographie du chantier en février 2015.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

28. Photographie du chantier en février 2016.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

29. Photographie du chantier visité par le personnel du CIG
en juin 2017.
Archives du CIG, service communication, non cotée

30. Photographie du bâtiment Molière après l'emménagement
des services en septembre 2017.
Archives du CIG, service Communication, non cotée

Acronymes et abréviations

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AGAT : Administration et Gestion des Agents Territoriaux

ANDCDG : Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

ANEM : Association Nationale d'Etudes Municipales

CDG : Centre De Gestion

CFPC : Centre de Formation des Personnels Communaux

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CIG : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

CIHS : Commission Intercommunale d'Hygiène et de Sécurité

CIOS : Comité Interdépartemental des Oeuvres Sociales

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CNET : Conférence Nationale de l'Emploi Territorial

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CPE : Contrat Première Embauche

CSFPT : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

FMI : Fonds Monétaire International

FNAS : Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale du personnel des collectivités locales et leurs établissements

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

Hadopi : Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet

IGA : Inspection Générale de l'Administration

INET : Institut National des Etudes Territoriales

Loi Maptam : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

MGPCL : Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Locales

MPO : Médiation Préalable Obligatoire

PMI : Protection maternelle et infantile

RASSCT : Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail

REC : Rapport d'Etat sur la Collectivité

SIPCL : Syndicat Intercommunal pour le Personnel des Collectivités Locales

SEMEASO : Société d'Economie Mixte d'Equipement et d'Aménagement de Seine-et-Oise

SIRH : Système d'Information des Ressources Humaines

TIP : Technicien Informatique à temps Partagé

TOS : Techniciens Ouvriers de Services

Bibliographie

La Gazette des Communes, n° 669, septembre 1977 :

Syndicats de communes pour le personnel : leurs moyens d'action ne sont pas à la mesure de leurs missions. Entretien avec Arlette de Bosson, Présidente de l'Association Nationale des Secrétaires de Syndicats de Communes pour le Personnel.

Les Cahiers du Secteur Public, octobre-novembre 1983 :

Entretien avec Arlette de Bosson, secrétaire générale du syndicat de communes pour le personnel Essonne, Val-d'Oise, Yvelines, Présidente de l'Association des Secrétaires des Syndicats de Communes pour le Personnel.

Jean Lagny : *Versailles, ses rues. Le quartier Notre-Dame*, 1983.

Françoise Connétable :

Les centres de gestion de la FPT, de la naissance à la reconnaissance, mémoire de DESS, faculté de droit et de science politique, Dijon, 1992.

La Gazette des Archives n° 188-189, Paris,

1^{er}-2^e semestre 2000 :

« Le personnel communal face à son histoire, nouvelles approches, nouveaux enjeux », journée d'études co-organisée par le centre national de la fonction publique territoriale et l'Association des archivistes français (Reims 24-25 novembre 1994).

Les Cahiers de la fonction publique, n° 335, août 2013

Actes du colloque « Le statut général de la fonction publique, trente ans après »

Informations administratives et juridiques, avril 2014

« La fonction publique territoriale : avant-garde ou maillon faible ? »

L'Essentiel n° 59, hors-série, décembre 2004 :

Du SIPCL au CIG : 50 ans d'expérience

Collection des Essentiels et des Essentiels internes

Rapport de l'inspection Générale sur l'organisation et les missions des Centres de Gestion de la Fonction Publique territoriale et du CNEPT, bilan, analyses et perspectives d'avenir, Inspection générale de l'administration, mai 2014

Revue de dépenses - Actes de gestion en matière des ressources humaines des collectivités, 15 novembre 2017

Site internet des archives de l'Assemblée nationale

<http://archives.assemblee-nationale.fr/>

Site internet des archives du Sénat

www.senat.fr

Site internet du Journal officiel

www.legifrance.gouv.fr

Site internet du CIGGC

www.cigversailles.fr

Note méthodologique

Les textes ont été rédigés avec des documents provenant principalement des fonds d'archives du SIPCL - CIG. Pour l'essentiel, nous avons exploité les informations recueillies dans le fonds d'archives papier. Pour les périodes les plus récentes, nous avons collecté les informations et les illustrations dans les archives vivantes, conservées dans les services, pour partie en format électronique natif.

Le CIG est une institution de référence dans le monde de la fonction publique territoriale tant en grande couronne que désormais au plan national. Il tire cette notoriété des hommes et des femmes qui l'animent depuis sa genèse en 1954 en tant que syndicat intercommunal pour le personnel des collectivités locales. Le premier président, Michel Jamot, et la première « secrétaire générale », Arlette de Bosson, ont d'ailleurs largement participé à la construction de l'actuel statut de la fonction publique territoriale illustrant ainsi l'importance et la force de ce « couple » stratégique...

Ce livre retrace l'histoire de l'institution et sa constante évolution. Les nouveaux locaux que le conseil d'administration a décidé de construire, symbole de modernité et d'accroissement des missions de l'établissement, ne peuvent se parcourir et se vivre au quotidien sans être reliés constamment à l'histoire et à l'« esprit CIG » transmis de génération en génération depuis l'avènement de la structure. Un esprit qui se caractérise par un souci constant d'écoute des demandes des élus locaux et de leurs collaborateurs, de réactivité et de sécurité juridique et technique dans les réponses et les accompagnements.

C'est pourquoi ce voyage à travers l'histoire s'attache à faire revivre tous les moments-clés de la vie du CIG. Et à « faire parler » à travers archives et témoignages ses promoteurs et ses dirigeants, tant élus qu'administratifs, pour mieux incarner l'âme du centre et faire que chaque agent en poste ou nouvellement recruté puisse la faire sienne dans un profond respect des valeurs de service public.



Centre Interdépartemental de Gestion
de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France
15 rue Boileau • BP 855 • 78008 Versailles cedex
Tél : 01 39 49 63 00 • Fax : 01 39 49 27 26
www.cigversailles.fr